

EMBALLAGE EN FRANCE

Proximité • Vitalité • Souveraineté

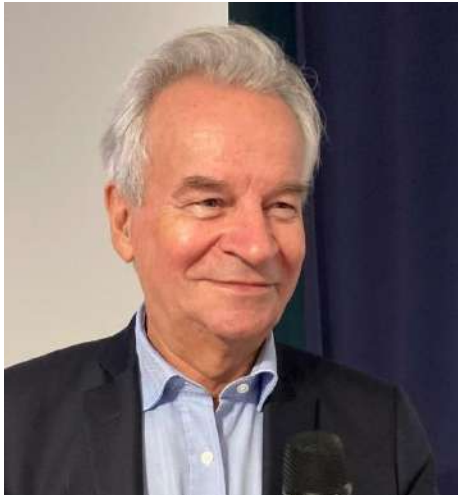
A propos du Conseil National de l’Emballage (CNE)



Le Conseil National de l’Emballage (CNE) est une association à but non lucratif (Loi 1901) fondée en 1997 et présidée par Michel Fontaine.

Le CNE compte à ce jour une quarantaine d’adhérents représentatifs de l’ensemble de la chaîne de valeur de l’emballage en France - tous matériaux et usages confondus - depuis la fabrication des matériaux jusqu’à leur fin de vie.

Le CNE a pour ambition d’être une autorité morale de référence en France qui élabore, fédère et porte la voix de l’emballage et de son secteur. Le CNE offre un espace de collaboration entre les acteurs de toute la chaîne de valeur pour apporter un regard éclairé sur les enjeux du secteur, promouvoir ses bonnes pratiques et faire reconnaître la valeur sociétale du « Juste Emballage ».



Il y a une dizaine d'années, j'avais esquissé une photographie de l'emballage en France dans un livre – *L'emballage, ce bel inconnu*. Deux ans plus tard, en 2018, le Conseil National de l'Emballage publiait un important document « inventaire », mettant en avant les qualités et les atouts des différentes industries liées à l'emballage en France : innovation, excellence, développement durable, industrie non délocalisée à l'autre bout du monde, industrie d'avenir... Les mots employés alors témoignaient de l'importance et du sens des responsabilités de tous les acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage.

Ce nouveau document constitue bien plus qu'une simple mise à jour de ces premiers travaux. Plus détaillé, plus exhaustif, plus illustré, il propose une valorisation inédite de l'importance économique et sociale du secteur de l'emballage en France. Il a surtout pour ambition de faire rejaillir son rôle essentiel – et pourtant souvent méconnu – pour la souveraineté industrielle de notre pays.

En prise directe avec les mutations sociétales, les exigences environnementales et les enjeux macro-économiques contemporains, nos emballages se réinventent sans cesse. A tous les échelons de la chaîne de valeur, de leur conception à leur fin de vie, l'innovation est partout...

Pour autant, les métiers industriels continuent de souffrir d'une image peu attrayante. L'an passé, nous avons eu l'occasion de mettre le doigt sur la difficulté croissante rencontrée par les écoles de packaging pour attirer des jeunes. Alors que les industries de l'emballage ont plus que jamais besoin d'attirer de nouveaux talents pour les accompagner dans leurs transformations, comment faire en sorte que nos jeunes soient motivés pour nous rejoindre ? Voilà une question essentielle pour notre chaîne de valeur.

Cette situation ne correspond ni à la taille, ni à la vitalité de notre industrie. Forte de son héritage et de ses domaines d'expertise reconnus, la France demeure parmi les grands leaders mondiaux du secteur, tant en qualité qu'en quantité. Si d'autres industries souffrent d'avoir été délocalisées – ayant ainsi perdu une partie de leur savoir-faire – ce n'est pas encore le cas de l'emballage. J'espère donc que ce document permettra à toutes les parties prenantes de s'imprégner de cette réalité.

Je terminerai en livrant cette réflexion : qu'y-a-t-il en commun d'un point de vue technologique entre les sièges d'un avion, son équipement électronique de conduite et de sécurité, son fuselage en aluminium et ses moteurs ? Absolument rien ! Et pourtant, toutes ces industries appartiennent à une seule et même filière : l'aéronautique.

Le secteur de l'emballage, lui, n'a pas toujours su se rassembler pour faire valoir ses forces. Comme nous l'avions discuté lors de notre dernier colloque à Bercy en 2025, il existe une voie pour fédérer le secteur autour de notre bien commun. C'est en se posant comme promoteur de cette unité sectorielle – autour du Juste Emballage – que le Conseil National de l'Emballage entend valoriser toute la richesse de nos métiers et l'ancrage de nos activités au cœur de nos territoires, de nos échanges commerciaux et de notre vitalité économique.

Gageons que cet effort pédagogique constitue une nouvelle brique pour mieux faire apprécier nos métiers et mieux faire entendre la voix des dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui les occupent. Espérons enfin que ces travaux permettent à notre secteur d'avancer vers la reconnaissance qu'il mérite : celle d'une filière essentielle à la souveraineté industrielle et économique de notre pays !

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Fontaine'. The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath it.

Michel Fontaine
Président du CNE

Table des matières

EDITORIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE	3
TABLE DES MATIERES	4
RESUME EXECUTIF	6
INTRODUCTION	8
Objectif de ce document	8
A propos des emballages : quelques définitions	8
La chaîne de valeur de l'emballage	11
Liste des abréviations	11
R&D ET CONCEPTION DES EMBALLAGES	12
ENCADRE 1 - LE CONCEPT DU « JUSTE EMBALLAGE »	12
Les équipes packaging des Industriels	13
Les fabricants d'emballages	13
L'accompagnement des éco-organismes	14
Les agences de design & de packaging	14
Les bureaux techniques, centres d'expertises et laboratoires	15
ENCADRE 2 - LE LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS	16
Autres acteurs liés à la conception des emballages	17
Le poids économique et social de la R&D et conception d'emballages	17
MATERIAUX ET PRODUCTION D'EMBALLAGE	18
Fabrication des matériaux d'emballages	18
Négoce de matériaux d'emballages	19
La fabrication d'emballages chez les Industriels	19
Les emballages plastiques	20
ENCADRE 3 - PROCESSES ET APPLICATIONS DES EMBALLAGES PLASTIQUES	21
ENCADRE 4 - OYONNAX, CŒUR HISTORIQUE ET VIBRANT DE LA PLASTURGIE	23
Les emballages papier / carton	25
Les emballages verre	30
ENCADRE 5 – L'INNOVATION « MATERIAUX »	35
Les emballages bois	36
Les emballages métalliques	39
Autres matériaux d'emballages	41
Le poids économique et social des fabricants de matériaux et d'emballage	41
ENCADRE 6 - LES FORMATIONS AUX METIERS DE L'EMBALLAGE	42
Le négoce d'emballages	43
CONDITIONNEMENT DES PRODUITS	44
Les fabricants de machines et d'équipements d'emballage	44
ENCADRE 7 - LES JUMEAUX NUMERIQUES : UNE REVOLUTION EN COURS	45
ENCADRE 8 - DES MICRO-UNITES DE CONDITIONNEMENT DE PROXIMITE	48
Les opérateurs des metteurs en marché	49
Le conditionnement à façon	49

ENCADRE 9 - LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES DU SECTEUR.....	50
Les fournisseurs d'étiquettes	51
Les fournisseurs d'autres consommables	51
Autres prestataires en lien avec le conditionnement	52
Le poids économique et social du conditionnement	52
ENCADRE 10 - LE CONDITIONNEMENT OU L'INNOVATION PERMANENTE	53
TRANSPORT, DISTRIBUTION ET VENTE DES PRODUITS EMBALLES.....	54
Transports & logistique.....	54
Distribution et Commercialisation	55
ENCADRE 11 - POINT DE VUE : VERS UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DES EMBALLAGES	56
CONSOMMATION & UTILISATION DES PRODUITS EMBALLES	57
Gisement des emballages ménagers en France	57
ENCADRE 12 - CHANGER LA PERCEPTION DU GRAND PUBLIC : UN DEFI PRIORITAIRE	59
Gisement des emballages professionnels en France.....	61
COLLECTE ET TRI DES EMBALLAGES	63
Emballages ménagers.....	63
Les pouvoirs publics	64
Les éco-organismes de la REP Emballages ménagers	64
Les consommateurs	66
Les collectivités locales	67
ENCADRE 13 - DES MARQUEURS INVISIBLES POUR OPTIMISER LES FLUX DE TRI.....	68
Les centres de tri et de sur-tri	69
ENCADRE 14 – EVOLUTION DES REP EMBALLAGES	70
Collecte et tri des emballages professionnels	71
RECYCLAGE ET CIRCULARITE DES EMBALLAGES	73
La reprise des matériaux	73
ENCADRE 15 - LA CIRCULARITE DES EMBALLAGES AU CŒUR DE LA PPWR.....	74
Recyclage des matériaux d'emballage	75
Recyclage du papier-carton.....	75
Recyclage du verre.....	76
Recyclage de l'acier	76
Recyclage de l'aluminium	77
Recyclage du bois.....	77
Recyclage des plastiques	77
ENCADRE 16 - LA GESTION DES EMBALLAGES DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS	79
Enjeux et opportunités du secteur du recyclage des emballages en France	81
Poids économique et social du recyclage des emballages en France	82
Le réemploi des emballages	83
ENCADRE 17 - REUSE, UNE EXPERIMENTATION D'AMPLEUR INEDITE.....	85
La vente en vrac	87
CONCLUSION : UN ENJEU DE SOUVERAINETE STRATEGIQUE	88
REMERCIEMENTS	90

Résumé Exécutif

Souvent réduit à sa seule fin de vie, l'emballage demeure paradoxalement **l'un des grands oubliés de l'économie française**. Parce qu'il se confond avec les produits qu'il protège, transporte, informe, conserve et met en valeur, il reste encore insuffisamment reconnu pour ce qu'il est réellement : un maillon essentiel de toutes les chaînes de valeur, au croisement des enjeux industriels, logistiques, commerciaux, sanitaires et environnementaux. Ce document a précisément pour objet de rétablir cette réalité, en proposant pour la première fois **une lecture globale de l'emballage en France**, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, tous matériaux et tous usages confondus.

Le constat qui s'en dégage est clair : l'emballage n'est ni un secteur périphérique, ni un simple sujet de gestion des déchets. Il constitue **l'un des socles industriels du pays**. Selon les estimations consolidées dans ce document, il représente en France plus de **42 milliards d'euros** de chiffre d'affaires et **175 000 emplois directs** répartis dans quelques **7 500 sites** industriels ou organisations. Par son poids économique et social, il se situe à des niveaux comparables à ceux de grandes filières emblématiques de notre économie comme l'aéronautique civile (57Md€¹ / ~140 000 emplois directs²) ou l'industrie cosmétique (36Md€ / 55 000 emplois directs³). Mais son importance dépasse encore ces quelques chiffres : sans emballage, il n'y a ni mise sur le marché de produits, ni transport, ni distribution, ni commerce possible dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de conservation, d'information et d'accessibilité.

Il y a 35 ans, l'emballage a montré la voie à suivre en matière de **Responsabilité Elargie du Producteur**, avec la mise en œuvre de la 1^{ère} REP fondée sur le principe du pollueur-payeur en France. Aujourd'hui, sur les 13 millions de tonnes d'emballages mis en circulation en France, près de **70 % sont recyclés** (dont 80% sur notre territoire). Ce taux est aujourd'hui équivalent à celui fixé par l'UE à ses Etats Membres... à horizon 2030. Quoique souvent sous-estimé, un tel niveau de valorisation constitue à bien des égards une performance remarquable, notamment en comparaison des taux de recyclage d'autres filières de gestion des déchets.

Vitalité

La première réalité mise en lumière par ce document est celle d'une **filière vivante, diverse et en transformation permanente**. De la conception au recyclage, en passant par les matériaux, la fabrication, l'impression, le conditionnement, la logistique, le réemploi ou encore les laboratoires, l'emballage mobilise une **grande variété de métiers, de compétences et de technologies**.

Cette vitalité s'exprime aussi dans la **capacité d'adaptation de la filière**. Il s'agit d'un écosystème profondément innovant, en prise directe avec les grandes **mutations sociétales** contemporaines : vieillissement de la population, diminution de la taille des foyers, urbanisation et nomadisme, préoccupations sanitaires et environnementales⁴...

L'emballage accompagne ainsi les évolutions des **modes de consommation**, du e-commerce au réemploi, de la consommation hors domicile à la vente en vrac, des circuits courts aux exigences du luxe, de l'alimentaire à la santé. Il suit les transformations des marchés, mais il les rend surtout possibles. En cela, il ne constitue pas seulement une activité de support : il est une **condition de fonctionnement de l'économie réelle**.

Cette vitalité est donc d'abord celle d'une industrie qui n'a cessé d'évoluer pour **répondre à des exigences croissantes**, souvent simultanées, parfois contradictoires :

- Protéger davantage tout en consommant moins de ressources ;
- Garantir la sécurité sanitaire tout en améliorant la circularité ;
- Répondre aux attentes des consommateurs tout en restant compatible avec les réalités industrielles et logistiques ;
- Porter l'image de filières d'excellence françaises, mais aussi sécuriser les approvisionnements de nos biens de première nécessité.

C'est dans ce contexte évolutif que se rejoue constamment la recherche du **"juste emballage"**. C'est-à-dire du point d'équilibre entre performance du produit, service rendu à l'utilisateur et maîtrise de l'empreinte environnementale.

¹ GIFAS – Résultats 2024 (Mai 2025)

² Estimation d'après données GIFAS 2023

³ FEBEA – Chiffres clés - site internet (Avril 2026)

⁴ Voir document du CNE – [L'emballage face aux mutations de la société](#) (Décembre 2024)

Proximité

La seconde réalité est celle d'une industrie **profondément ancrée dans ses territoires**. L'emballage ne se résume pas à quelques grands sites emblématiques : il repose sur un maillage dense d'usines, de transformateurs, de centres techniques, de bureaux d'études, de plateformes logistiques, de centres de tri, de recycleurs, de laveurs et de structures d'expertise répartis dans toute la France. Cette implantation est au cœur du modèle économique et industriel du secteur. Ce document souligne ainsi combien l'emballage structure des **écosystèmes locaux**, soutient l'emploi industriel et fait vivre des **savoir-faire nombreux et complémentaires**.

Cette proximité a une dimension productive, mais aussi fonctionnelle. L'emballage travaille **au plus près des bassins** agricoles, agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, industriels ou logistiques qu'il sert. Il s'inscrit dans des logiques de réactivité, d'adaptation aux marchés, d'optimisation des flux et, de plus en plus, de boucles territoriales d'économie circulaire. À l'heure où la réduction des transports, la sécurisation des approvisionnements et la valorisation des ressources locales deviennent des enjeux majeurs, cette inscription territoriale fait de l'emballage un **vecteur de cohésion économique locale**.

La proximité est enfin humaine. Derrière l'emballage, il y a **des femmes et des hommes**, des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des opérateurs, des designers, des experts réglementaires, des logisticiens, des mainteneurs, des recycleurs... Ce tissu de compétences et d'expertises constitue une **richesse considérable**, source d'une **mixité sociale indispensable à la vie des territoires**.

Pourtant, le document met aussi en évidence un paradoxe préoccupant : comme le reste de l'Industrie, **le secteur peine à recruter** les talents dont il a besoin pour se transformer. Alors même que le secteur offre des débouchés passionnants et se transforme en profondeur, il souffre d'un **déficit d'image et d'attractivité**, notamment auprès des jeunes. Ce décalage entre la réalité d'une filière d'avenir et sa perception constitue un des enjeux principaux pour tout le monde de l'emballage.

Souveraineté

Enfin, cette monographie montre combien l'emballage relève pleinement d'un enjeu de souveraineté. **Souveraineté économique** d'abord, parce que la robustesse de la chaîne de valeur de l'emballage conditionne directement celle de secteurs essentiels qui font la réputation de notre pays, comme l'agro-alimentaire, la santé, la cosmétique, les vins et spiritueux ou le luxe. Il est aussi le maillon indispensable des activités de distribution, qu'il s'agisse de la vente en gros, de nos grandes surfaces, de nos magasins de proximité, de nos restaurants ou de nos commandes via le e-commerce. La crise sanitaire l'a rappelé avec force : lorsque l'économie s'est arrêtée, la fabrication d'emballages a été reconnue comme activité critique pour assurer la continuité des approvisionnements et des services essentiels.

Souveraineté industrielle ensuite, parce que la France dispose de compétences uniques, d'outils productifs, de savoir-faire et de capacités d'innovation significatifs. Mais ces atouts sont contraints par des pressions croissantes : hausse des coûts de l'énergie et des matières, besoin d'investissements massifs, concurrence internationale intense, tensions sur la traçabilité de certaines matières... Le document insiste sur ce point : la filière est engagée dans des transformations profondes vers la décarbonation et l'économie circulaire, mais elle ne pourra réussir durablement sans cadre cohérent, lisible et compatible avec les réalités industrielles.

Car le secteur de l'emballage se trouve au croisement de **multiples évolutions réglementaires**, qu'il s'agisse de sécurité sanitaire, d'information du consommateur, de réemploi, de recyclabilité, d'évolution des REP ou d'harmonisation européenne. L'enjeu n'est pas d'en contester les ambitions, mais de veiller à ce qu'elles **s'inscrivent dans une trajectoire réaliste et praticable**, fondée sur la science, sur l'évaluation des impacts réels et sur une concurrence équitable. À défaut, le risque est double : fragiliser l'outil industriel français tout en affaiblissant l'efficacité même des politiques environnementales poursuivies.

Faire reconnaître une filière stratégique

Finalement, le principal enseignement de cette monographie est peut-être celui-ci : l'emballage n'est pas un sujet annexe de notre économie, mais **une filière stratégique encore insuffisamment reconnue**. Si nous souhaitons conserver en France une industrie créatrice de valeur et fondatrice de notre indépendance, sa **reconnaissance comme filière industrielle à part entière** apparaît aujourd'hui comme une nécessité.

Reconnaître et accompagner la filière emballage, ce n'est pas défendre un secteur parmi d'autres. C'est préserver un maillon essentiel du fonctionnement de l'économie française, soutenir des dizaines de milliers d'emplois, sécuriser nos approvisionnements, accompagner les transitions environnementales. **Pour redonner à cette industrie toute la place qu'elle mérite dans notre récit collectif et nos politiques publiques.**

Introduction

Objectif de ce document

Les emballages – indissociables des produits qu’ils protègent, transportent, informent et valorisent – constituent un **maillon essentiel de la vie économique et du quotidien des consommateurs**. Mais parce qu’elle se confond avec les biens qu’elle sert, l’industrie de l’emballage demeure méconnue, souvent réduite à une perception partielle de ses impacts et insuffisamment comprise dans la diversité de ses fonctions et de ses contributions. Cette méconnaissance nourrit un **décalage entre la réalité d’un secteur industriel** au cœur des chaînes de valeur, des territoires et des transformations environnementales **et l’image qui en est donnée** dans le débat public.

Le présent document a précisément pour ambition de contribuer à combler ce décalage. Il propose, pour la première fois, une **lecture globale du secteur de l’emballage en France**, en appréhendant l’ensemble de sa chaîne de valeur – de la conception à la fin de vie – tous matériaux et tous usages confondus. Il vise à mieux faire comprendre la richesse, la diversité et la complexité de cette activité, mais aussi à en objectiver le poids économique et social.

Au-delà d’un état des lieux, cette monographie met en lumière une réalité souvent sous-estimée : celle d’un secteur profondément **ancré dans les territoires**, structurant des écosystèmes industriels locaux, générateur d’emplois nombreux et diversifiés, et porteur d’une forte mixité de compétences et de savoir-faire. Elle souligne également le rôle moteur de l’emballage dans les dynamiques d’innovation, de transformation industrielle et de transition vers l’économie circulaire.

Ce travail s’inscrit dans une ambition plus large : poser les fondations d’une meilleure reconnaissance du secteur de l’emballage comme une **véritable filière industrielle**, dont l’importance stratégique pour l’économie nationale et la souveraineté industrielle mérite d’être pleinement prise en compte.

Le document est le **fruit d’un travail collectif** mené sous l’égide du Conseil National de l’Emballage, mobilisant l’ensemble de ses adhérents. Il s’appuie sur les contributions d’acteurs représentatifs de toute la chaîne de valeur, qui ont partagé leurs expertises, leurs données et leurs analyses. Sa réalisation a reposé sur la tenue de plusieurs groupes de travail entre septembre 2025 et mars 2026, permettant de croiser les regards, de consolider les informations et de construire une vision d’ensemble cohérente du secteur.

Il convient toutefois de souligner **certaines limites inhérentes à l’exercice**. Les données présentées proviennent de sources multiples – publiques, professionnelles et sectorielles – et ont fait l’objet d’un travail de consolidation visant à restituer une vision globale et cohérente. Malgré la vigilance apportée à leur traitement, des estimations ont parfois été nécessaires, et des phénomènes de recouvrement ou de double comptage peuvent subsister à la marge. Dans un souci de transparence, les sources utilisées sont systématiquement précisées.

Enfin, **ce document ne prétend pas à l’exhaustivité**. Certaines activités de la chaîne de valeur n’ont d’ailleurs pas pu être intégrées à notre consolidation économique et sociale du secteur, faute de données disponibles ou jugées suffisamment fiables. Ce travail constitue néanmoins une première étape structurante, destinée à éclairer les enjeux, à objectiver les réalités du monde de l’emballage en France et à nourrir une réflexion collective sur sa place et son avenir.

A propos des emballages : quelques définitions

Selon l’article 3 Définition, § 1 du règlement européen sur les emballages⁵, dit PPWR, l’emballage est « *un article, quel que soit le matériau dont il est constitué, destiné à être utilisé par un opérateur économique pour contenir et protéger des produits ou pour en permettre la manipulation, l’acheminement ou la présentation à un autre opérateur économique ou à un utilisateur final, et qui peut se différencier par des formats d’emballage selon sa fonction, son matériau et sa conception.* »

Cette définition couvre aussi bien l’article principal que certains composants et éléments accessoires qui jouent un rôle d’emballage, ainsi que les emballages remplis au point de vente (emballages de service). Cette approche est fondamentale pour comprendre le secteur : l’emballage n’est pas un « surplus » posé sur le produit, mais un élément fonctionnel de sa mise à disposition, de sa sécurité, de son usage et de son information.

⁵ Règlement 2025/40 du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d’emballages.

Emballages de vente / groupé / de transport

Le Règlement PPWR introduit de nouvelles définitions qui se substituent à l'ancienne distinction faite entre emballages primaires, secondaires et tertiaires :

- **Emballage de vente** : *un emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente, elle-même constituée de produits et d'emballages, pour l'utilisateur final ;*
- **Emballage groupé** : *un emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente, que ce groupe d'unités de vente soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou qu'il serve à faciliter le réapprovisionnement des rayons au point de vente ou à créer une unité de stockage ou de distribution, et qui peut être enlevé sans modifier les caractéristiques du produit ;*
- **Emballage de transport** : *un emballage conçu de manière à faciliter la manipulation et le transport d'une ou de plus d'une unité de vente ou d'un groupe d'unités de vente, afin d'éviter les dommages au produit liés à leur manipulation et à leur transport, mais à l'exclusion des conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien*

Il introduit par ailleurs plusieurs autres définitions précisant les périmètres pour les **emballages à emporter**, les **emballages du commerce en ligne** ou les **emballages de production primaire**.

Emballages ménagers & professionnels

Un emballage peut relever de circuits et d'obligations différents (REP – voir Encadré 14) selon son usage final et son mode de gestion.

- Les **emballages ménagers** renvoient à la filière REP des emballages consommés / jetés par les ménages, regroupée dans la filière « emballages ménagers et papiers graphiques » (EMPAP).
- Les **emballages professionnels** concernent les emballages générés par des activités économiques (industrie, distribution, restauration, etc.) avec des typologies et des logiques de gestion spécifiques (ex. emballages de la restauration, palettes, caisses).

Usage unique & réemploi

Il est également utile de distinguer :

- **Emballage à usage unique (UU)** : un emballage qui n'est pas un emballage réemployable.
- **Emballage réemployable** : le PPWR précise qu'un emballage est considéré comme réemployable s'il est conçu et mis sur le marché pour être réutilisé à plusieurs reprises, avec des exigences (capacité à multiplier les rotations, reconditionnement, sécurité/hygiène, etc.).
- **Réemploi** : opération par laquelle un emballage réemployable est utilisé à nouveau plusieurs fois aux mêmes fins que celles pour lesquelles il a été conçu.
- **Emballage réemployé** : désigne un emballage réemployable ayant déjà effectué au moins une rotation de réemploi (autrement dit : il n'est plus "neuf" dans la boucle). La notion de rotation est explicitement définie dans le PPWR pour qualifier ce cycle.

Ces définitions sont centrales et conditionnent les choix industriels (design, standardisation, logistique, lavage, traçabilité), les modèles économiques (consigne, gestionnaire de boucle), et l'acceptabilité (prix, praticité, information consommateur).

Le secteur de l'emballage

Dans ce document, le « **secteur de l'emballage** » (ou « industrie de l'emballage ») désigne l'ensemble des acteurs opérant sur le territoire national qui conçoivent, fabriquent, mettent en œuvre, mettent sur le marché, réemploient ou gèrent la fin de vie des emballages – tous matériaux confondus – ainsi que les expertises, services et métiers qui sont directement associés à ses activités.

Il couvre ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur : matières premières et composants (encres, colles, étiquettes, bouchons, valves...), transformation et fabrication d'emballages, conception/éco-conception, impression et décor, intégration sur les lignes de conditionnement, logistique, réemploi (collecte, lavage, reconditionnement), collecte/tri/recyclage, et solutions de traçabilité et de données, études d'impact environnemental, études consommateur, laboratoires d'analyse, centres d'expertise...

Une réglementation stricte et foisonnante

Le secteur de l'emballage est encadré par un large éventail de dispositifs législatifs et réglementaires qui portent à la fois sur leur sécurité, les informations qu'ils véhiculent ou encore leur performance environnementale. Le secteur connaît actuellement une véritable accélération réglementaire, tant en France qu'au niveau européen. L'intensification des dispositifs réglementaires en cours impose un besoin inédit d'anticipation, de fourniture d'éléments de preuves et de pilotage des transformations.

- **Sécurité sanitaire et exigences “produit”**

Que ce soit en France ou au niveau européen, l'emballage est soumis à des **exigences d'inertie et de sécurité d'usage**, particulièrement pour l'alimentaire (food contact), mais aussi selon les marchés (cosmétique, pharmacie, etc.). À ce titre, les réglementations évoluent pour, par exemple éviter la présence dans la nourriture de substances controversées qui pourraient migrer depuis l'emballage ou lutter contre la présence de microplastiques dans les océans. Ces nouvelles exigences imposent la maîtrise de plus en plus forte des substances utilisées et la preuve de conformité de plus en plus documentée. Ces attendus tirent le secteur vers davantage de tests, de traçabilité, et de rigueur sur les matériaux d'emballage et leurs composants associés (encres, colles, vernis, additifs...).



- **Environnement, prévention et économie circulaire**

La loi AGEC⁶ avait défini une trajectoire et des objectifs ensuite déclinés par des textes d'application. Le décret “3R” avait fixé, par exemple, les objectifs 2021–2025 pour **la réduction, le réemploi/réutilisation et le recyclage des emballages** plastiques à usage unique. D'autres décrets ont établi des proportions minimales d'emballages réemployés (trajectoire 2023–2027) ou encore ont défini l'encadrement de la vente en vrac. La **PPWR (Packaging & Packaging Waste Regulation)** poursuit cette même logique dans l'optique de structurer un “marché intérieur européen” reposant sur des objectifs et exigences harmonisées entre les États Membres. La PPWR s'applique à tous les États Membres à partir du 12 août 2026. Le secteur de l'emballage est donc de plus en plus piloté par des objectifs qui reconfigurent les choix de design, les investissements et les modèles logistiques en faveur d'une économie circulaire.

- **Information du consommateur et règles d'étiquetage**

En France, plusieurs décrets d'application de la loi AGEC ont renforcé le cadre d'information (qualités environnementales des produits générateurs de déchets, modalités d'affichage d'informations, etc.). Cette dynamique de durcissement suit un mouvement parallèle au niveau européen, en particulier sur les allégations environnementales (“Green Claims”), pour exiger des messages mieux justifiés et vérifiables.

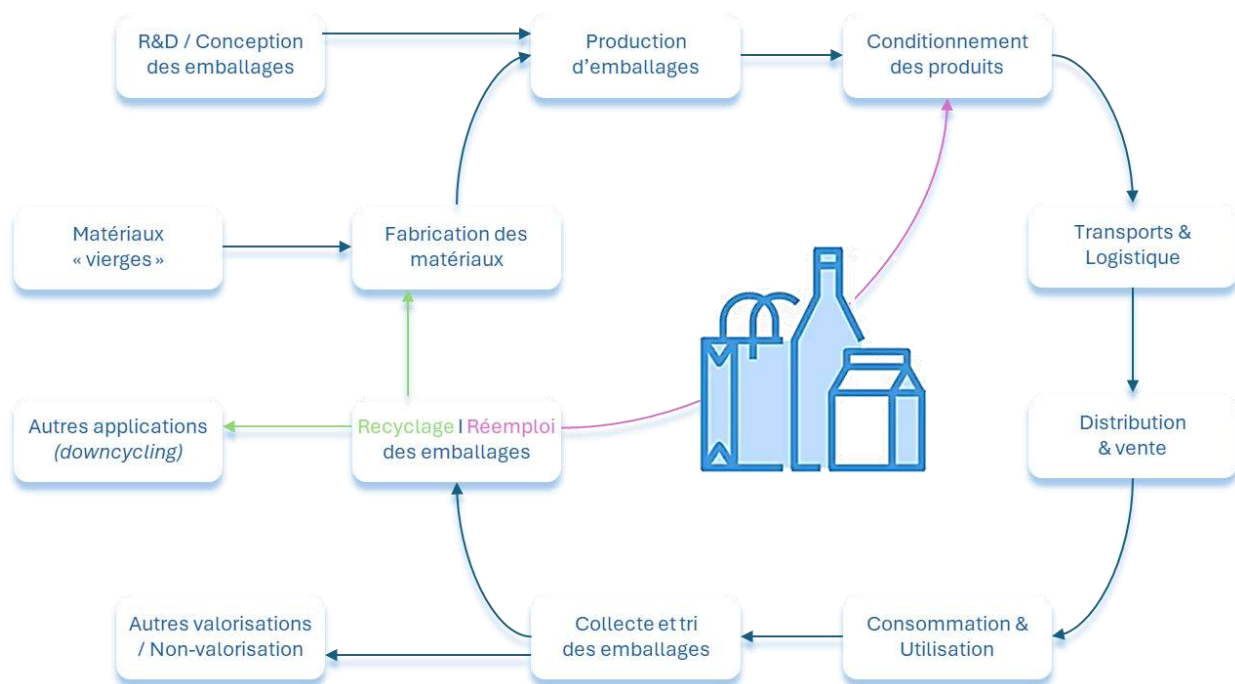
- **Dispositifs complémentaires “par marché”**

Enfin, il existe de nombreuses réglementations complémentaires liées aux emballages et spécifiques aux marchés servis (alimentaire, cosmétique, pharmacie, chimie/produits à risques, etc.), incluant le plus souvent des exigences liées aux substances (par exemple réglementation REACH⁷), à la sécurité d'usage, au transport/stockage, aux obligations d'information, de marquage / étiquetage et de traçabilité.

⁶ Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

⁷ Règlement 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et instituant une agence européenne des produits chimiques.

La chaîne de valeur de l'emballage



Les emballages sont présents à tous les stades de la production et des échanges de biens et de marchandises, qu'il s'agisse de matières premières, de composants ou de produits finis. Qu'ils soient logistiques, de regroupement ou d'unités de vente, ils constituent des auxiliaires indispensables à la **protection**, au **transport**, à la **manipulation**, à la **sécurité sanitaire** et à l'**information** des produits qu'ils accompagnent.

L'industrie de l'emballage est ainsi un **rouage essentiel de l'économie nationale**. Il convient de rappeler que l'on ne met pas en marché des emballages, mais des produits qui ont besoin d'être emballés : l'emballage doit donc être pensé dans une approche globale, à l'échelle du **couple Produit x Emballage**, sous la responsabilité des metteurs en marché, garants du développement d'un « juste emballage » adapté aux usages et permettant sa valorisation dans une logique de réduction, de réemploi et de recyclage.

De la fabrication des matériaux à la conception, de la production au conditionnement, de l'usage à la circularité, chaque maillon de la chaîne de valeur illustre cet engagement vers des emballages plus performants et plus sobres.

C'est précisément en suivant ce cheminement que le présent document a été structuré. Les sections qui suivent proposent ainsi une lecture progressive du secteur, en parcourant l'ensemble de la **chaîne de valeur de l'emballage**. Cette approche permettra d'en restituer la cohérence d'ensemble, de mieux comprendre les interdépendances entre ses acteurs et de donner à voir, étape par étape, la contribution de chaque maillon à la performance économique, environnementale et territoriale du secteur.

Liste des abréviations

Dans le cadre de ce document, nous utiliserons les abréviations suivantes :

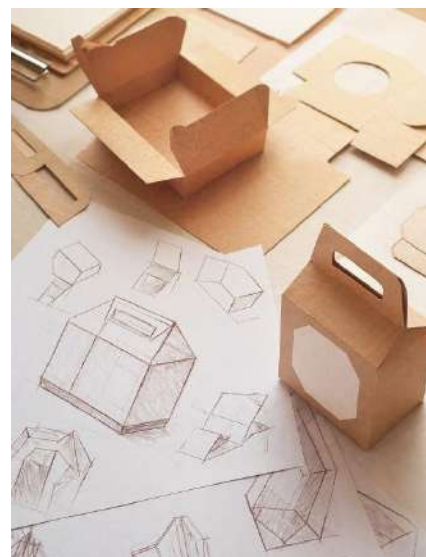
- **kt** : kilotonne(s) (1 000 tonnes)
- **Mt** : million(s) de tonnes
- **M€** : million(s) d'euros
- **Md€** : milliard(s) d'euros

R&D et conception des emballages

Tout commence par-là ! Le design packaging constitue une réflexion stratégique en amont de la mise en marché des produits. Une part majeure de l'impact environnemental et de l'expérience-client d'un produit emballé se détermine à cette étape. En particulier :

- le choix des matériaux : mono matériaux, renouvelable, recyclé ;
- la réduction de matière et des impacts environnementaux ;
- la recyclabilité ;
- le réemploi ;
- les fonctionnalités d'usage et l'expérience de consommation ;
- la lisibilité des informations et allégations...

Le secteur de la R&D et de la conception d'emballage regroupe une **grande diversité d'acteurs**, indépendants ou intégrés aux fabricants d'emballages ou de produits emballés. Au croisement des attentes marketing et commerciales, des contraintes industrielles, des enjeux qualité, des exigences réglementaires et des objectifs économiques et environnementaux, la conception des emballages mobilise un ensemble de compétences complémentaires allant du design et de l'expérience utilisateur à l'ingénierie des matériaux, en passant par l'analyse environnementale, les tests de performance et la conformité réglementaire.



ENCADRE 1 - LE CONCEPT DU « JUSTE EMBALLAGE »

Depuis de nombreuses années, le Conseil National de l'Emballage (CNE) milite pour promouvoir le concept du « Juste Emballage ».

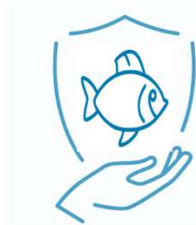
Le « Juste Emballage » permet d'optimiser la conservation, la commercialisation et l'usage d'un produit, tout en minimisant son gaspillage et son empreinte sur l'environnement.

Cette démarche de Responsabilité d'Entreprise consiste à trouver le point d'équilibre entre :

- Des solutions techniques permettant d'assurer les besoins fonctionnels nécessaires au produit tout au long de son cycle de vie ;
- Des solutions existantes et à l'échelle permettant aux emballages, une fois le produit consommé ou déballé, de redevenir une ressource.

La notion de « Juste Emballage » suppose donc que l'emballage soit toujours conçu dans une perspective globale, intégrant le « couple Produit x Emballage » et l'ensemble du « Système Emballage » (l'ensemble des emballages de vente, de groupement et de transport associés au produit).

Il en découle 3 grands critères qui président à la conception d'un juste emballage :



ASSURER

les fonctionnalités essentielles sur toute la chaîne de valeur



FACILITER

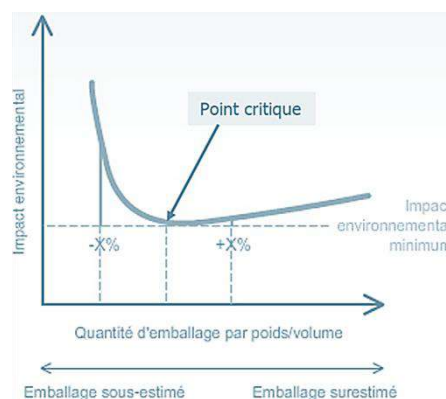
l'utilisation et sécuriser la manipulation du produit



MINIMISER

les impacts environnementaux du couple Produit x Emballage

Le Juste Emballage est donc celui qui est à la fois au bénéfice du produit, de ses utilisateurs et de l'environnement.

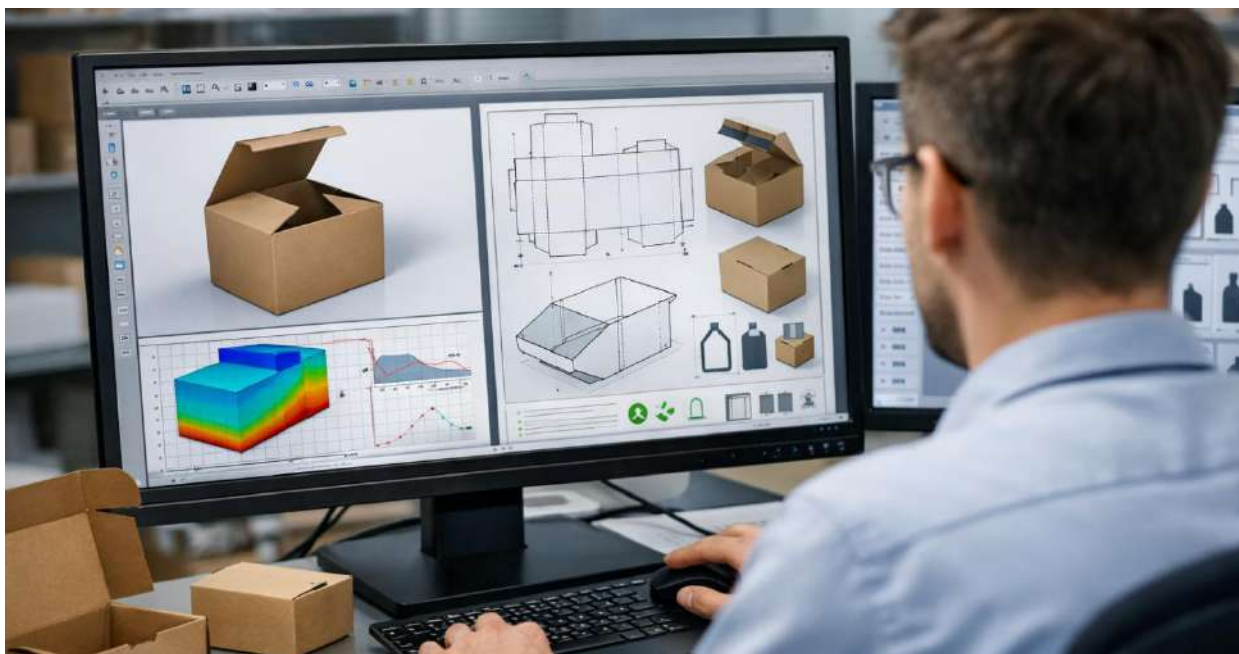


Les équipes packaging des Industriels

Dans les **grandes entreprises**, la conception et le développement des emballages sont très souvent internalisées au sein d'équipes packaging dédiées, qui travaillent en interaction étroite avec les fonctions marketing, industrielles, R&D, qualité, achats et développement durable. Le packaging est en effet devenu une fonction stratégique, mobilisant des profils très variés : ingénieurs matériaux, spécialistes des procédés de transformation, experts en éco-conception, designers, responsables réglementaires ou encore spécialistes de la logistique et de la recyclabilité. L'INDP⁸ estime qu'en France **environ 5 000 professionnels** travaillent directement sur les questions de packaging au sein des entreprises industrielles et des marques, que ce soit en R&D ou en conception / développement des emballages.

Pour certaines de ces très grandes entreprises, l'ensemble de ces compétences sont regroupées au sein de **centres technologiques** dédiés, capables de développer et tester de nouvelles solutions d'emballage à l'échelle industrielle. Ces équipes travaillent sur l'intégration de nouveaux matériaux recyclés ou biosourcés, la réduction des masses d'emballage et l'amélioration de la recyclabilité des produits. C'est notamment le cas du Product Technology Center de NESTLE WATERS à Vittel (Vosges), qui constitue l'un des principaux pôles de R&D mondial pour les emballages du secteur des eaux et des boissons. De même, le Pack Lab de L'OREAL, inauguré en 2024 à Clichy (*Hauts-de-Seine*) réunit ingénieurs, scientifiques des matériaux, designers et experts de l'usage. Son objectif : développer les emballages de demain, conjuguant performance technique, désirabilité, éco-conception et industrialisation, grâce au recours à la simulation, au prototypage 3D et à l'évaluation environnementale dès la phase de développement.

Les fabricants d'emballages



Les fabricants d'emballages mettent à la disposition de leurs clients des années d'expériences et l'exploitation de milliers de données pour leur permettre de créer le juste emballage pour leur produit, en intégrant leurs diverses contraintes (techniques, industrielles, logistiques, environnementales, ...). Au sein des bureaux d'études, les équipes ont une **connaissance pointue des matériaux** qu'ils manipulent. Ils sont des acteurs centraux du conseil et de l'engineering pour proposer des systèmes d'emballage propres à chaque ligne de conditionnement et chaque circuit de distribution, et satisfaire de nombreuses exigences : variations climatiques, manutentions et mécanisation, palettisation, stockage, transport, circuits de distribution, promotion, traçabilité, usages (ouverture, mise à plat), gestion de la fin de vie...

Pour ces entreprises, l'innovation constitue à la fois un **facteur d'adaptation** et le premier levier de **différenciation** et de **compétitivité**. Elle se traduit par un travail continu sur les formes, les structures, les assemblages, les systèmes de fermeture, la réduction de matière, l'intégration de contenus recyclés ou biosourcés, la compatibilité avec le réemploi, l'amélioration des propriétés fonctionnelles ou encore la simplification des emballages en vue de faciliter leur tri et leur recyclage. Souvent incrémentales, parfois disruptives, ces innovations témoignent d'une capacité à transformer des contraintes multiples en solutions industrialisables, créatrices de valeur pour leurs clients comme pour l'ensemble de la chaîne emballage.

⁸ Institut National du Design Packaging

Les **exemples récents** ne manquent pas : dans le verre, VERALLIA a lancé début 2025 une bouteille de bière Long Neck de 33 cl ramenée à 185 g, avec une réduction de poids annoncée de 16 % ; dans le métal, TRIVIUM Packaging a développé une nouvelle boîte aluminium légère avec ouverture facile, tout en conservant les caractéristiques d'usage attendues ; dans les emballages fibreux, des industriels comme MONDI développent des papiers techniques thermoscellables et à propriétés barrières renforcées, compatibles avec les équipements de « form-fill-seal » ; dans les plastiques, des fabricants comme AMCOR accélèrent le développement de solutions mono-matériau recyclables, y compris pour des applications exigeantes en matière de barrière et de conservation.

L'accompagnement des éco-organismes

Les **éco-organismes de la filière REP emballages** jouent également un rôle croissant dans l'accompagnement des entreprises en matière d'éco-conception. Au-delà de leur mission première de financement et d'organisation de la fin de vie des emballages, ils développent des outils d'aide à la décision et des dispositifs d'accompagnement technique destinés aux metteurs sur le marché.

CITEO a ainsi développé l'outil **TREE**, qui permet d'évaluer en amont la future recyclabilité des emballages au plus proche de la réalité industrielle du recyclage en France. Cet outil est aujourd'hui largement utilisé par les équipes packaging des entreprises pour analyser l'impact des choix de matériaux, de formats ou de systèmes de fermeture sur les performances de recyclage.

De son côté, **LEKO** propose à ses adhérents un outil équivalent (**CIRCULATE**), un centre de ressources interactives (**LEKO ACADEMY**) et divers dispositifs d'accompagnement visant à aider les entreprises à améliorer la performance environnementale de leurs emballages, notamment à travers l'analyse de données de mise en marché et l'identification de pistes de simplification ou d'amélioration de la recyclabilité.

Ces démarches s'inscrivent dans la logique des **éco-modulations des contributions financières**, qui incitent les metteurs sur le marché à privilégier les emballages les plus vertueux du point de vue de la recyclabilité ou de l'incorporation de matières recyclées.



Les agences de design & de packaging

Les **agences de design spécialisées dans le packaging** accompagnent les marques dans la création de concepts d'emballage, la définition de leur identité visuelle ou encore l'optimisation de l'expérience d'usage. Ce secteur d'activités regroupe **2 500 salariés** dans **500 agences**⁹ de design et de développement packaging, dont certaines à dimension internationale comme DRAGON ROUGE ou CARRE NOIR. La plupart des grandes agences de communication se sont également dotées de compétences et de services dédiés aux emballages. A leurs côtés, des entreprises spécialisées comme KURZ apportent leur savoir-faire haut de gamme dans les techniques de marquage à chaud ou de transfert à froid.

Le secteur s'appuie de plus en plus sur des **designers en free-lance et des consultants indépendants**. Plus de **2 500 personnes**¹⁰ - pour autant de structures individuelles - émaillent ainsi le territoire français.



⁹ Institut National du Design Packaging – Evaluation sectorielle

¹⁰ Idem

Les bureaux techniques, centres d'expertises et laboratoires

De nombreux **bureaux d'études techniques, des centres d'expertise et laboratoires spécialisés** sont chargés d'évaluer la performance des solutions d'emballages : résistance mécanique, aptitude au contact alimentaire, tests de migration, compatibilité avec les lignes de conditionnement, transport et logistique, recyclabilité ou encore empreinte environnementale à travers des analyses de cycle de vie (ACV). Des **centres de certification ou d'homologation** participent également à ce processus en réalisant les tests indispensables pour assurer la conformité réglementaire et sanitaire des emballages (contact alimentaire, migration, sécurité des matériaux) et en réalisant les divers tests fonctionnels destinés à valider l'adéquation des emballages aux conditions réelles d'utilisation.

Aux côtés de centre d'expertise nationaux comme le LNE (voir Encadré 2), plusieurs **plateformes régionales d'expertise** contribuent également à accompagner les entreprises – en particulier les PME – dans leurs démarches d'innovation et d'éco-conception de leurs emballages.



Parmi ces acteurs figure notamment l'**ADRIA**, centre technique agroalimentaire implanté Quimper (Finistère) et accompagnant les entreprises à l'échelle régionale ou nationale sur les enjeux d'emballage et de conditionnement des produits alimentaires. Labellisée ITAI au sein du réseau ACTIA et centre de ressources technologiques (CRT) par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ADRIA mobilise des expertises en ingénierie emballage (audit, conseil, choix techniques, essais en hall technologique), en réglementation (PPWR, AGECE, contact alimentaire, déclarations de conformité), en recherche et innovation (protocoles sur mesure, validation de durée de vie), ainsi qu'en formation et accompagnement des équipes. Cette organisation permet d'aborder le couple "Produit x Emballage" dans sa globalité, de la conception à la conformité, jusqu'à la validation de la durée de vie et des conditions d'usage...

LIGEPACK, basé au Mans, propose aux entreprises des Pays de la Loire des expertises équivalentes (audit, conseil, accompagnement...) afin de promouvoir l'innovation dans la conception d'emballages – notamment alimentaires – pour répondre aux exigences réglementaires et environnementales. Labellisée Centre de Diffusion Technologique (CDT) par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, LIGEPACK réunit 100 organisations adhérentes et 30 partenaires pour répondre à tous les questionnements des entreprises en lien avec l'emballage alimentaire.



D'autres centres régionaux sont adossés à des pôles universitaires spécialisés dans les métiers de l'emballage. C'est le cas de **PACK AVENIR**, entité commerciale de l'ESEPAC près du Puy-en-Velay, qui depuis 2016 œuvre auprès de ses clients sur des marchés aussi variés que la cosmétique, pharmaceutique, agro-alimentaire, bricolage, automobile, hygiène & ménager, vins et spiritueux... Centre de recherche dédié au Packaging labellisé CRT, Pack Avenir assure une mission d'intérêt général, en assistant directement plusieurs centaines d'entreprises régionales (particulièrement les PME), dans la définition de leurs besoins, en participant au développement de leurs activités par le biais de l'innovation et de la technologie, et en s'appuyant sur des réseaux de compétences. Parmi ses missions, Pack Avenir propose des services de conseils et de conception en packaging, de formation continue, de suivi qualité packaging / produits, des tests en laboratoire...

On évalue que ces activités d'expertises mobilisent plus de **1 000 emplois directs** liés aux enjeux de l'emballage, répartis dans quelques **200 structures**.

ENCADRE 2 - LE LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Dans un environnement réglementaire, économique et concurrentiel de plus en plus contraignant, le LNE apporte aux entreprises, industriels, institutions et collectivités, les solutions techniques dont ils ont besoin pour répondre à leurs enjeux de performance, de compétitivité et d'innovation. Depuis 1997, sa **mission de service public** est précisée dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé tous les 4 ans avec l'État (renouvelé en 2025 pour la période 2025-2029).



Le LNE accompagne ainsi les industriels dans leur stratégie de compétitivité et d'innovation grâce au socle constitué par ses 5 métiers : **métrologie, essais, assistance technique, certification et formation**. Cette pluridisciplinarité permet au LNE de s'adresser à de nombreux industriels en proposant des solutions techniques, réglementaires et scientifiques.

Face à l'évolution des enjeux sociétaux liés aux emballages (protection des citoyens, et des consommateurs, hygiène et sécurité, protection de l'environnement), le LNE fait aujourd'hui figure de **laboratoire de référence pour l'industrie en France**.

Le LNE accompagne ainsi les acteurs du secteur pour **optimiser la qualité des emballages, assurer leur performance lors du transport ou la conformité avec les normes en vigueur**. En sus de formations et de nombreux outils pédagogiques, le LNE propose à ses clients une large offre de services parmi lesquels :

- Analyse de la **migration de substances** vs limites autorisées et réglementation ;
- Outils de calculs pour **modélisation et prédiction des transferts** ;
- **Identification et de quantification** des substances présentes ;
- Analyse de composition pour **recherche des NIAS et néoformés** ;
- Analyse de **nanomatériaux et microplastiques**
- **Essais de perméabilité** des matériaux et emballages vs transfert de gaz ou de la vapeur d'eau ;
- **Évolution des matériaux** dans le temps et **modifications de composition** chimique ;
- Évaluation de la **fiabilité, durée de vie et comportement** dans le temps des matériaux et emballages ;
- Essais de **simulation de transport** et autres essais de vibration, chocs et accélération ;
- **Certifications** : Marque LNE Emballage / BRCGS-Packaging / FEFCO-ESBO ;
- Certification « Incorporation de **Matières Plastiques Recyclées** » ;
- Délivrance de **NF Emballages** pour certaines typologies d'emballages ;

Le LNE participe à de nombreux **projets de recherche**, en particulier dans le domaine des matériaux et emballages aptes au contact alimentaire. Ainsi, le Réseau mixte technologique **RMT Actia ProPack Food** est agréé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, sous l'égide de l'ACTIA (Réseau français des Instituts techniques de l'agro-alimentaire). Ce RMT est coordonné par le LNE. Il réunit seize partenaires sur le plan national et plusieurs experts sur la thématique « **emballages durables, économie circulaire et gaspillage alimentaire** ». Ses objectifs principaux sont de répondre aux besoins des industries agro-alimentaires et de l'emballage ainsi qu'aux autorités publiques en termes de recherche et développement, de mise à disposition d'outils et de formation. Ainsi, le RMT Actia ProPack Food focalise son action de recherche et développement sur 3 axes prioritaires : Sécurité sanitaire et risque chimique/ fonctionnalité conservation des aliments / nouveaux itinéraires technologiques. Lieu de synergie et d'échanges, le RMT Actia ProPack Food a également développé un outil de transfert destiné aux industriels et aux formateurs : **ProPack Food Training**.



Autres acteurs liés à la conception des emballages

Il existe d'autres acteurs qui interviennent directement dans la conception des emballages. Citons, sans ambition d'être exhaustif :

- Les **Comités Techniques pour la Recyclabilité des Emballages** qui accompagnent les metteurs en marché et les fabricants d'emballages pour de meilleurs tris et régénération des emballages, parmi lesquels le COTREP (pour les plastiques), le CEREC (pour les papiers-cartons), le COTREV (pour le verre), le COTREM (pour les emballages métalliques), le COCET (pour le comportement des emballages en centre de tri), etc ;
- Les **fabricants de logiciels** utilisés pour la **conception et le design** des emballages. Ils appartiennent généralement à trois grandes familles : Design graphique / Simulation & Conception Assistée par Ordinateur (CAO) / Pré-presses packaging permettant de préparer les fichiers pour l'impression et la production ;
- Les **experts et fournisseurs de solutions** d'évaluation des **impacts et d'éco-conception** des emballages : PLM (Product Lifecycle Management) et études d'Analyse de Cycle de Vie (ACV), gestion des spécifications, apporteurs de solution de traçabilité (comme GS1 France) ;
- Les **instituts d'études** pour tester les concepts et développements packaging auprès des consommateurs ;
- Les cabinets de conseil et **experts réglementaires** et juridiques...

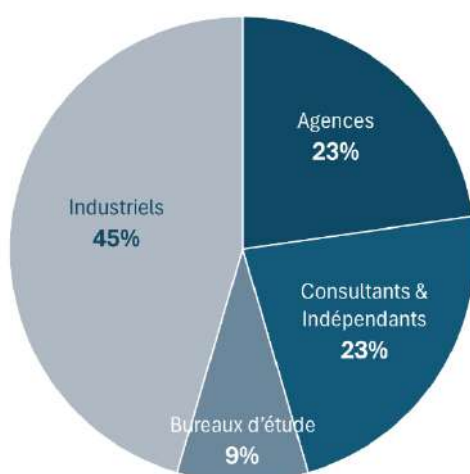
Le poids économique et social de la R&D et conception d'emballages

La conception des emballages constitue un **maillon fondateur de la chaîne de valeur** industrielle, un levier majeur de transition écologique et de conformité aux réglementations et un secteur créatif et stratégique de compétitivité et de différenciation.

La France possède en la matière un **savoir-faire d'excellence** porté par ses écoles *spécialisées* (voir Encadré 6), sa culture de création industrielle et la force de ses grandes marques de notoriété internationale.

Dans son étude menée dans le cadre de cette publication, l'Institut National du Design Packaging¹¹ évalue l'ensemble de ces activités **aux alentours de 1Md€ et 11 000 emplois directs** répartis dans **3 000 entreprises** ou structures différentes - hors centres de recherche (chiffres non disponibles) et éco-organismes (comptabilisés dans notre section « *Collecte et tri des emballages* »).

Conception des Emballages
Répartition des 11 000 emplois directs



Quelques métiers du design, de la création et de la conception packaging

- designer packaging - volume
- designer graphique packaging
- directeur artistique branding et packaging
- motion designer packaging connecté - digital
- brand designer - stratégie
- UX designer packaging
- Ingénieur achat et développement packaging
- Responsable écoconception packaging
- Responsable innovation produit - packaging
- Responsable recyclage, tri et valorisation, réemploi

¹¹ L'Institut National du Design Packaging (INDP) est l'association française dédiée au design packaging. L'INDP intervient en amont du cycle de vie de l'emballage, du couple produit x emballage, au niveau de la conception et de la création, là où se prennent les décisions déterminantes en matière de fonctionnalité, d'impact environnemental, d'usage et d'expérience pour tous les différents utilisateurs. Ainsi, l'INDP constitue une véritable interface de créativité – industrie – transition écologique - réglementation de l'emballage.

Fabrication des matériaux d'emballages

Premier maillon de la chaîne, le choix des matériaux d'emballage (verre, plastiques, métal aluminium/aciers, papier-carton, bois, etc.) conditionne en bonne partie les performances techniques, économiques et environnementales futures de l'emballage.



La fabrication de chaque matériau d'emballage (non-détaillée dans ce document) s'appuie sur des procédés, des infrastructures et des filières propres, qui contribuent au maillage industriel national et aux stratégies de souveraineté et de transition.

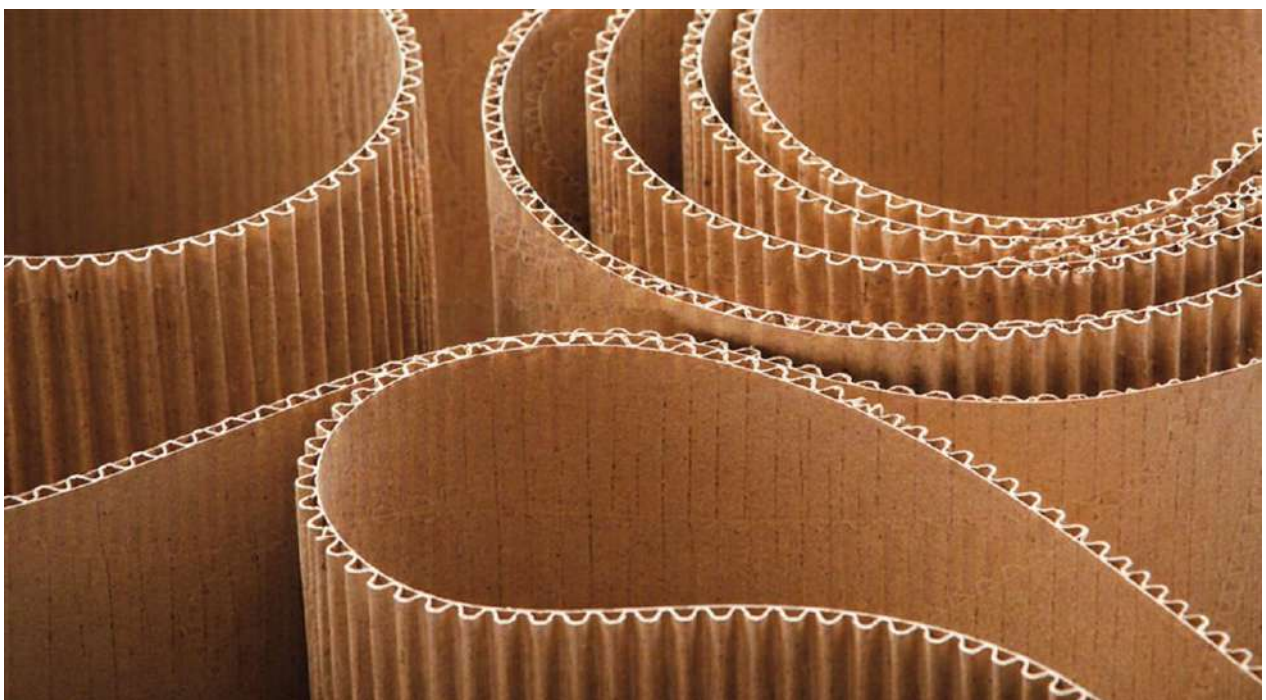
Les acteurs concernés par la fabrication de matériaux d'emballage couvrent **5 grandes familles** :

- Les **producteurs de résines plastiques** et compoundeurs (vierges et recyclées) ;
- Les **verriers** ;
- Les **sidérurgistes** et producteurs d'**aluminium** (primaire et recyclé) ;
- Les **papetiers / cartonniers** ;
- Les **acteurs de la filière bois** (sciage, déroulage, panneaux...).

A ces acteurs, s'ajoutent également - selon les matériaux considérés - différents fournisseurs d'additifs charges, agents, barrières, revêtements, prestataires maintenance et ingénierie de procédés et fournisseurs d'utilités et de services industriels ...

Certains **matériaux composites** peuvent combiner plusieurs matériaux (pour renforcer les effets-barrière, accroître la rigidité, faciliter la scellabilité...). C'est notamment le cas des briques alimentaires (carton + PE + alu), d'une variété de complexes souples (papier/plastique, plastique/aluminium) utilisés par exemple pour des sachets emballant des produits nécessitant de hauts besoins barrière.

Les **emballages peuvent constituer une part importante des débouchés pour ces industries respectives**. Ainsi, l'emballage représente environ 70% des débouchés de l'industrie papetière et verrière française, le premier débouché de la plasturgie en France (avec 42% des tonnages produits). En revanche, ils représentent une part bien plus modeste de la production totale de bois et de métal.



Négoce de matériaux d'emballages

Bien que non-inclue dans notre chiffrage économique, il est important de noter, qu'en amont de la fabrication des emballages, le secteur du **négoce de matériaux** joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en matière première des fabricants d'emballage. Cette activité consiste à acheter, stocker, distribuer et parfois arbitrer sur les marchés internationaux des matières premières telles que les résines plastiques (PET, PE, PP, PS), l'aluminium, l'acier, les papiers-cartons ou encore certains additifs et spécialités chimiques. Les négociants interviennent comme **intermédiaires entre les grands producteurs de matière première** (chimistes, pétrochimistes, industrie minière ou forestière) **et les acheteurs des fabricants de matériaux d'emballage**.

Ce marché est fortement internationalisé. Les matières premières d'emballage produites dans de grands complexes industriels (Amérique du Nord, Moyen-Orient, Europe, Asie) sont redistribuées à travers des réseaux commerciaux mondiaux vers les fabricants d'emballages. Le négoce de matériaux s'inscrit donc dans un marché de grande ampleur (le marché global des résines plastiques représente à lui seul plus de 900 milliards de dollars à l'échelle mondiale). Cette dimension internationale explique la forte volatilité des prix et la sensibilité du secteur aux évolutions des marchés de l'énergie, de la pétrochimie et du commerce mondial.



Dans **le cas des plastiques**, de grands distributeurs internationaux commercialisent des granulés provenant des groupes pétrochimiques auprès d'un large réseau de transformateurs et d'injecteurs, présents en Europe et en France. À côté de ces groupes internationaux, on trouve également **un tissu d'acteurs spécialisés** dans certains polymères ou dans certaines zones géographiques (par exemple dans la distribution de PET, de plastiques techniques ou de résines recyclées). Ces entreprises assurent souvent des services à forte valeur ajoutée, tels que la formulation de compounds, le support technique aux fabricants d'emballage ou l'identification de solutions alternatives face aux tensions d'approvisionnement.

La fabrication d'emballages chez les Industriels

La production d'emballage intégrée chez les Industriels eux-mêmes constitue **une part peu visible, mais bien réelle** de la filière. Dans de nombreux secteurs, une part de la fabrication d'emballages est directement assurée sur les sites des industriels qui conditionnent les produits : soufflage de bouteilles PET à partir de préformes, thermoformage en ligne...

Certains Industriels choisissent d'implanter leurs propres unités de production d'emballages directement sur leurs sites de production, dans une logique dite « **wall-to-wall** ». Cette organisation leur permet notamment d'ajuster la production au plus près des besoins, de sécuriser leurs approvisionnements d'emballages, de fluidifier les opérations industrielles et de limiter les transports intermédiaires. Ce modèle illustre une forme de retour vers l'intégration industrielle de la fonction emballage. Des groupes spécialisés comme LOGOPLASTE, acteur portugais fondé en 1976 par le Français Michel de Botton, ou le groupe autrichien ALPLA, développent ce type d'unités de production d'emballage directement au plus près des lignes de conditionnement.

Afin d'éviter les doubles comptages, les productions d'emballages intégrées directement chez les Industriels utilisateurs, ainsi que les emplois associés, ne sont pas incluses dans nos estimations, car elles sont statistiquement déjà prises en compte dans les filières concernées, quand bien même elles représentent, à l'évidence, **une part tout à fait significative de la valeur ajoutée** liée à l'activité d'emballage.

Les emballages plastiques



L'emballage représente le premier secteur utilisateur de matières plastiques avec 42% des volumes de la production de la plasturgie française (environ **500 entreprises**)¹² et 45% des plastiques consommés dans notre pays¹³. Le chiffre d'affaires annuel du secteur du plastique d'emballage en France approche **11 milliards d'euros**. Ce secteur génère **30 000 emplois directs** sur notre territoire¹⁴.

Un emballage plastique est composé majoritairement d'une ou plusieurs matières plastiques, qu'elle(s) soit(en)t d'origine fossile, biosourcée ou recyclée. La fabrication se fait principalement par 4 familles de procédés : extrusion, injection, thermoformage, soufflage. **5 polymères** représentent plus de 90 % des emballages plastiques utilisés par les fabricants : le **PET-Polyéthylène téréphtalate**, le **PEBD-Polyéthylène basse densité**, le **PEHD-Polyéthylène haute densité**, le **PP-Polypropylène**, et le **PS-Polystyrène** (dont XPS-Polystyrène extrudé et PSE-Polystyrène expansé).

Il existe différents types d'emballages en plastique :



- Les **emballages plastique rigides**, caractérisés par une certaine tenue en rayon et une résistance à la déformation. Exemples d'emballages rigides : bouteilles, flacons, boîtes, pots et barquettes, bouchons...

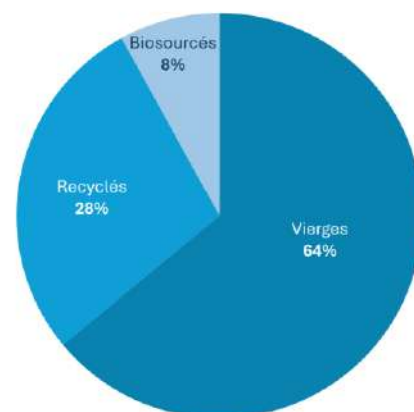


- **Les emballages souples**. Ces films peuvent être « mono-matériau », à savoir composés d'un unique matériau plastique (le plus souvent PP ou PE) ou « complexes », c'est-à-dire composés de plusieurs couches, résines plastiques ou de types de matériaux différents (exemple : un opercule pour pot de yaourt 'film aluminium + film plastique').

28 % des tonnages d'emballages plastiques produits en France en 2023 provenaient de **matière recyclée**¹⁵. Cependant l'utilisation de plastiques recyclés pour la fabrication d'emballages reste limitée à certaines résines et applications, notamment du fait de contraintes d'alimentarité. Ainsi, le PET recyclé (apte au contact alimentaire) est massivement utilisé pour la fabrication de bouteilles ou de barquettes par exemple, tandis que le PEBD recyclé est utilisé pour la fabrication de sacs plastiques pour la collecte des déchets.

Les **plastiques biosourcés** (bio-PE, bio-PET, PLA, PEF...) sont produits à partir de biomasse. Ils sont surtout utilisés dans l'emballage pour des films et sachets souples, des bouteilles et flacons, des barquettes, pots et gobelets thermoformés, ainsi que pour certains emballages à haute barrière ou applications premium. En pratique, les usages les plus développés concernent surtout les résines dites "drop-in" comme le bio-PE ou le bio-PET, qui permettent de remplacer tout ou partie des polymères d'origine fossile, sans besoin de modifier les procédés industriels.

Origine du plastique d'emballage (en tonnage)



¹² POLYVIA – Panorama 2024

¹³ ELIPSO - Rapport Annuel 2024

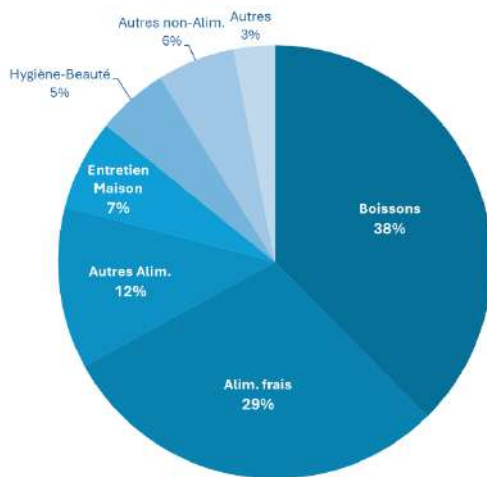
¹⁴ ELIPSO d'après étude Xerfi (Mai 2023)

¹⁵ ELIPSO - Rapport Annuel 2024

Environ 2,3 millions de tonnes de plastiques d'emballage ont été en circulation en France en 2024, avec une répartition équivalente entre emballages ménagers (1,2Mt) et emballages professionnels (1,1Mt)¹⁶.

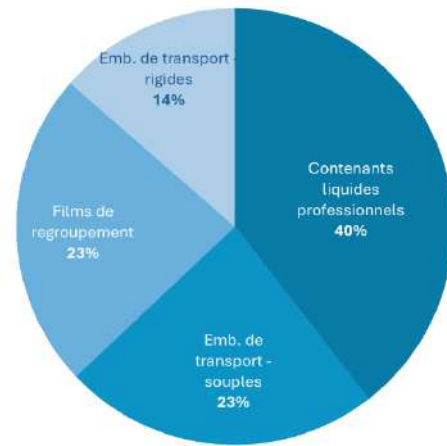
Emballages Ménagers (EM) en plastique

Répartition des tonnages par marché



Emballages Professionnels (EP) en plastique

Répartition des tonnages par type d'emballage



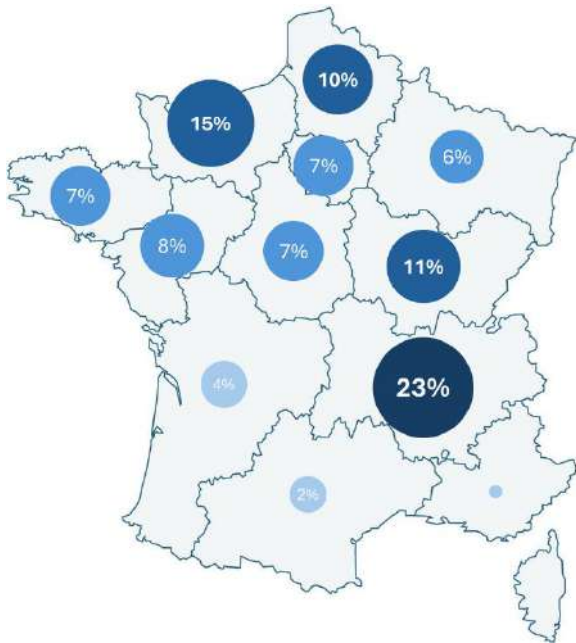
Le chiffre d'affaires de l'emballage plastique en France est de l'ordre de **11Md€**. Les **500 entreprises** du secteur génèrent **30,000 emplois directs** en France¹⁷.

ENCADRE 3 - PROCÉDES ET APPLICATIONS DES EMBALLAGES PLASTIQUES

Procédés	Produits	Applications
CALANDRAGE	Films Feuilles	Feuille pour thermoformage - Sacherie
EXTRUSION (tubulaire, co-extrusion, couchage)	Films Feuilles	Sac - Sachet - Film alimentaire - Film étirable et rétractable pour fardelage (regroupement de produits), palettisation - Feuille pour thermoformage - Tube - Manchon - Étiquettes (IML)
EXTRUSION-SOUFFLAGE	Corps creux	Bouteille - Flacon - Bidon - Fût - Conteneur
INJECTION	Pièces moulées	Bouchon - Boîte - Pot - Caisse - Palette - Pompe - Valve - Barquette - Seau
IMPRESSION / COMPLEXAGE	Films complexes imprimés Films multi-matériaux	Film alimentaire complexe - Feuille de thermoformage - Opercule
INJECTION-SOUFFLAGE	Corps creux	Bouteille - Flacon - Fût
MOUSSAGE EXPANSION	Pièces moulées (alvéolaires) Feuilles (alvéolaires)	Barquette - Caissette - Boîte - Caisse de transport - Calage - Logement THERMOFORMAGE : Calage de protection - Palette de transport alimentaire - Pièces techniques
ROTOMOULAGE	Corps creux (gros volume)	Conteneur - Palette
THERMOFORMAGE	A partir de feuilles extrudées ou calandrées	Boîte - Pot - Gobelet - Barquette - Couverture - Plateau à empreintes - Blister
AUTRES PROCÉDÉS : Enduction, Gaufrage, Lamination, Métallisation, Soudure thermique, HF, Ultra-sons, Vernissage UV		

¹⁶ CITEO (emballages ménagers) & ADEME - Rapport de l'étude de préfiguration de la filière REP emballages industriels et commerciaux (Février 2024)

¹⁷ ELIPSO, based on Xerfi study, May 2023 — A. Vernet, « La fabrication d'emballages en matières plastiques. Conjoncture et prévisions, analyse de la concurrence et des nouveaux équilibres » (*Plastic Packaging Manufacturing. Economic Conditions and Forecasts, Competitive Analysis and New Market Balances*)



La France possède une industrie de l'emballage plastique très diversifiée. Celle-ci couvre peu ou prou tout le territoire, avec des bastions historiques comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Face à une concurrence mondialisée, l'industrie française est relativement concentrée, avec 2/3 de son chiffre d'affaires réalisé par de grandes entreprises (>100M€ de CA).

Parmi celles-ci, le **Groupe GULLIN**, fondé en 1972 et basé à Ornans (Doubs), figure parmi les leaders européens de l'emballage alimentaire, avec près de 3 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires proche de 900 M€. Historiquement spécialiste du thermoformage plastique, le groupe a construit son leadership sur une intégration industrielle complète (extrusion, transformation, distribution) et une forte proximité avec les marchés de l'agroalimentaire, de la distribution et de la restauration. Au cœur de cette trajectoire, l'innovation constitue un marqueur structurant. Le groupe a été **précurseur en France** dès 1998 en passant **du PVC au PET, puis au PET recyclé (rPET)**. Il a poursuivi cette dynamique avec le

lancement - dès 2005 - d'une **ligne de PLA**, anticipant les attentes du marché autour des matériaux biosourcés. En matière d'économie circulaire, le partenariat noué en 2018 avec Paprec vise à créer une filière de **recyclage des barquettes en PET**. Plus largement, cette stratégie d'éco-conception s'est traduite par une réduction significative du poids des emballages et une intégration croissante de matières recyclées dans ses produits.

D'autres champions français de l'emballage plastique (grands groupes, ETI, PME, start-ups) forme un panorama très dense et hétérogène. Parmi ceux-ci :



- **ALBEA**, basé à Boulogne-Billancourt (plusieurs sites en France) est un des leaders mondiaux du packaging beauté (1,2 Md€ de CA), notamment sur les tubes et les emballages de maquillage, offrant des solutions tournées vers la circularité : recyclabilité, innovation mono-matériaux, allègement, incorporation de matière recyclée

- **SPHERE GROUP**, basé à Paris, mais avec plusieurs sites industriels en France, est un des leaders européens des emballages ménagers et professionnels, pionnier sur les matériaux biosourcés ;

- **NEMERA**, implanté en Auvergne-Rhône-Alpes est le leader mondial des dispositifs d'administration de médicaments et de plasturgie de précision pour les inhalateurs et des systèmes complexes ;
- **GROUPE BARBIER**, basé à Sainte-Sigolène (Haute-Loire), est un acteur industriel majeur des films PE destinés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Il se distingue par son activité de régénération des plastiques, incluant notamment la valorisation de films PEBD post-consommation ;
- **TEXEN**, basé à Oyonnax, est un spécialiste packaging luxe (cosmétique/parfumerie) avec des technologies d'injection plastique permettant de développer des emballages haut de gamme combinant forte valeur esthétique et haute technicité industrielle ;
- **LEYGATECH**, basé en Auvergne-Rhône-Alpes, est une PME spécialisée dans les gaines et films multicouches à haute technicité, en particulier les films barrières à haute performance fonctionnelle.
- **TECHNOFLEX**, basé dans le Rhône, est spécialiste des emballages souples médicaux (poches stériles).

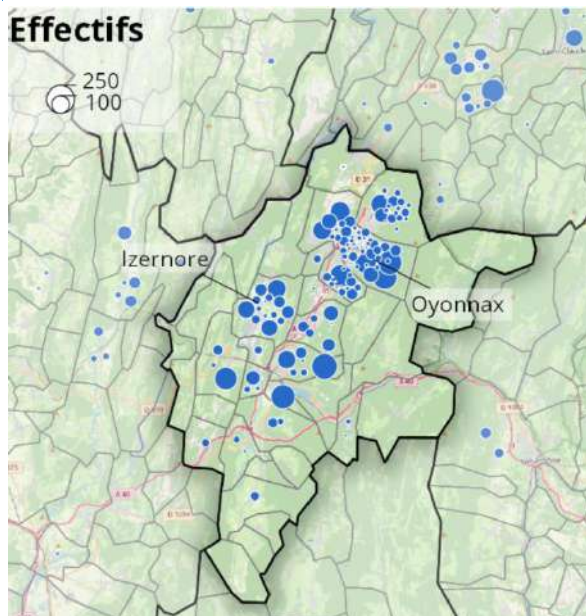


ENCADRE 4 - OYONNAX, CŒUR HISTORIQUE ET VIBRANT DE LA PLASTURGIE

Ancrée dans le Haut-Bugey, entre Lyon et Genève, la **Plastics Vallée d'Oyonnax** constitue l'un des tout premiers pôles mondiaux de la plasturgie. Héritière d'une longue tradition industrielle née de l'artisanat du peigne au XIX^e siècle, elle s'est progressivement transformée en un écosystème industriel complet, structuré autour des matériaux plastiques et de leurs applications.



Aujourd'hui, ce seul territoire concentre **600 entreprises** et près de **10 000 emplois**, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du plastique et des emballages plastiques.



Cette densité fait de la Plastics Vallée la plus forte concentration d'entreprises de plasturgie en Europe, avec une spécialisation industrielle extrêmement marquée. Rarement un territoire présente un tel niveau de spécialisation, faisant de la plasturgie un **véritable poumon économique local et régional**.

Historiquement tournée vers des productions de grande diffusion (objets du quotidien), la Plastics Vallée a su se repositionner vers des **secteurs à plus forte valeur ajoutée** : automobile, dispositifs médicaux, cosmétique, électronique... et bien évidemment l'emballage !

Cette montée en gamme s'est accompagnée d'investissements continus dans les **technologies de transformation**, la précision des **moules** et l'**innovation matériaux**. Ce territoire incarne aujourd'hui une forme de « Silicon Valley de la plasturgie », où la proximité entre industriels, centres techniques et formation favorise l'innovation et la diffusion rapide des savoir-faire.

Au-delà d'Oyonnax, la **région lyonnaise** (et plus largement Auvergne-Rhône-Alpes) forme un écosystème cohérent et intégré, couvrant l'ensemble des dimensions de la filière plastique. Première région en France pour l'emploi dans la plasturgie, avec environ 23 000 salariés et près **d'1/4 du chiffres d'affaires et des établissements nationaux** du secteur. Elle héberge à la fois :

- Des **producteurs de matériaux** et grands donneurs d'ordre industriels : automobile, cosmétique, santé, emballage...
- Un tissu dense de **transformateurs et sous-traitants** ;
- Des **centres techniques et de recherche** (comme l'**IPC** – Innovation Plastique et Composite, véritable pôle européen de la plasturgie),
- Des **pôles de formation et universitaires** (INSA Lyon, écoles d'ingénieurs, lycées techniques),
- Un **réseau de fournisseurs** d'équipements, de moulistes et de bureaux d'études.



La métropole lyonnaise joue un rôle central dans cet ensemble, en concentrant une part significative des établissements, en assurant les fonctions de pilotage, d'innovation et de connexion avec les marchés.

La région n'échappe pas aux **mutations profondes** de l'industrie plastique : transition vers l'économie circulaire, pression réglementaire, concurrence internationale accrue et difficultés de recrutement... Mais sa résilience historique repose précisément sur sa capacité d'adaptation. À ce titre, la région constitue un véritable laboratoire à l'échelle nationale et européenne pour inventer la plasturgie de demain : toujours circulaire, plus technologique, mais profondément ancrée dans les territoires.

L'emballage plastique à la croisée des transitions

Engagée depuis de nombreuses années dans une transformation profonde vers l'économie circulaire (réduction, réemploi, recyclabilité, incorporation de matières recyclées...), l'industrie de l'emballage plastique en France se trouve aujourd'hui à un **point de tension inédit**.

D'un point de vue **réglementaire**, les objectifs de la loi AGEC en France et de la prochaine mise en œuvre du règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR) constituent des défis d'envergure pour les entreprises françaises et européennes.

À ces tensions réglementaires s'ajoute **une pression concurrentielle** particulièrement forte, notamment en provenance d'Asie. Celle-ci s'appuie sur des facteurs structurels puissants : surcapacités de production industrielles, économies d'échelle massives, coûts énergétiques faibles et subventions étatiques... Ces facteurs induisent une **compétition féroce par le prix**, en particulier pour des segments de marché déjà fortement commoditisés (résines, plastiques flexibles, emballages standards) et une érosion constante des marges des fabricants français et européens.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante des Industriels, la filière observe une intensification des **importations de matières plastiques présentées comme « recyclées »**. Plusieurs éléments tangibles laissent à penser que ces flux d'importations massives incluent, dans des proportions significatives, des matières vierges requalifiées. En parallèle, certains acteurs extracommunautaires s'implantent en Europe via des modèles d'assemblage local à partir de matières importées, bénéficiant potentiellement de soutiens publics étrangers.



Ces pratiques questionnent de façon directe notre **souveraineté industrielle**, le **respect de nos principes d'une juste concurrence**, le **détournement de nos exigences environnementales**. D'autant qu'elles vont à l'encontre même des principes fondateurs du PPWR : boucles locales, transparence des matières, responsabilité élargie des producteurs. Il existe donc un risque réel de voir se développer une économie circulaire dans laquelle les objectifs de recyclage et d'incorporation d'emballages plastiques pourraient être atteints de manière déclarative mais non vérifiable.

Enfin, l'industrie de l'emballage plastique doit composer avec une **perception sociétale largement dégradée**. Le phénomène de « plastic bashing » tend à ne considérer le matériau que sous l'angle de ses impacts environnementaux – qu'il est indispensable d'adresser – en occultant bien souvent ses fonctionnalités et services essentiels : effets barrière nécessaires à la protection des produits conditionnés, légèreté, réduction du gaspillage alimentaire, optimisation logistique, accessibilité pour les consommateurs... Cette perception négative crée un **décalage croissant entre une réalité industrielle** faite d'innovations constantes en matière de circularité **et l'image du plastique dans le débat public**. Cette image peut conduire à des décisions réglementaires ou commerciales qui privilégient des logiques de substitution dont les bénéfices environnementaux demeurent parfois questionnables.

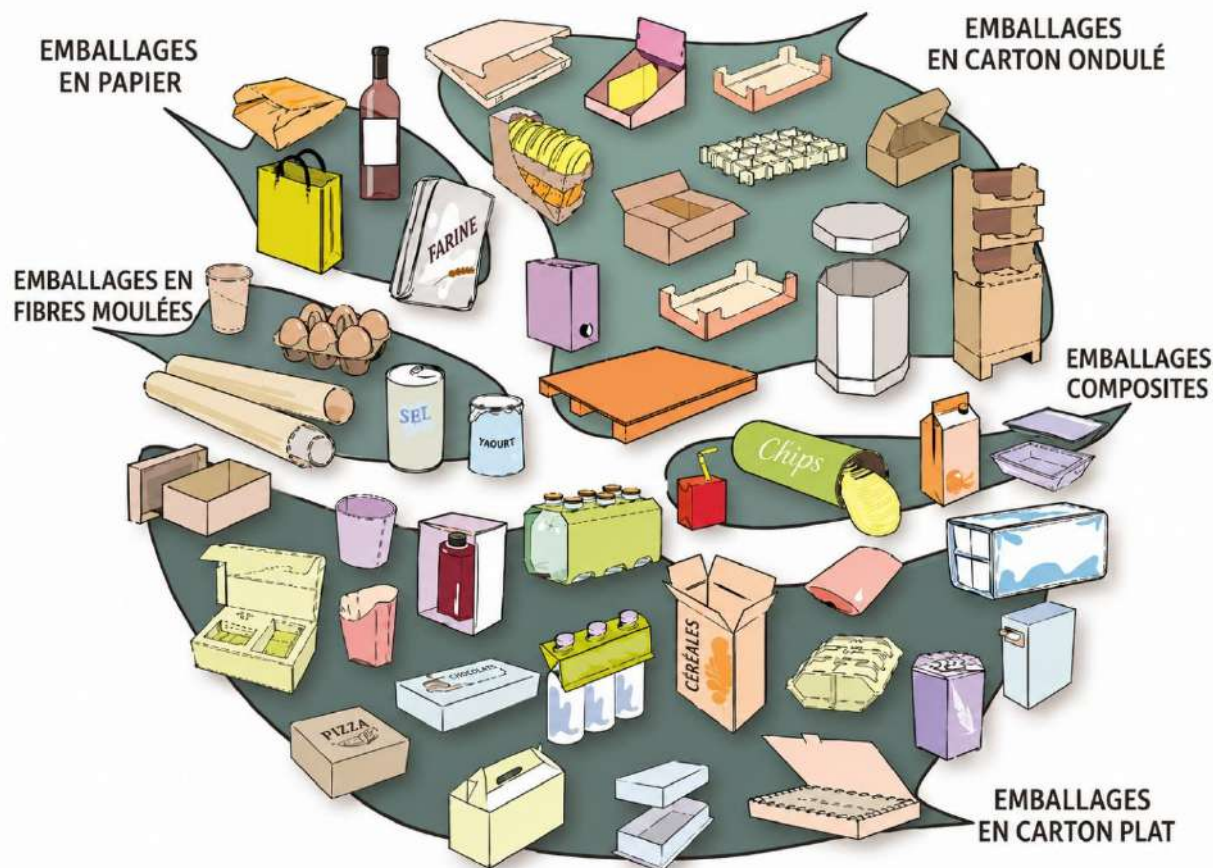
Dans ce contexte, **l'industrie française de l'emballage plastique souffre**. En témoigne, la fermeture récente par le groupe ALBEA de son usine de Bernaville (Somme) et la suppression de ses 68 emplois. Le site était pourtant le seul centre d'expertise européen pour la galvanisation de pièces plastiques et métalliques pour les marchés du luxe et de la cosmétique.

Face à ces défis, la filière plastique française se trouve à un moment charnière. Sa capacité à **maintenir une base industrielle forte sur notre territoire** dépendra de plusieurs conditions clés :

- Un alignement rapide et clair du cadre réglementaire national avec le droit européen ;
- Une vigilance accrue sur les conditions de concurrence internationale et la traçabilité des matières ;
- Une réhabilitation du rôle fonctionnel de l'emballage dans les politiques publiques ;
- Un soutien à l'innovation permettant de consolider une économie circulaire opérationnelle.

À défaut, le secteur risque une fragilisation industrielle durable et une érosion de ses ambitions. D'autant qu'aujourd'hui, l'enjeu est justement de sortir d'une logique de compétition tirée par les prix pour aller vers une **compétition par la valeur**, en réaffirmant le rôle du « juste emballage ».

Les emballages papier / carton

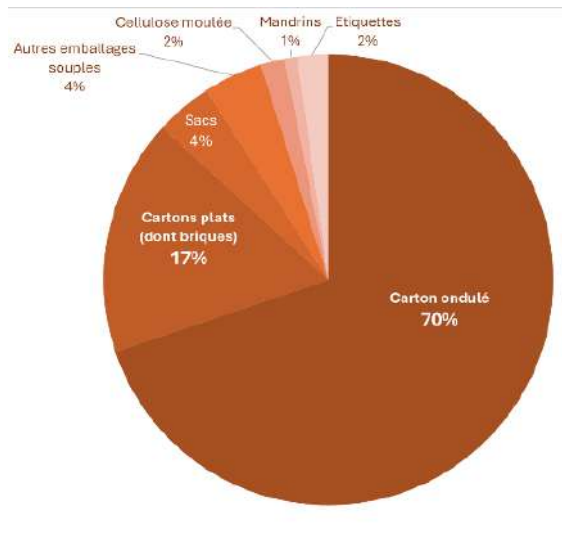


Avec 9% des matériaux et d'emballages en papier-carton produits sur notre continent, la France occupait en 2021, le **5^{ème} rang européen**, derrière l'Allemagne (25%), la Suède (11%), l'Italie (10 %) et la Finlande (9,5%)¹⁸.

Au début de la précédente décennie, l'emballage représentait 44% des débouchés en tonnages de l'industrie papetière en France, soit une part équivalente aux usages graphiques (journaux, prospectus...). Il représente de nos jours **70% des débouchés**, loin devant les papiers d'hygiène et surtout les usages graphiques qui, du fait de la transition numérique, ont perdu près de 60% de leurs volumes de production en 10 ans (2011-2021)¹⁹.

La fibre de cellulose constitue la matière première de l'emballage papier-carton. **80% des fibres de cellulose** utilisées par la production française sont **issues d'autres emballages** (le taux de recyclage du papier carton atteint 95% en France). Les 20% restant proviennent de sous-produits de l'exploitation forestière²⁰. On distingue **5 grands types d'applications et de produits** :

1. Le **carton ondulé** représente 70% de la production domestique et est destiné principalement aux emballages industriels, de transport, aux emballages de présentation et au e-commerce ;
2. Le **carton plat**, qui compte pour 17% de la production française avec ses nombreuses déclinaisons dans la fabrication de cartonnages (boîte pliante, PLV, boîte recouverte, restauration rapide, médicaments...)
3. Le **papier d'emballage souple**, principalement utilisé dans la sacherie, les papiers de pliage et les supports de complexe ou d'enduction.
4. Les **emballages fabriqués en volume** pour réaliser des formes spécifiques (boîtes à œufs, calages...)
5. Les **étiquettes**



¹⁸ CEPI - Confédération Européenne de l'Industrie Papetière

¹⁹ COFEPAC – L'industrie de l'emballage papier-carton – Faits & Chiffres (2025)

²⁰ Idem

Le papier-carton se distingue des autres matériaux pour sa forte prévalence dans les emballages professionnels et logistiques. A lui seul, ce matériau représente **51% des tonnages d'emballages professionnels mis en marché en France**²¹.

Grâce à son excellente recyclabilité et taux de recyclage, le papier-carton est également un matériau de plus en plus prisé pour les **emballages ménagers**, notamment dans l'épicerie, les produits frais et les équipements de la maison.

En 2024, environ **4,7Mt de matériaux** et environ **3,8Mt d'emballages vides** en papier-carton ont été produits sur le sol national. La différence entre ces deux chiffres s'explique par une balance commerciale déficitaire (la France importe plus qu'elle n'exporte de matériaux), les effets de stocks et les chutes matières – estimées entre 10 et 15% – lors de la fabrication des emballages.

Le chiffre d'affaires du secteur dépasse **10 Md€**. Cette activité industrielle s'appuie sur plus de **500 sites** sur tout le territoire, générant environ **40 000 emplois**.

La production d'emballage en papier-carton en France est désormais largement structurée autour de **grands groupes internationaux**, fortement implantés sur notre territoire. Des acteurs comme SMURFIT WESTROCK (Irlande), DS SMITH (US) ou encore SAICA (ESP) disposent de réseaux industriels intégrés (papeteries et cartonneries) et d'une couverture européenne (voire mondiale), notamment sur le segment du carton ondulé.

Cette domination étrangère n'exclut pas la concurrence de solides champions français, souvent très ancrés territorialement et positionnés sur des activités à forte valeur ajoutée. Le **Groupe GASCOGNE** (Nouvelle-Aquitaine), historiquement lié à la ressource forestière landaise, se distingue par son expertise dans les papiers kraft et les emballages techniques pour les marchés industriels et de la grande consommation.

Ce tissu est complété par un réseau dynamique d'ETI et de PME innovantes, qui jouent un rôle clé dans la vitalité du secteur. Des entreprises comme **WEFOLD**, anciennement GAULT & FREMONT (Indre-et-Loire), spécialisées dans les emballages alimentaires et l'innovation matériaux cherchent à élargir le champ des applications pour le papier-carton. Ces acteurs, très agiles, contribuent à renouveler l'offre en intégrant les enjeux de durabilité, de personnalisation et de performance logistique, participant ainsi à la compétitivité de la filière française.

Le chiffre d'affaires du secteur dépasse 10 Md€. Cette activité industrielle s'appuie sur plus de 500 sites sur tout le territoire, générant environ 40 000 emplois²².

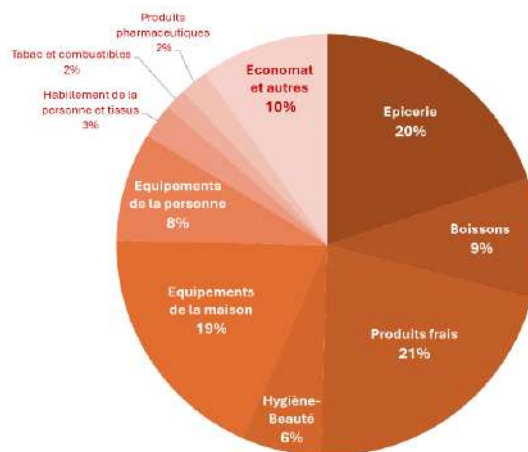
Implantation territoriale

La carte ci-après détaille l'implantation des **acteurs de l'industrie papetière et papier-carton d'emballage**. Cette implantation géographique ne doit rien au hasard. Elle reflète une **structuration territoriale ancienne** et consolidée par des logiques industrielles toujours à l'œuvre aujourd'hui.

Outre la région parisienne qui concentre les activités de siège et de distribution des grands groupes internationaux, l'activité de l'industrie papetière est particulièrement concentrée sur 4 grands centres de production (Nouvelle-Aquitaine, Hauts de France, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes) correspondant aux principaux **bassins historiques**, développés dès le XIX^e siècle **autour de ressources naturelles clés** : accès à l'eau, disponibilité de la fibre (bois) et énergie. Ces territoires ont progressivement vu émerger un tissu industriel dense, associant production de papier et transformation en emballages.

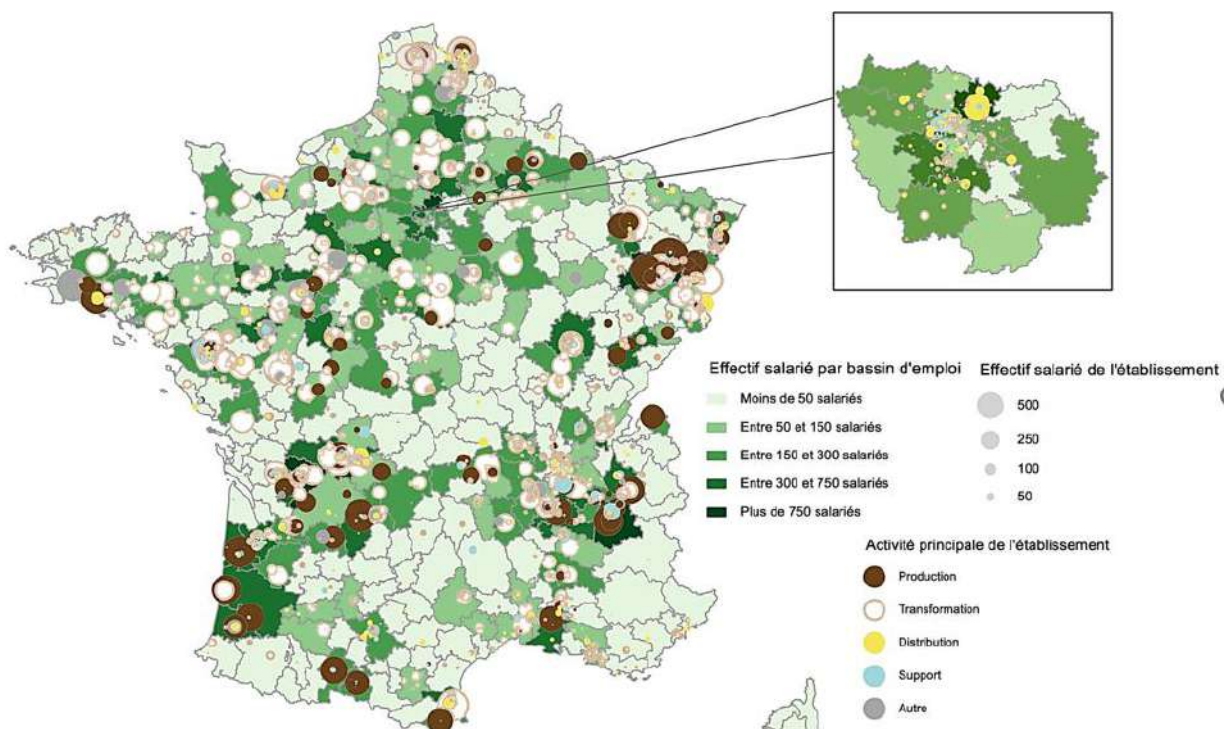
La géographie des **producteurs de cartons et cartonnage** répond quant à elle à son besoin de proximité avec ses principaux débouchés de l'industrie : les bassins agroalimentaires, industriels et logistiques. Les Hauts-de-France bénéficient ainsi de leur position stratégique au cœur des flux européens, le Grand Est de sa proximité avec l'Allemagne et le Benelux, l'Auvergne-Rhône-Alpes de la diversité de son tissu industriel, tandis que la Nouvelle-Aquitaine s'appuie notamment sur la filière agroalimentaire et viticole.

Emballages ménagers en papier-carton Répartition des tonnages par secteur



²¹ COFEPAC – L'industrie de l'emballage papier-carton – Faits & Chiffres (2025)

²² COFEPAC – Données mises à jour (2026)



Enfin, les dynamiques récentes liées à l'**économie circulaire** viennent conforter cette organisation territoriale. La production de papier-carton recyclé repose sur l'accès à des gisements importants de fibres issues de la collecte sélective et le tri, eux-mêmes localisés à proximité des grandes zones urbaines et industrielles. Cette logique de boucle courte, combinée aux investissements industriels et à la densité des écosystèmes existants, contribue à pérenniser ces grands centres de production, qui constituent aujourd'hui de véritables bassins intégrés au cœur de la filière emballage en France.

Un secteur porté par l'innovation

Contrairement à une idée parfois reçue, le secteur est très investi en matière de recherche et d'innovation. Le **Centre Technique du Papier (CTP)**, basé à Grenoble, est un acteur clé de la recherche appliquée au service de l'industrie papetière. Il accompagne la transformation du secteur vers des solutions à la fois performantes, recyclables et compétitives. Via le soutien de CITEO²³ et de partenariats académiques et industriels, ses projets collaboratifs illustrent les grandes orientations de la R&D dans l'emballage papier-carton : fonctionnalisation de la fibre, simplification des matériaux et amélioration des procédés industriels.

Un premier axe majeur touche au développement de **matériaux cellulosiques à haute performance**, capables d'apporter de nouvelles fonctions barrières aux matériaux cellulosiques. La chromatogénie, technologie de rupture développée par le CTP, permet notamment de rendre les papiers hydrophobes, ouvrant des perspectives concrètes pour les applications alimentaires. Ainsi, le projet CELLUWIZ combine chromatogénie et procédés à base de microfibrilles de cellulose pour produire des emballages 100 % cellulosiques, barrière à l'eau, aux graisses et aux gaz, recyclables et compostables,

Un second axe structurant vise à la **simplification des assemblages et l'amélioration de la recyclabilité**. Le projet ULTRACELL développe ainsi des procédés de **soudage ultrasons des papiers-cartons**, permettant de supprimer les colles, tout en maintenant des performances d'adhésion équivalentes aux solutions actuelles. Cette innovation répond directement à un enjeu clé du secteur : faciliter le recyclage en éliminant les matériaux indésirables et en simplifiant la composition des emballages.



²³ Le partenariat pluriannuel entre CITEO et le CTP vise à industrialiser les solutions d'emballage en papier-carton. Ce partenariat, qui a débuté en 2017, a été renouvelé pour six ans, avec un investissement de 10 millions d'euros.



Enfin, ces travaux s'inscrivent dans une logique plus large de **bioéconomie circulaire**, intégrant des objectifs de réduction des impacts environnementaux, d'optimisation des ressources (eau, fibres) et de développement de matériaux biosourcés performants. À travers ces projets, le CTP contribue à lever plusieurs verrous technologiques majeurs : atteindre des performances barrières, concevoir des emballages mono-matériaux et adapter les procédés industriels existants à ces nouvelles solutions.

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS DE BREVETS AUPRÈS DE L'INPI		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sources : Base Brevets français (FR), Base CCP (FR), Base Brevets européens (EP)	nombre de brevets	92	83	95	83	73	91	68	100	66	81	114	99	90
	dont entreprises françaises	32	32	22	23	26	15	22	22	15	17	29	28	24
		35%	39%	23%	28%	36%	16%	32%	22%	23%	21%	25%	28%	27%

Défis et opportunités des emballages en papier-carton

L'industrie de l'emballage papier-carton en France se trouve aujourd'hui à un moment charnière, confrontée à une combinaison de pressions économiques, industrielles et réglementaires, tout en bénéficiant de fondamentaux structurels solides. Parmi les défis majeurs, la question des **coûts de production** est centrale. La **forte dépendance à l'énergie**, intrinsèque aux procédés papetiers, expose directement les industriels à la volatilité aux coûts de l'énergie, dans un contexte marqué par des prix durablement élevés. À cela s'ajoutent les tensions sur les intrants (produits chimiques, colles, encres) et sur le transport, qui pèsent sur les marges d'un secteur déjà très concurrentiel. L'exemple du site de Longvic (Côte-d'Or), dont le groupe TETRA PAK a annoncé la fermeture, malgré un outil industriel reconnu pour sa performance et sa modernité, est emblématique de cette situation.

Ces contraintes économiques s'inscrivent dans un contexte plus large **de transformation industrielle**. Le secteur doit engager des investissements significatifs pour moderniser ses outils de production, améliorer son efficacité énergétique et répondre aux exigences croissantes de décarbonation. Ces difficultés ont accéléré au cours des derniers mois la fermeture de plusieurs sites en France.

L'industrie des emballages en papier-carton évolue dans un **environnement instable sur le plan réglementaire** (PPWR mais aussi la nouvelle REP Emballage Professionnels qui va directement concerner un secteur représentant la moitié des tonnages des Emballages Industriels et Commerciaux). La superposition de normes, l'évolution rapide des exigences et le manque de lisibilité à moyen terme freinent les décisions d'investissement, en particulier pour les groupes internationaux dont les arbitrages se font à l'échelle européenne ou mondiale. L'enjeu ici n'est pas tant de réduire l'ambition que de **mieux articuler les politiques publiques avec les réalités industrielles**, en s'appuyant sur des analyses d'impact robustes, des bases scientifiques solides et une co-construction avec les filières concernées.

À ces enjeux s'ajoutent des **difficultés croissantes de recrutement et de fidélisation des compétences industrielles**. Comme pour d'autres secteurs manufacturiers et de l'emballage, les métiers de la papeterie et de la transformation souffrent d'un déficit d'attractivité, alors même qu'ils requièrent des savoir-faire techniques spécifiques et une montée en compétence liée à la modernisation des procédés.

Pour autant, le secteur papier-carton continue **d'investir massivement pour préparer l'avenir** et répondre à la forte concurrence internationale. À Alizay (Eure), VPK a dépensé plus de 250 M€ pour reconvertir le site historique vers une production de papier pour carton ondulé. Opérationnelle depuis 2023, cette activité repose sur l'approvisionnement de 500 000 tonnes de papiers usagés, recyclés sur place, pour produire de nouvelles bobines destinées à l'emballage. Le projet intègre en outre une forte composante de décarbonation,

avec le recours à la biomasse, au biogaz. À Golbey (Vosges), NORSKE SKOG a engagé 530 M€ (le plus important investissement de l'histoire du groupe norvégien) pour reconvertir une ancienne ligne de papier journal. Inaugurée en juin 2025 après plusieurs années de travaux, la nouvelle ligne, longue de près de 200 m, dispose d'une capacité de production de 550 000 tonnes par an de cartons d'emballage fabriqués à partir de matériaux recyclés sur place.

Car l'industrie de l'emballage papier-carton bénéficie de **plusieurs facteurs de dynamisme**. L'essor du **e-commerce** et la dynamique de substitution de certains usages plastiques en réponse aux attentes des consommateurs et des donneurs d'ordre, soutiennent la demande. Plus largement, la capacité du matériau à s'inscrire dans des **logiques de décarbonation et d'économie circulaire** – grâce à une ressource renouvelable et à des taux de recyclage élevés – renforce sa légitimité dans les stratégies de transition.

La filière s'appuie notamment sur sa **ressource renouvelable**, où selon une boucle matière presque fermée, la fibre récupérée constitue la principale matière première de l'industrie papetière française²⁴. Dans leur très grande majorité, les fabricants utilisent une matière recyclée localement ou issue de forêts gérées durablement en France et en Europe. Imprimé sur un emballage en papier-carton, un **logo de certification forestière** (telle que PEFC ou FSC²⁵) permet d'attester de l'origine durable de la matière, issue de forêts certifiées, de matières recyclées et de sources contrôlées. Ces référentiels internationaux garantissent aux consommateurs que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement respecte à chaque étape un cahier des charges strict. Un audit indépendant en vérifie la bonne application, depuis la gestion des forêts jusqu'à l'emballage fini.



Le label « **Entreprise du Patrimoine Vivant** » (EPV) a été quant à lui mis en place par l'État en 2005, pour distinguer des entreprises françaises artisanales et industrielles aux savoir-faire rares. Attribué pour une période de 5 ans, le label EPV distingue aujourd'hui une dizaine d'entreprises françaises du cartonnage, attachées à promouvoir l'expertises de leurs métiers et la haute qualité technique de leurs emballages d'exception.

En définitive, l'industrie de l'emballage papier-carton française se trouve dans une situation paradoxale : structurellement **alignée avec les objectifs environnementaux** et **dotée d'atouts industriels solides**, mais fragilisée par un **environnement économique et réglementaire contraignant**. Sa capacité à se projeter dans l'avenir reposera sur un équilibre à trouver entre exigence environnementale, compétitivité industrielle et simplification du cadre d'action, afin de redonner aux acteurs toutes leurs capacités à innover, à investir et à contribuer pleinement à la transition écologique du secteur.



²⁴ COPACEL / rapport statistique 2024

²⁵ PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification / FSC : Forest Stewardship Council

Les emballages verre

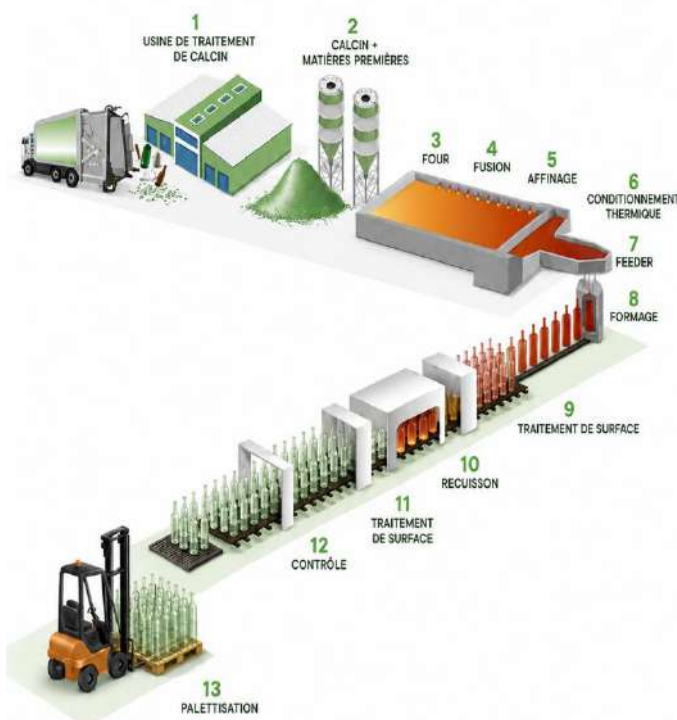
Produit depuis l'antiquité, le verre est aujourd'hui reconnu pour ses propriétés physiques combinant durabilité chimique, inertie, absorption optique, isolation thermique et électrique, recyclabilité à 100 % et à l'infini sans perte de ses propriétés... Ainsi, l'inertie et la neutralité du verre en font le matériau de référence pour la conservation des propriétés du produit contenu (goût, arôme, texture, couleur et fraîcheur) et la sécurité alimentaire.

On estime autour de 35Mt la production verrière en Europe, dont environ 15% en France (5Mt)²⁶. Celle-ci se divise en 4 principales catégories :

- Les **verres creux**, pour les emballages et les arts de la table ;
- Les **verres plats**, destiné au vitrage avec pour principaux débouchés le bâtiment et l'automobile ;
- La **fibre de verre**, principalement destinée à l'isolation du bâtiment (laine de verre) ou utilisée comme fibre de renforcement (aéronautique, automobile, bateaux, articles de sports, éolien...)
- Les **verres spécialisés et techniques**



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE FABRICATION VERRE D'EMBALLAGE



La **fabrication industrielle du verre d'emballage** est un procédé continu et automatisé qui transforme des matières premières solides (sable, calcaire et carbonate de soude principalement) et du verre recyclé appelé « calcin » en bouteilles, pots et flacons. Tout d'abord, le sable, le calcaire et le carbonate de soude et le calcin sont dosés et mélangés pour constituer la composition vitrifiable. Ce mélange est ensuite déversé dans un **four à haute température** (autour de 1300°C à 1550°C) où il fond et s'affine pour éliminer les impuretés et obtenir un verre homogène. Grâce à un canal d'alimentation, le verre en fusion est amené jusqu'aux machines de formage, où il est soufflé dans des **moules** pour prendre sa forme définitive. Après le formage, des traitements thermiques et de surface sont appliqués pour renforcer la solidité et la résistance du matériau. Enfin, les emballages en verre passent par une phase de recuisson contrôlée, des contrôles qualité, puis sont palettisés pour être livrés aux utilisateurs finaux.

L'emballage constitue le 1^{er} débouché, avec 63% de la production de verre en Europe²⁷. La France se classe d'ailleurs juste derrière l'Italie comme **2nd producteur d'emballages en verre du continent**. Ainsi, avec 70% de sa production verrière destinée à l'emballage, la France produit environ **3Mt d'emballages en verre chaque année**.

Le secteur du verre d'emballage représente un chiffre d'affaires de l'ordre de **3 750 M€**²⁸ et quelques **10 000 emplois directs** répartis dans **25 sites** de production en France²⁹.

²⁶Glass Alliance report – Données 2024

²⁷Glass Alliance report – Données 2024

²⁸ Emballages Magazine – Instantané des 500 – France 2024 (Décembre 2025)

²⁹ 19 usines d'emballages alimentaires, 2 usines d'emballages pharmaceutiques, 4 usines d'emballages parfumerie-cosmétique

Les emballages en verre sont utilisés sur 3 principaux secteurs : L'**alimentaire** (bouteilles et pots), la **parfumerie-cosmétique** (flaconnage), la **pharmacie** (flaconnage).

Les **bouteilles** (pour les vins tranquilles et effervescents, la bière, les spiritueux, le cidre, les eaux, les boissons sans -alcool, les jus, les sirops, le lait, le cidre) et les **pots** (pour les sauces, les condiments, les confitures, les produits laitiers frais et les desserts, les pâtes à tartiner et les conserves de l'industrie agro-alimentaire) constituent 90% des emballages en verre. Le **flaconnage**, principalement dans les secteurs de la parfumerie, de la cosmétique et de la pharmacie, représente les 10% restants.

Les emballages en verre sont majoritairement des **emballages ménagers** mais aussi des **emballages de la restauration** (CHR). Les emballages en verre ont aussi cette capacité à être adapté et à l'**usage unique** et au **réemploi**. Le réemploi des emballages en verre est très présent dans le circuit des Cafés-Hotels-Restaurants (eaux minérales, boissons rafraichissantes, bières) et de très nombreuses initiatives (Reuse de Citeo par exemple) sont en cours pour développer sa présence dans d'autres circuits de distribution (GMS, livraison à domicile).

Notre pays fait partie des **principaux producteurs européens de bouteilles pour les boissons** (16,5% de la production en valeur) et de **flacons pour la parfumerie et la cosmétique** (38% de la production européenne)³⁰.

Le verre d'emballage est en effet très lié à **deux filières d'excellence** qui sont essentielles à la balance commerciale de la France, à savoir **les vins et spiritueux et la parfumerie/cosmétique**. Ces deux filières occupent les deuxième et troisième position des excédents commerciaux derrière l'aéronautique. Elles véhiculent au plan international au travers des marques et des produits l'image de la France, son savoir-faire et son excellence. Ces deux filières illustrent parfaitement la capacité du verre à véhiculer une image de qualité, de luxe et sa capacité à être un support idéal à la créativité des marques et des designers.

Deux **grands groupes internationaux** – parmi les trois leaders mondiaux de la production d'emballage en verre – concentrent une grande part des volumes d'emballage en verre produits pour l'alimentaire en France :

- **O-I GLASS** (Owens-Illinois), groupe d'origine américaine présent de longue date sur le territoire avec une dizaine de sites industriels ;
- **VERALLIA**. Issu historiquement des activités verrières du groupe Saint-Gobain, le groupe a d'importantes capacités industrielles en France. Avec un chiffre d'affaires mondial de 3,5 Mds € (dont 835 M€ en France en 2024), il produit chaque année **plusieurs milliards de bouteilles et bocaux** destinés principalement aux marchés des vins, spiritueux, bières et produits alimentaires.

Dans le secteur du flaconnage, la France abrite les **deux verriers leaders mondiaux** pour la parfumerie-cosmétique, **VERESCENCE** et **POCHET**. Et dans le secteur très exigeant de la pharmacie, **SGD PHARMA**, avec deux usines en France et présent dans plusieurs pays, est le leader mondial de la fabrication de verre moulé.



© Verescence

³⁰ADEME – Rapport Final - Plan de transition sectoriel de l'industrie du verre en France (Mars 2025)

Les grands axes d'innovation

L'industrie de l'emballage en verre est engagée depuis plusieurs décennies dans une **dynamique d'innovation continue**, visant à concilier performance industrielle, exigences environnementales et attentes des marchés. L'un des leviers les plus emblématiques de cette transformation tient à **l'allègement des emballages**. Ainsi, en 30 ans, le poids des bouteilles en verre a ainsi diminué d'environ 40 %, traduisant des progrès significatifs en ingénierie verrière. Maîtrise fine des procédés de fabrication et de la conception des formes, permettent de réduire la quantité de matière utilisée tout en garantissant la résistance mécanique, la sécurité alimentaire et la compatibilité avec des lignes de conditionnement à haute cadence. L'allègement est un **levier important pour décarboner les emballages en verre**, tout en garantissant la sécurité du consommateur et la parfaite résistance de l'emballage en verre.

En 2025, VERALLIA a ainsi lancé la bouteille **Long Neck Ecova** de 185 g, la plus légère du marché pour la bière, avec un gain d'environ 20% par rapport aux standards existants. De son côté, O-I Glass a introduit en 2024 une version allégée de la **bouteille Heineken® 25 cl**, réduite de 10 grammes. Dans le secteur du **champagne**, la trajectoire d'allègement engagée ces dernières années avec le passage progressif de 900g à 800g par bouteille illustre également cette capacité d'innovation, générant à elle seule une réduction importante des émissions de CO₂ à l'échelle de 300 millions de bouteilles de Champagne mises sur le marché annuellement.



Parallèlement, les enjeux de **décarbonation des procédés de production** constituent un autre axe majeur de transformation. La fusion du verre, intensive en énergie, est au cœur des efforts de recherche et d'investissement. A ce jour, les apports énergétiques pour fondre le verre sont constitués à 80 % par du gaz naturel et 20 % par de l'électricité. L'axe prioritaire de la **feuille de route de décarbonation** du verre est **l'électrification** de la fusion des fours et des procédés. Les verriers travaillent activement à la diversification de leur mix énergétique, en électrifiant très fortement leurs fours et expérimentant des solutions combinant électricité, biogaz ou autres sources bas-carbone. Ce travail sur le mix énergétique se fait tout en poursuivant les progrès sur l'efficacité énergétique des fours et procédés. Ces évolutions nécessitent des investissements lourds (le seul raccordement des fours électriques aux lignes à haute tension est estimé à 1M€ par km) et des ruptures technologiques progressives, mais elles sont essentielles pour aligner la filière avec les objectifs climatiques européens.



1^{er} four mondial 100% électrique pour le verre d'emballage inauguré par VERALLIA en 2024 dans son usine de Cognac

Au-delà de ces deux axes structurants (allègement et décarbonation), le verre d'emballage s'inscrit dans une approche globale visant à optimiser et renforcer **l'économie circulaire du verre**. Le recyclage est le deuxième levier pour décarboner la production d'emballages en verre. Le recyclage permet tout à la fois de réduire la consommation d'énergie en abaissant la température de fusion du verre et limite les émissions dites de "procédé" liées à la décarbonation des matières premières (calcaire et carbonate de soude). Forts de plus de 50 ans d'expérience, les verriers poursuivent leurs efforts avec leurs partenaires historiques (collectivités territoriales, éco-organismes, traiteurs) pour améliorer la collecte et le recyclage du verre.

L'emballage en verre au cœur des territoires

Concentré autour d'une grosse **vingtaine de grands sites industriels** employant souvent plusieurs milliers de salariés, l'industrie de l'emballage en verre est, par nature, profondément ancrée dans ses territoires. Son organisation industrielle répond à une double contrainte de proximité : **proximité des matières premières** et de l'énergie d'une part, **proximité des marchés** de consommation d'autre part. Le verre est en effet un matériau dont le transport est vite impactant et coûteux. Cela favorise des implantations au plus près des bassins de production et de consommation. Cette logique de maillage territorial dense est renforcée par le **fonctionnement en continu des fours verriers**, qui nécessitent des investissements lourds et une stabilité d'exploitation sur le long terme.

À cette dimension logistique s'ajoute une forte intégration dans les écosystèmes locaux. Les sites verriers s'inscrivent dans des **chaînes de valeur territoriales** incluant l'approvisionnement en matières premières (sable, calcin issu du recyclage), les réseaux de collecte et de traitement des déchets, ainsi que les industries clientes, notamment dans les secteurs des boissons, de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique. Le développement du recyclage, avec une incorporation croissante de calcin dans les fours, renforce encore cette logique de proximité, en ancrant davantage les verreries dans des boucles locales d'économie circulaire.

Dans ce contexte, certains territoires se distinguent par une concentration historique et industrielle particulièrement forte. C'est notamment le cas de la **vallée de la Bresle dite "Glass Valley"**, à la frontière de la Normandie et des Hauts-de-France, qui constitue **l'un des principaux pôles mondiaux du verre de luxe**. Héritière d'un savoir-faire verrier pluriséculaire, cette vallée concentre un écosystème unique associant grands groupes internationaux, PME spécialisées, moulistes, décorateurs et centres de formation. Elle s'est imposée comme une référence mondiale pour les flacons de parfumerie et de cosmétique haut de gamme, combinant excellence artisanale, innovation technologique et proximité avec les grandes maisons du luxe. La vallée de la Bresle illustre parfaitement la manière dont un territoire peut structurer une filière industrielle complète et compétitive à l'échelle internationale. La densité des acteurs, la spécialisation des compétences et les synergies locales favorisent l'innovation, la qualité et la réactivité, tout en permettant de maintenir une production à forte valeur ajoutée en France. Elle démontre également que la compétitivité du verre ne repose pas uniquement sur des effets d'échelle, mais aussi sur la transmission des savoir-faire et la capacité à s'inscrire dans des écosystèmes industriels cohérents.


Autre exemple, l'industrie du verre d'emballage en France se calque sur les grands **bassins territoriaux liés à l'activité viticole** (Bordelais, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Vallée du Rhône, Champagne). Très souvent proche de ses clients, ce maillage et cette organisation territoriale constituent à la fois une force – en termes de résilience, de circularité et de souveraineté industrielle – et un enjeu stratégique, dans un contexte de transition énergétique et de pression concurrentielle accrue. Le maintien et le développement de ces pôles passent ainsi par une articulation fine entre performance industrielle, ancrage local et adaptation aux nouvelles exigences environnementales.

Défis et opportunités : décarbonation et souveraineté

Le secteur du verre d'emballage a dû s'adapter aux situations de crise traversées récemment (Covid, Ukraine, Iran). Il doit aussi faire face à des défis majeurs qui engagent les décennies à venir comme la décarbonation et la souveraineté. La fusion du verre nécessite des fours fonctionnant à très haute température et en continu, ce qui rend la production particulièrement sensible aux variations des coûts de l'énergie. Lors de la crise européenne de 2022, les verriers ont dû faire face à une **hausse forte des coûts du gaz et de l'électricité**. Cette volatilité du prix des énergies fossiles est facteur d'imprévisibilité et renforce l'intérêt à limiter le recours aux énergies fossiles et de faire appel aux énergies bas-carbone produites localement.



Production d'Emballages en Verre et du traitement du calcin en France



Aux prix des énergies, s'ajoutent l'incertitude sur l'évolution du prix du carbone dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS). Selon les estimations du secteur, la **révision des références du système ETS** pourrait augmenter significativement certains coûts « carbone » entre 2025 et 2026. Ces tensions économiques interviennent alors même que l'industrie doit investir massivement pour transformer ses procédés : électrification des fours et développement de fours hybrides, augmentation de la part de verre recyclé (calcin) dans les compositions.

La **baisse de la consommation des produits alcoolisés** (vins, bières et spiritueux) ainsi que l'environnement géopolitique mondial incertain et peu favorable (taxes américaines par exemple) impactent l'activité verrière. Les verriers adaptent leurs capacités à la demande, que ce soit au niveau français ou européen. Tous les pays d'Europe ont été affectés par des **ajustements structurels de capacité**. La France avait été épargnée en 2024. 2025 a été marqué par deux arrêts de fours chez O-I et un arrêt de four chez SAVERGLASS.

Malgré cet environnement incertain et difficile, la volonté d'innover et de décarboner reste omniprésente. Fidèle aux **engagements de sa feuille de route de décarbonation**, l'industrie verrière va ainsi investir en 2026 dans **trois fours hybrides** : un four chez O-I à Veauche (Loire), un four chez VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy (Loire), et un troisième four chez VERESCENCE à Mers-les-Bains (Somme). Le principe d'un four hybride est de renverser le mix énergétique en **électrifiant massivement le four**. Sur un four traditionnel, l'apport énergétique est constitué par 80 % de gaz et 20 % d'électricité. Sur un four hybride, le mix s'inverse avec une majorité de l'énergie apportée par l'électricité pouvant atteindre 80 % des apports énergétiques. Grâce en France à une électricité très bas-carbone (nucléaire, hydroélectricité et énergies renouvelables), les émissions de CO2 sont ainsi très fortement réduites (de 50 à 70 %). Un four hybride représente un investissement deux fois plus important qu'un four traditionnel. Ces trois investissements font suite à un investissement en 2024 par Verallia d'un four 100 % électrique sur son usine de Cognac.

L'engagement des verriers français pour la décarbonation est ainsi bien réel et concret. Avec ces 3 investissements en 2026, **la France va devenir le pays européen avec le plus grand nombre de fours hybrides**. Convaincus de la nécessité stratégique d'offrir à leurs clients des emballages décarbonés pour rester présents à moyen et long terme, les verriers français s'appuient sur le principal levier de décarbonation qui est l'électrification au travers des fours hybrides. C'est un chantier majeur avec un mur d'investissements à réaliser et qui s'inscrit dans la durée. Il faudra environ 15 ans, à savoir la durée de vie moyenne d'un four, pour transformer l'ensemble des fours en France.

Comme pour beaucoup de filières industrielles, la question se pose sur **les conditions du maintien d'une base industrielle verrière forte en France**. Partout où elles sont implantées, les verreries constituent des sites industriels structurants, alimentant en emballages des chaînes de valeur clés comme les boissons, les vins et spiritueux, les cosmétiques ou encore la pharmacie. La **souveraineté industrielle** est essentielle à la résilience des chaînes d'approvisionnement de secteurs d'activités stratégiques de notre pays.

Dans les faits, la France **importe à ce jour 40 % de ses emballages en verre** pour l'alimentaire conditionnés sur notre territoire. La part des importations a doublé en un peu plus de 10 ans. C'est un niveau d'importation très élevé, le plus élevé de tous les pays européens. Ces importations proviennent essentiellement d'autres pays européens : Espagne, Portugal, Allemagne, Italie, pays de l'Est et Turquie. A ce jour, l'Europe et la France demeurent relativement protégés d'importations massives en provenance de pays d'Asie. La France est le seul pays en Europe à avoir une balance commerciale négative pour les emballages alimentaires en verre. La prise en compte de la **proximité** et de la **souveraineté**, si elle était plus présente dans les décisions d'approvisionnement et d'achat, pourrait permettre d'aller vers une relocalisation favorable au **maintien de capacités industrielles de proximité et décarbonées**. Le maintien de cette proximité est important, car l'impact environnemental des distances de transport (principalement par camions) est significatif. On a pu aussi mesurer combien les incertitudes géopolitiques et les crises récentes invitent à construire des chaînes de valeur résilientes et robustes.

Dans ce contexte, la filière verrière appelle à un **cadre réglementaire stable et protecteur des intérêts français et européens**, condition indispensable pour poursuivre les investissements nécessaires à la modernisation des fours, à la décarbonation et au maintien d'une production verrière forte sur nos territoires. L'industrie verrière est par exemple très vigilante sur un article du règlement PPWR, à savoir l'article 10 relatif à la "Packaging Minimisation". Les verriers sont engagés avec leurs clients à mettre sur le marché des emballages parfaitement éco-conçus qui optimisent l'utilisation de matière, d'énergie et permettent un recyclage efficace. Les verriers sont très engagés sur la **réduction du poids des emballages** mais souhaitent pouvoir conserver une **liberté de création de formes** qui est rendue possible par les fantastiques possibilités du verre dans ce domaine. Cette créativité est essentielle dans les secteurs où la forme et le design des bouteilles et des flacons jouent un rôle essentiel dans la différenciation des produits et des marques emblématiques de notre pays et de notre savoir-faire.

ENCADRE 5 – L'INNOVATION « MATERIAUX »

Sous l'effet conjugué des attentes environnementales et réglementaires et des fonctionnalités nécessaires aux produits, l'évolution des matériaux d'emballage constitue un des principaux axes d'innovation du secteur.

Parmi les pistes d'innovation les plus explorées figurent les **polymères biosourcés**, c'est-à-dire des plastiques dont la matière première provient, tout ou partie, de ressources renouvelables d'origine biologique, notamment des chaînes de transformation de sucres, d'amidon, de cellulose ou d'huiles végétales.



Le **PLA (acide polylactique)** constitue aujourd'hui l'un des polymères biosourcés les plus répandus. Il est obtenu à partir de sucres fermentés (généralement issus du maïs ou de la canne à sucre) transformés en acide lactique puis polymérisés. Le PLA est utilisé dans certains emballages alimentaires, barquettes, gobelets ou films, notamment pour des applications à durée de vie courte. De leurs côtés, les **PHA (polyhydroxyalcanoates)** sont produits par fermentation bactérienne : certains micro-organismes accumulent ces polymères comme réserve énergétique, qui peuvent ensuite être extraits et transformés en matériaux plastiques présentant des propriétés intéressantes.

Au-delà de ces polymères déjà relativement connus, de nombreux travaux portent sur l'exploitation de **ressources lignocellulosiques** (bois, résidus agricoles, fibres végétales, algues, champignons...) afin de produire de nouveaux monomères biosourcés capables de remplacer les intermédiaires pétrochimiques traditionnels. La transformation de sucres issus de la biomasse permet par exemple de produire du **bio-éthylène** ou du **bio-MEG** (monoéthylène glycol), utilisés dans la fabrication de plastiques comme les **PET biosourcés**.

De grandes entreprises comme **TotalEnergies Corbion** produisent déjà du PLA à grande échelle, tandis que plusieurs start-ups et jeunes entreprises européennes travaillent sur de nouvelles générations de polymères issus de la biomasse. Certaines explorent l'utilisation de **micro-algues**, de **déchets agricoles** ou encore de **résidus de l'industrie agroalimentaire**. Si ces matériaux présentent un véritable potentiel, leur développement doit être évalué à l'échelle du cycle de vie complet. Les enjeux portent notamment sur la **disponibilité durable de la biomasse**, la concurrence avec les usages alimentaires, les performances techniques, les coûts, ainsi que la bonne intégration de ces matériaux aux filières de recyclage existantes.

Une autre tendance forte consiste à **simplifier la composition** des matériaux d'emballages. Ainsi, les industriels remplacent progressivement les structures multicouches complexes par des **mono-matériaux** en PE, PP ou PET afin de faciliter le recyclage. Cela passe par l'intégration des couches barrières innovantes. Des groupes comme AMCOR, CONSTANTIA FLEXIBLES ou COVERIS développent des films flexibles recyclables destinés à remplacer certains complexes aujourd'hui difficiles à valoriser.

L'amélioration des propriétés barrières (contre l'oxygène, l'humidité ou les graisses) est également le grand sujet des **matériaux celluloseux**, afin d'élargir les applications du papier et du carton d'emballage. Des industriels français travaillent au développement de **papiers fonctionnalisés** (dont certains avec des revêtements biosourcés), avec comme perspective d'offrir des fonctionnalités « barrière » se rapprochant de celles des plastiques. Un travail technique considérable a également été réalisé pour réduire le grammage des papiers tout en maintenant leurs caractéristiques de résistance mécanique, de manière à alléger le carton ondulé sans perte de produits au long de la chaîne logistique.



Dans le **verre** comme dans l'**aluminium** d'emballage, l'utilisation de **matériaux recyclés** permet de réduire significativement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Des acteurs comme VERALLIA ou O-I GLASS pour le verre, comme CONSTELLIUM ou NOVELIS pour l'aluminium, travaillent à augmenter sans cesse la part de calcin et d'aluminium recyclée, tout en développant des procédés de production plus sobres.

Enfin, la recherche explore des pistes plus prospectives autour de **revêtements fonctionnels ultrafins**, de **matériaux hybrides** associant fibres et polymères, ou encore de **matériaux actifs capables d'interagir avec l'environnement** du produit afin d'en améliorer la conservation. Ces innovations s'inscrivent souvent dans des programmes collaboratifs associant industriels, centres techniques et instituts de recherche, comme ceux menés par l'ADRIA, le Centre Technique du Papier (CTP) ou IPC – Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites.

Les emballages bois

L'industrie du bois d'emballage est principalement centrée sur les emballages industriels et commerciaux. Il est avec 2,6Mt, le second gisement des **emballages professionnels**, après le papier-carton.

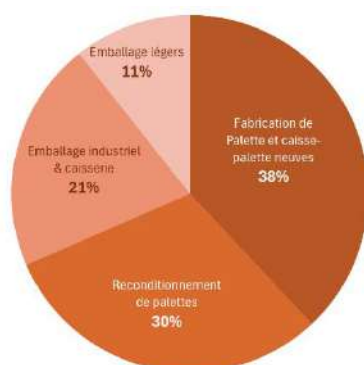
En 2022, le chiffre d'affaires de la profession totalisait un peu plus de **3 milliards d'euros** et **18 000 salariés**, répartis sur environ **1 000 sites** de production en France³¹.

La filière du bois d'emballage peut néanmoins s'appuyer sur plusieurs **champions français** de renommée internationale. Le **GROUPE PGS**, s'est imposé, avec plus de 40 sites, parmi les grands leaders européens de la palette bois, via un modèle intégré production – réparation – location – gestion de parcs. La **TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES**, quant à elle, représente l'excellence française sur des emballages à forte valeur ajoutée, en étant le leader mondial des fûts en chêne pour les grands vins et spiritueux. De même, le **Groupe LAFITTE**, compte parmi les 5 plus grands acteurs du bouchage au niveau mondial. Avec plus de 1/2 de son CA réalisé à l'export, il propose une gamme complète de solutions de bouchons en liège au service de la performance œnologique³².

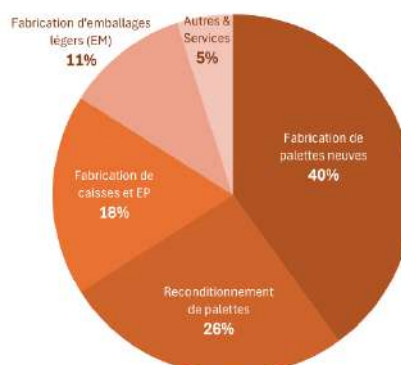


Trois métiers constituent près de 90% du chiffre d'affaires du secteur de l'emballage en bois : la **fabrication de palettes** et de **caisses palettes** (1,175M€), le **reconditionnement de palettes** (950 M€) et la **fabrication d'emballages industriels** (650 M€). Avec une quarantaine d'entreprises, l'emballage léger représente 330M€. A noter que les activités de services (fabrication de réhausses, de broyats, transport, négoce...) – et qui pèse environ 10% du CA du secteur – est réparti entre les différents secteurs d'activité.

Répartition CA par secteur d'activité



Répartition des emplois directs



Les activités de fabrication et de reconditionnement de palettes concentrent, à elles seules, 2/3 des emplois³³. Environ **50 millions de palettes neuves** sont vendues par des fabricants chaque année. La palette en bois est constituée à près de 99% de bois massif, majoritairement issu des massifs forestiers français. Les essences résineuses comptent pour 90% des sciages consommés : le sapin-épicéa, le pin maritime et le douglas. La palette bois présente la spécificité d'être facilement réparable. Ainsi, par exemple, la palette EUR issue d'un parc locatif, tourne en moyenne 28 fois sur une durée de vie de 8 ans, soit 3,5 rotations par an³⁴. Ainsi, chaque année ce sont environ **100 millions de palettes qui sont récupérées** par des reconditionneurs et 90% de celles-ci peuvent être remises en circulation (après inspection et / ou réparation).



³¹ SIEL – Fédération Nationale du Bois (FNB)

³² Dans le champ des emballages, le liège constitue un matériau emblématique pour le bouchage des vins et spiritueux. Tiré de l'écorce du chêne-liège (qui se régénère après prélèvement sans abattage de l'arbre), le liège associe naturalité, performance d'usage et valorisation matière. La filière, regroupée au sein de la Fédération Française du Liège (FFL), souligne les qualités techniques du matériau et son inscription dans une logique de ressource renouvelable et recyclable.

³³ SIEL – FNB : chiffres 2022 répartis selon l'Etude structurelle FNB & Institut d'informations et de conjonctures professionnelles (2017)

³⁴ SYPAL - la palette bois au cœur de l'économie circulaire



Pour la fabrication de **caisses industrielles**, près de 600.000 m³ de bois, dérivés et autres matériaux ont été utilisés. Les sciages neufs constituent l'essentiel des matériaux utilisés.

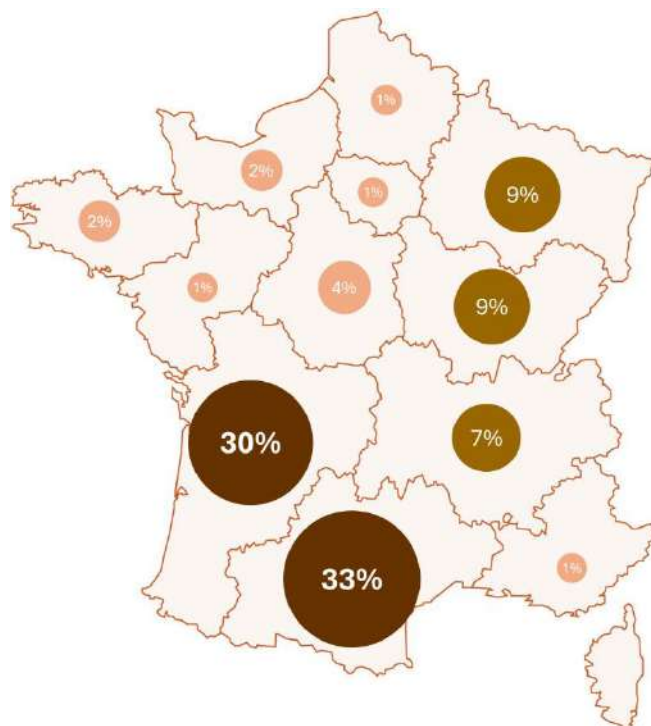
Pour la fabrication d'**emballages légers**, 350 000 m³ de bois et dérivés ont été utilisés. Le bois déroulé (essentiellement en peuplier) constitue la moitié des matériaux utilisés, le sciage neuf (principalement résineux) n'arrivant qu'en deuxième position avec 30% des produits utilisés.



Une industrie éminemment locale

L'emballage en bois se caractérise par sa **dimension très locale** entre approvisionnements, production et ventes. Ainsi, **90% des sciages consommés par l'industrie de l'emballage provient de France**, 8% des pays limitrophes et 2% d'Europe de l'Est. Surtout, 92% des approvisionnements pour les palettes et 77% de ceux de la caisserie & emballages professionnels proviennent d'un **rayon inférieur à 300km**. Le fait est que l'industrie de l'emballage en bois est localisée au contact des grands massifs forestiers de notre pays. Ainsi, s'il existe des fabricants implantés dans toutes nos régions, près de **2/3 du bois d'emballage est produit dans le sud-ouest** et 1/4 dans l'est du pays (Grand-Est, Bourgogne-Franche Comté, Auvergne-Rhône-Alpes)

L'utilisation du bois d'emballage contribue activement à la **gestion** et au **développement durable des surfaces forestières françaises**. La gestion raisonnée des forêts répond aux réglementations liées à l'environnement. L'utilisation de bois certifiés est une garantie supplémentaire que le bois utilisé dans les emballages est issu de forêts gérées durablement.



Ainsi, **2/3 de la production française de bois est certifiée PEFC** (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*), soit 84 000 propriétaires forestiers et 3 400 entreprises de la filière forêt-bois-papier en France.



Cela représente 8,1 millions d'hectares de forêts en France :

- 5,7M ha en Métropole (soit 1/3 de sa surface forestière) ;
- 2,4M ha en Guyane Française.

Soit 100% des forêts domaniales, 60% des forêts communales et 20% des forêts privées³⁵.

Le logo PEFC présent sur un emballage en bois permet d'attester de l'origine durable de la matière, issue de forêts certifiées, de matières recyclées et de sources contrôlées. Il garantit que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement a respecté les règles d'une certification de dimension internationale, validées par un audit indépendant à chaque étape, depuis la gestion durable des forêts jusqu'à la production de l'emballage fini. 60 fabricants de palettes, les principaux tonneliers et la majorité des fabricants d'emballages légers sont certifiés PEFC³⁶.

En termes de **débouchés**, 97% des palettes neuves sont vendues dans un rayon de moins de 300km de leur lieu de fabrication et même dans un rayon de moins de 100km pour 78% d'entre elles. Pour l'ensemble du secteur, **95% des emballages en bois produits en France sont vendus en France**.

³⁵ Chiffres PEFC France

³⁶ SYPAL - la palette bois au cœur de l'économie circulaire

Défis et opportunités de l'industrie française du bois d'emballage

Le secteur de l'emballage en bois a connu une très forte croissance (+83% entre 2015 et 2022)³⁷. Depuis, la guerre en Ukraine a accéléré la pénurie mondiale de bois en provoquant une forte **hausse des cours du bois et de l'énergie**. D'autant que l'accès à la ressource bois est soumise à une pression croissante liée à des **usages concurrents** (construction, ameublement, énergie, export...). La combinaison de ces facteurs a enrayé la dynamique de croissance du secteur, en pénalisant ses coûts de production et sa compétitivité face aux autres matériaux d'emballage.

La ressource forestière doit également faire face aux effets du **changement climatique**, qui fragilisent certaines essences et introduisent une variabilité accrue. Dans cette perspective, sécuriser sur le long terme un approvisionnement local et durable devient un enjeu majeur pour la filière.

Parallèlement, le secteur est confronté à un **renforcement significatif des exigences réglementaires**, en particulier à l'échelle européenne. La mise en œuvre du règlement contre la déforestation importée (**EUDR**) impose une **traçabilité fine des flux de bois**, depuis la forêt jusqu'au produit fini, qui vient s'ajouter aux normes phytosanitaires et aux obligations croissantes en matière de conformité environnementale. Ces évolutions, si elles renforcent la crédibilité de la filière, représentent un véritable défi opérationnel pour ce tissu industriel très largement composé de PME.

La transition vers des modèles circulaires constitue un axe porteur. Le bois d'emballage bénéficie d'un avantage historique, avec des taux de réemploi et de réparation très élevés, en particulier pour les palettes. Toutefois, ce modèle doit aujourd'hui évoluer pour s'inscrire dans des logiques plus industrielles et plus traçables, en cohérence avec les attentes des dispositifs de responsabilité élargie du producteur (REP) et des grands donneurs d'ordre.

La transformation rapide des chaînes logistiques – sous l'effet de l'automatisation, de l'e-commerce et de la fragmentation des flux – impose au bois d'emballage de s'adapter à des environnements de plus en plus exigeants en matière de standardisation, de fiabilité et de performance opérationnelle. Produit traditionnel par excellence, la palette bois devient ainsi un objet technique au cœur de systèmes logistiques hautement digitalisés. **AUCHAN**, en partenariat avec IBM a équipé 50 000 de ces palettes de capteurs GPS, la Smart Green Pallet, qui lui permet en temps réel de tracer les produits, de repérer les ruptures de la chaîne du froid et d'augmenter le taux de rotation. Malheureusement pour la filière, l'enseigne a privilégié les **palettes en plastique**, plutôt que celles en bois, pour porter cette technologie...



Face à ces évolutions rapides, la filière doit composer avec une **fragmentation industrielle importante**, caractérisée par une majorité de petites entreprises, souvent peu capitalisées, dont les capacités d'investissement et de modernisation sont souvent limitées. Dans ce contexte, la capacité du bois à **faire reconnaître ses atouts environnementaux** dans les cadres réglementaires ou les arbitrages industriels constitue un enjeu clé, notamment en regard d'autres matériaux qui bénéficient d'une meilleure lisibilité en matière de recyclage ou de standardisation.

L'innovation comme moteur d'une nouvelle croissance

Face à ces défis, l'industrie du bois d'emballage connaît une dynamique d'innovation qui témoigne de son agilité et de sa capacité d'adaptation. Un premier axe concerne évidemment **l'éco-conception et l'optimisation matière**. Les acteurs travaillent à alléger les structures, à optimiser les sections de bois utilisées et maximiser le nombre de rotations. Sur les **traitements et la durabilité des matériaux**, de nouvelles solutions sont développées pour améliorer la résistance aux conditions climatiques, limiter les traitements chimiques ou proposer des alternatives toujours plus respectueuses de l'environnement.

Le développement de **palettes et emballages bois "augmentés"** constitue un second levier. L'intégration de technologies telles que les puces RFID, les QR codes ou les capteurs GPS permet d'assurer un suivi en temps réel des flux, d'optimiser la gestion des parcs et de sécuriser les chaînes logistiques. Ces solutions s'inscrivent dans une logique de digitalisation accélérée des chaînes de valeur. La montée en puissance des **modèles de réemploi industrialisés**, avec les systèmes de pooling, la réparation automatisée et la standardisation des formats permettent d'optimiser, via le développement d'outils de **traçabilité** adaptés, les flux de retour, les taux de pertes et abandons et la performance économique et environnementale globale des emballages réemployés.

³⁷ FNB & Institut d'informations et de conjonctures professionnelles – Etude structurelle : Palettes, Caisses-Palettes, Emballages industriels, Emballages légers (2017)

Les emballages métalliques

L'emballage métallique constitue un **pilier historique de l'industrie française de l'emballage**. Il recouvre une grande diversité d'applications : boîtes de conserve, boîtes-boissons (canettes), générateurs d'aérosols, fûts et bidons pour produits chimiques et industriels, ainsi que différents systèmes de bouchage.

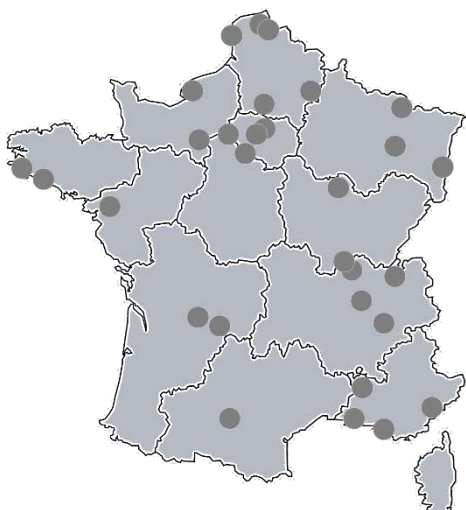


La fabrication des emballages métalliques repose principalement sur deux **matériaux dits "permanents"** car ils peuvent être recyclés à l'infini sans perte de leurs propriétés intrinsèques :

- **L'acier**, utilisé pour les boîtes de conserve alimentaires, les emballages industriels et certains bouchages.
- **L'aluminium**, très présent dans les boissons (canettes), les aérosols et certains emballages premium.

En 2024, la production d'emballages métalliques avait mobilisé environ **190kt d'acier** et **92kt d'aluminium**. En comparaison de l'industrie automobile, de l'aéronautique ou de la construction, le secteur de l'emballage représente une part très minoritaire des débouchés de la production de ces métaux en France. La seule fabrication d'emballages métalliques regroupait une **quarantaine de sites industriels** implantés sur le territoire, pour près de 3 500 emplois directs et un chiffre d'affaires d'environ 1,3 milliard d'euros³⁸. En y ajoutant la part de la fabrication des matériaux nécessaires à produire ces emballages (bobines d'acier et d'aluminium plats), on évalue le poids du secteur à **2,5 Md€ et 7 000 emplois directs**.

En 2024, le secteur de l'emballage métallique a généré un CA de **2,5 Md€**, en employant **7 000 personnes**, dans quelques **40 sites** de production en France.



Le secteur des métaux - et des emballages métalliques en particulier - s'inscrit dans un écosystème profondément mondialisé, organisé autour de groupes internationaux couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production de matières premières jusqu'à la transformation en emballages finis. **ARCELORMITTAL**, leader mondial de l'acier, joue, avec ses deux grands sites dans les grands bassins industriels de Dunkerque et Fos-sur-Mer, un rôle clé en amont en fournissant au secteur les matériaux d'emballage (bobines d'aciers plats). D'autres groupes internationaux comme **BALL**, **CROWN** (US) et **TRIVIUM PACKAGING** (NL) dominent le marché pour l'alimentaire et les boissons, avec des capacités industrielles globales et des volumes très importants, notamment sur les canettes et les boîtes. Enfin, des groupes comme **AMCOR** et **SONOCO**, bien que positionnés sur plusieurs matériaux, illustrent la tendance à l'intégration multi-matériaux et à la globalisation des solutions d'emballage, au service de grands donneurs d'ordre internationaux.

Dans cet environnement fortement concurrentiel et concentré, la France dispose néanmoins d'acteurs industriels capables de se positionner sur des segments à forte valeur ajoutée. C'est le cas de **GRUPE MASSILLY**, entreprise familiale implantée dans le Maconnais depuis 1911. MASSILLY s'est imposée comme un acteur de référence dans la fabrication d'une large gamme d'emballages métalliques, en particulier sur les boîtes et les capsules pour l'agroalimentaire. Le groupe a su développer une présence internationale, tout en conservant un ancrage industriel fort en France avec une demi-douzaine de sites. Il se distingue par sa capacité à combiner **excellence industrielle, innovation produit et proximité avec ses clients** via son offre de services. Cette coexistence entre grands groupes mondialisés et acteurs nationaux spécialisés illustre une certaine diversité des modèles industriels à l'œuvre dans le secteur des emballages métalliques, où la taille critique peut cohabiter avec des logiques de différenciation et de proximité.

³⁸ SNFBM – Rapport Annuel 2024

La production d’emballages métalliques mobilise des **procédés industriels de haute précision** :

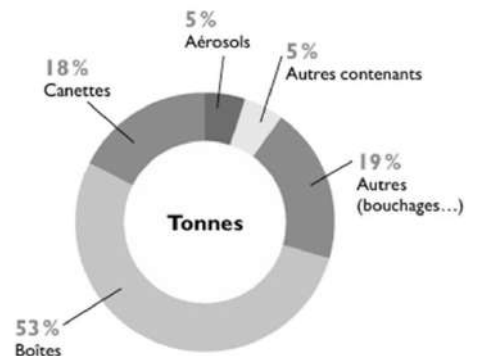
- Laminage et revêtement des bobines d’acier ou d’aluminium (application éventuelle de vernis ou laques de protection, notamment pour le contact alimentaire).
- Découpage et emboutissage pour former les corps de boîtes ou de canettes.
- Soudage ou sertissage pour l’assemblage (corps + fonds + couvercles).
- Impression et décoration (offset ou impression directe) permettant une personnalisation à 360° pour les marques.
- Traitements de surface garantissant protection, inertie chimique et conformité réglementaire (contact alimentaire, cosmétique, chimie...).

Les **générateurs d’aérosols** et les **bouchages métalliques** font appel à des technologies spécifiques, intégrant précision mécanique, étanchéité et sécurité d’usage.

Les **emballages ménagers métalliques** sont présents sur différents segments. Le graphique ci-contre en montre la répartition en tonnages³⁹. Les **canettes** sont devenues en 2024, le second emballage boisson en France, passant devant le verre en parts de marché. La **consERVE alimentaire** est un marché globalement stable en valeur, avec toutefois de fortes disparités selon les segments de marché (plats cuisinés, légumes, poissons...). Près de 700 millions d’unités d’aérosols ont été remplies en France en 2025⁴⁰.

Les **emballages industriels et commerciaux** représentent un 1/3 des tonnages d’emballages métalliques en France, notamment pour des secteurs comme la chimie, les peintures ou les vernis...

Emballages Ménagers (EM) en métal
Répartition des tonnages par formats



Défis et Opportunités des emballages métalliques

Le secteur des emballages métalliques, qu’il s’agisse de l’acier ou de l’aluminium, se distingue par des performances élevées en matière de **protection des produits, de recyclabilité et de circularité**. Il constitue ainsi un pilier des chaînes d’approvisionnement de nombreux secteurs d’activité (agro-alimentaire, chimie, peintures...) La robustesse des emballages – résistance aux chocs, aux pressions et aux températures extrêmes – sécurise également les chaînes logistiques. Toutefois, l’emballage en métal fait aujourd’hui face à plusieurs défis liés à la **transition énergétique, à la compétitivité industrielle et à l’évolution des usages**.

La filière repose sur des procédés fortement **électro-intensifs**, la rendant particulièrement exposée à la volatilité des prix de l’énergie en Europe. La filière doit donc investir massivement pour répondre aux **attentes de sobriété énergétique et de décarbonation**. Or, dans un contexte de forte concurrence internationale, ces besoins, combinés au coût du travail en France, peuvent fragiliser la compétitivité des sites industriels implantés sur nos territoires et justifier des logiques de rationalisation arbitrées à l’échelle des grands groupes internationaux. Ces **risques de délocalisation**, observés dans d’autres industries lourdes, constitueraient une perte économique et sociale colossale pour les territoires concernés.



Le secteur doit aussi répondre à une demande en mutation (consommation nomade, diversification des formats, exigences sanitaires renforcées). Dans ce contexte, l’innovation apparaît comme un levier central de transformation de l’industrie. Depuis plusieurs décennies, les industriels de l’emballage métallique ont engagé des efforts continus d’**éco-conception**, permettant notamment un allègement des emballages de l’ordre de 30 % en 30 ans, réduisant significativement les consommations de matière, d’énergie et les consommations d’eau. Pour aller plus loin dans la valorisation de ses **avantages fonctionnels** (barrières contre la lumière, l’air, l’humidité et les contaminants, conservation longue durée...), les innovations se concentrent aujourd’hui sur les **revêtements internes** de haute performance - indispensables à la protection du contenu et du contenant, afin que ces additifs ne perturbent pas les flux de recyclage et permettent ainsi d’accroître encore les capacités d’intégration de matières recyclées.

³⁹ CITEO & ADELPHÉ - Le gisement des emballages issus de la consommation des ménages (2021)

⁴⁰ Comité Français des Aérosols (CFA) – Données 2025

Autres matériaux d'emballages

Il existe plusieurs autres matériaux d'emballages qui représentent un volume bien plus marginal (<1% des tonnages totaux d'emballages) :

- Les **textiles et fibres souples** (en jute, coton, lin) utilisés par exemple pour les sacs vrac, café, pommes de terre, les « big bags » (FIBC) en textile technique ou les filets agricoles (oignons, agrumes) ;
- La **céramique & terre cuite** pour des pots de produits frais et flacons spécifiques ;
- Divers **matériaux biosourcés** constituent un territoire d'innovation dynamique : emballages à base d'algues, de mycélium (mousse de champignons) ou de fibres moulées non cellulosiques ;
- Les **cires, paraffines et résines naturelles** qui constituent des films de protection naturels ;
- Autres **matériaux minéraux spécifiques** comme le gypse moulé ou des silicates techniques...

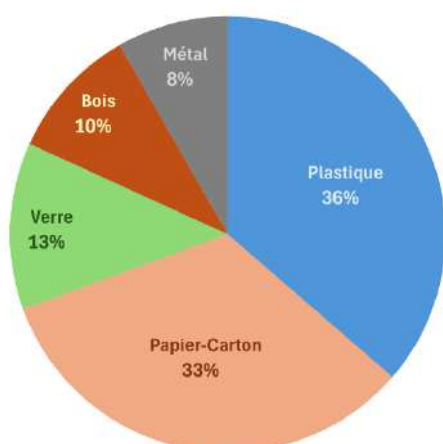
Ces filières, émergentes et peu structurées au niveau national, n'offrent pas de chiffres consolidés ou suffisamment fiables concernant leurs activités respectives

Le poids économique et social des fabricants de matériaux et d'emballage

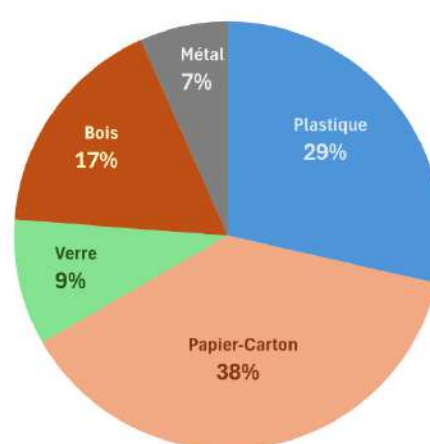
Matériaux	CA (en M€)	Emplois directs	Nombre de sites
Plastique	11 000	30 000	500
Papier-Carton	10 000	40 000	500
Verre	3 750	10 000	25
Bois	3 000	18 000	1 000
Métal	2 500	7 000	40
TOTAL	30 250	105 000	2 065

Tous matériaux confondus, les activités de production de matériaux et d'emballages représentent un chiffre d'affaires d'environ **30 milliards d'euros** (dont 1/3 à l'export) et plus de **100 000 emplois directs** répartis sur tout le territoire dans plus de **2 000 sites**.

CA - Répartition par Matériaux



Emplois Directs - Répartition par Matériaux

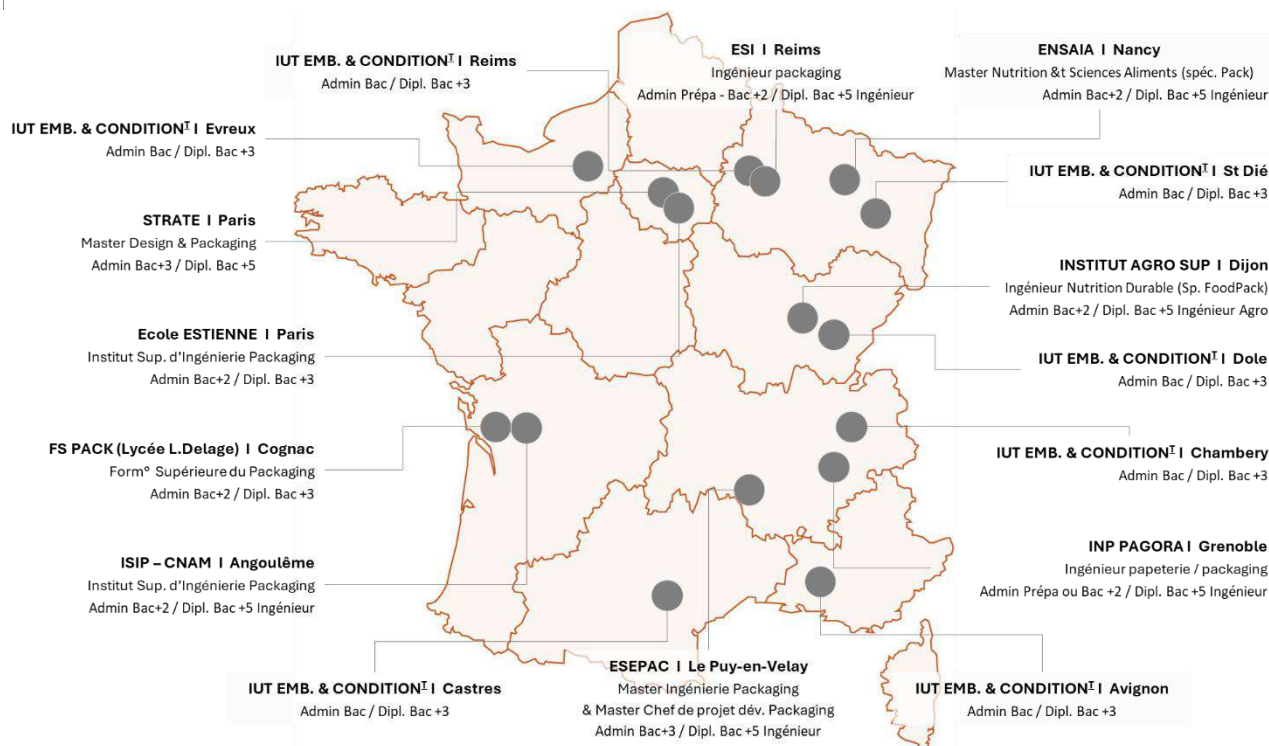


Selon une étude de l'INSEE⁴¹, notre **balance commerciale** pour la production d'emballages était **déficitaire de 1,7Md€ en 2019**. Nos importations provenaient pour 82 % des pays de l'UE et la Chine était notre 4^{ème} fournisseur d'emballages importés. Nos exportations d'emballages étaient pour 80% à destination des pays de l'UE, les États-Unis arrivant en sixième position grâce à nos exportations d'emballages en verre.

⁴¹ INSEE Focus N°224 - La France, troisième producteur européen d'emballage – Données 2019 (Janvier 2021)

ENCADRE 6 - LES FORMATIONS AUX METIERS DE L'EMBALLAGE

La France compte une **quinzaine de pôles universitaires et écoles** (voir carte ci-dessous), assurant des formations supérieures aux métiers de l'emballage. Elles forment des techniciens et ingénieurs, mais aussi des designers spécialisés dans la fonction emballage pour alimenter l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière en jeunes talents dont elle a besoin.



Hélas, souffrant de son image dégradée et du peu d'attrait des métiers de l'Industrie en général, ces **formations spécialisées peinent à faire le plein de leurs effectifs**. Le paradoxe est que la quasi-totalité des élèves diplômés ne rencontrent aucune difficulté à trouver un emploi dans un secteur sans cesse en recherche de talents et d'experts capables de l'accompagner dans les transitions technologiques et environnementales de leurs activités. Et ceci, malgré le fait que l'industrie offre des conditions salariales souvent bien supérieures à celles que l'on trouve généralement dans les services.

En sus de ces parcours complets ou spécialisations, de nombreux **autres cursus** allant des lycées professionnels aux ingénieurs, des designers aux doctorants (dans les arts appliqués, le design, la création & techniques de l'industrielle, la science des matériaux...) offrent un bagage solide pour les jeunes qui souhaiteraient s'orienter vers les métiers de l'emballage.

Face à ces tensions de recrutement, le secteur s'investit activement dans la **formation professionnelle**. Ainsi, l'**AFIFOR** - l'Association Filière Formation de la Branche Papier Carton - accompagne les industriels du secteur dans le recrutement et l'apprentissage, en proposant, sur tout le territoire, des formations qualifiantes allant du CAP au Bac +5 pour permettre à chacun d'atteindre son objectif professionnel.

POLYVIA SOLUTIONS est l'organisme de formation professionnelle de la branche Plasturgie et composites présent sur l'ensemble du territoire. POLYVIA SOLUTIONS promeut les formations, métiers et perspectives offertes par la filière pour les jeunes, les personnes en reconversion professionnelle et les salariés en activité. Chaque année, 4 200 salariés développent ainsi leur expertise et savoir-faire sur une trentaine de sites de formation en France.

L'**EN2R** (Ecole Nationale du Recyclage et de la Ressource) est une école créée par la Fédération des Entreprises du Recyclage (FEDERREC) pour répondre aux besoins croissants de main d'œuvre qualifiée. Ces formations, animées par des intervenants experts, offrent des parcours flexibles et adaptés, allant d'une journée à plusieurs mois pour les formations certifiantes sur l'ensemble des matériaux dans l'industrie du recyclage.



Le négoce d’emballages

Le négoce d’emballages constitue un segment spécifique de la filière, situé à l’**interface entre les fabricants d’emballages et les entreprises utilisatrices**. Ces acteurs interviennent comme distributeurs spécialisés, assurant l’approvisionnement en emballages pour une grande diversité de secteurs économiques : industrie agroalimentaire, cosmétique, pharmacie, commerce, e-commerce, logistique ou encore restauration.

De nombreuses entreprises, en particulier les PME, ne disposent pas des volumes ou des compétences nécessaires pour traiter directement avec les fabricants d’emballages. Les négociants jouent ainsi un rôle de **facilitateur d’accès au marché**, en mutualisant les volumes d’achat, en simplifiant la logistique et en proposant une offre diversifiée d’emballages immédiatement disponibles.

Contrairement aux fabricants, les entreprises de négoce ne produisent généralement pas elles-mêmes les emballages. Leur activité consiste à sélectionner, acheter, stocker et distribuer une large gamme de **solutions d’emballage B2B**. Leur catalogue couvre aussi bien des emballages de vente (flacons, pots, bouteilles...), groupés (étuis, cartons films étirables...), que de transport (palettes, solutions de calage).

Le négoce d’emballages se caractérise par sa **forte dimension de service**. Au-delà de la distribution des produits d’emballage, ces entreprises accompagnent leurs clients dans le choix des solutions les plus adaptées à leurs produits, à leurs contraintes logistiques ou à leurs objectifs environnementaux. Elles peuvent ainsi proposer des prestations complémentaires telles que la personnalisation d’emballages, la gestion de stocks, la préparation de commandes, l’intégration de solutions d’emballage dans les lignes de conditionnement ou encore des services de conseil en éco-conception.

En France, ce segment représente un **tissu important de distributeurs spécialisés**, allant de PME régionales proches des bassins industriels à des groupes de distribution de dimension nationale ou internationale. Le secteur est structuré autour de plusieurs profils d’acteurs :

- Distributeurs généralistes d’emballages et de consommables logistiques ;
- Spécialistes d’un matériau ou d’un secteur d’activité ;
- Plateformes de distribution intégrées, combinant vente d’emballages, équipements de conditionnement et services logistiques.

Dans un contexte marqué par l’**essor du e-commerce**, la **transformation des chaînes logistiques** et les exigences croissantes en matière de durabilité, les négociants jouent un rôle croissant dans la diffusion des innovations et des solutions d’éco-conception auprès des entreprises utilisatrices.

Parmi les grands acteurs du secteur figurent plusieurs **groupes français d’envergure internationale**. Le **Groupe RAJA** (1,7 Md€ de CA dans le Monde en 2025) est l’incontestable leader sur le marché français, devant d’autres grands distributeurs spécialisés comme SC PACK, ANTALIS, LGR EMBALLAGES, SPHERE DISTRIBUTION ou FILPACK, dont les activités respectives pèsent plusieurs centaines de millions d’euros de chiffre d’affaires chacune. À côté de ces groupes, un grand nombre d’entreprises régionales ou sectorielles, souvent spécialisées, contribuent à la capillarité territoriale de l’offre.



Au total, cette activité de négoce d’emballages en France - même s’il est souvent moins visible que les activités de fabrication - représente une **centaine d’entreprises** opérant en France, emploie environ **3 000 personnes**, pour un **chiffre d’affaires évalué aux alentours de 3 Md€**⁴².

⁴² D’après Emballage Magazine N°1065 – Indicateurs (Décembre 2025)

Conditionnement des produits

Le conditionnement est le point de convergence entre le produit et l'emballage : il garantit la protection, la sécurité sanitaire, la conformité logistique et la répétabilité industrielle. C'est un levier majeur de compétitivité, via l'automatisation, la robotisation et la digitalisation des lignes. Cette étape intègre de plus en plus des exigences d'efficacité énergétique, de traçabilité et de réduction des pertes.

Le conditionnement est la responsabilité directe des Industriels (ou metteurs en marché des produits). Cette étape de la chaîne de valeur regroupe un grand nombre d'activités très distinctes. Notamment :

- Les **fabricants de machines et d'équipements** d'emballage ;
- Les **opérateurs des metteurs en marché** travaillant sur les lignes de conditionnement dans les sites Industriels ;
- Les **conditionneurs à façon** ou **co-packers** ;
- Les **fournisseurs de consommables** (films, colles, encres, étiquettes, cartons, intercalaires...);
- **Divers prestataires** : intégrateurs de lignes, hygiène & sanitation, qualification & audits, prestataires IT (ERP) et de traçabilité (vision, sérialisation, data capture), etc.



Les fabricants de machines et d'équipements d'emballage

Les machines et équipements d'emballage occupent une fonction déterminante dans l'économie productive. Ce secteur ne se limite pas à fournir des outils industriels pour conditionner les produits : il agit directement sur la capacité de ses clients à **produire dans de bonnes conditions de qualité, de sécurité, de traçabilité, de cadence et de compétitivité**. En permettant l'automatisation des opérations, l'optimisation des flux, la fiabilisation des contrôles et l'amélioration de la performance énergétique des lignes, cette filière contribue directement à la **modernisation industrielle et à la décarbonation des activités de production**. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le champ des « machines et solutions pour la production industrielle », au croisement du process, de l'automatisation-robotique, du contrôle et de la performance des lignes.

Cet écosystème ne repose pas sur les seuls constructeurs. Il mobilise également, sur le territoire français, des équipementiers, des fournisseurs de composants, des bureaux d'études, ainsi que des acteurs spécialisés dans la maintenance, l'ingénierie, le marquage, le contrôle et la fin de ligne. Par l'étendue de ces compétences, il constitue un **maillon stratégique de la souveraineté** industrielle française, au service de la production, de la sécurité sanitaire, de la compétitivité et des transitions environnementales.

Il existe une **grande variété d'équipements et de machines** permettant d'automatiser les opérations de fabrication d'emballage et de conditionnement des produits. Une ligne moderne combine le plus souvent mécanique, robotique, vision industrielle, systèmes numériques et, de plus en plus fréquemment, recours à l'intelligence artificielle. Le tableau ci-dessous en dresse un panorama non-exhaustif.

Étape de la chaîne	Type d'équipements	Exemples de machines	Finalité principale
1 Formage emballage	Création du contenant	Formeuse carton, thermoformeuse, souffleuse PET, FFS	Produire l'emballage à partir du matériau
2 Dosage / Remplissage	Remplisseuses & doseuses	Remplisseuse gravitaire, isobarique, doseuse multi-têtes / à piston	Introduire la bonne quantité de produit
3 Fermeture / Scellage	Fermeture mécanique ou thermique	Capsuleuse, sertisseuse, soudeuse, operculeuse	Garantir l'étanchéité et la sécurité
4 Emballage primaire	Conditionnement unitaire	Flow-pack, blistereuse, ensacheuse, MAP, sous vide	Emballer le produit individuellement
5 Emballage secondaire	Regroupement produits	Encaisseuse, fardeuse, sleeveuse, mise sous film	Regrouper pour transport ou promotion
6 Emballage tertiaire	Logistique & palettisation	Palettiseur, banderoleuse, cerceuse, housseuse	Préparer au transport et stockage
7 Étiquetage & décoration	Identification produit	Étiqueteuse adhésive, sleeve, impression jet d'encre	Informar, valoriser, conformité réglementaire
8 Traçabilité & marquage	Codage & identification	Marquage laser, transfert thermique, sérialisation, RFID	Assurer traçabilité et conformité
9 Contrôle qualité	Inspection & sécurité	Mireuse, caméra vision, détecteur métaux, rayons X, trieuse pondérale	Garantir qualité et sécurité
10 Robotisation & automatisation	Intégration ligne	Robots pick & place, cobots, MES, automates	Optimiser cadence et flexibilité
11 Équipements réemploi (3R)	Réutilisation emballages	Laveuse industrielle, inspection bouteille, dépose étiquette	Permettre la boucle de réemploi

ENCADRE 7 - LES JUMEUX NUMERIQUES : UNE REVOLUTION EN COURS

Les **jumeaux numériques** (*digital twins*) sont des répliques virtuelles d'un produit, d'un équipement ou d'un système industriel qui permettent de simuler son comportement en conditions réelles grâce à des données issues de capteurs, de logiciels de conception et d'outils d'analyse. Dans l'industrie de l'emballage, cette technologie issue de l'**industrie 4.0** commence à transformer les phases de conception, de production et de logistique.

En amont, les jumeaux numériques permettent de **tester virtuellement différentes configurations d'emballages** avant même la fabrication de prototypes physiques. Les ingénieurs peuvent ainsi simuler l'effet de multiples contraintes – température, humidité, chocs ou compression – afin d'en évaluer la résistance, la durabilité ou encore l'empreinte environnementale d'une solution d'emballage.



Dans les usines, la technologie est également utilisée pour créer une **réplique numérique des lignes de conditionnement**. Cette modélisation permet de simuler l'introduction de nouveaux formats d'emballage ou de nouveaux matériaux, d'optimiser les cadences, de réduire les temps de changement de format et d'anticiper les besoins de maintenance des équipements.

Plusieurs entreprises du secteur de l'emballage expérimentent ou déploient déjà ces technologies :

- **VERALLIA**, fabricant d'emballages en verre, a développé un **jumeau numérique de certaines installations industrielles** afin de former les équipes de maintenance et de simuler des interventions sur les équipements critiques des lignes de production, sans interrompre les opérations.
- Le groupe de transformation d'emballages flexibles **ADAPA** a mis en place un **jumeau numérique complet de son usine d'Averdoingt** (Pas-de-Calais) afin de reproduire virtuellement les opérations de production, tester des modifications de process et améliorer l'efficacité énergétique et industrielle.
- Dans la conception des emballages et des équipements, des plateformes de simulation comme celles développées par **DASSAULT SYSTEMES** permettent aux industriels de créer des "**virtual twins**" de **produits ou de lignes de production** afin de modéliser le comportement d'un emballage ou d'un système industriel tout au long de son cycle de vie.

Au-delà de la production, les jumeaux numériques peuvent aussi être appliqués à la **logistique et aux chaînes d'approvisionnement**, en simulant les cycles de fonctionnement des machines, les flux d'emballages, les circuits de retour ou les systèmes de réemploi. Ces modèles virtuels permettent d'identifier les inefficacités, d'optimiser les flux de matériaux et de renforcer la résilience des chaînes logistiques.

En simulant l'impact des choix de matériaux, de formats ou de procédés de conditionnement, ces outils permettent également de mesurer plus finement l'empreinte environnementale du couple « Produit x Emballage » et d'identifier des pistes de réduction de matière ou d'énergie. À mesure que ces technologies se combinent avec l'intelligence artificielle, les capteurs industriels et les données logistiques, elles pourraient **devenir un outil central** de l'éco-conception et de l'optimisation des systèmes d'emballage, depuis la conception du packaging jusqu'à son intégration et comportement dans toute la chaîne logistique.

La France ne dispose sans doute pas de géants intégrés du conditionnement comparables aux grands groupes internationaux comme TETRA (Suède), KRONES, KHS Group et GEA Group (Allemagne), SIG (Suisse), IMA (Italie) ou encore PROMACH et BARRY-WEHMILLER (Etats-Unis).

Mais notre pays s'appuie sur un tissu dense de **PME et d'ETI souvent hautement spécialisées**, reconnues pour leur excellence technologique. Ces acteurs occupent des positions fortes sur des briques critiques de la chaîne de conditionnement – remplissage, capsulage, habillage, automatisation, fin de ligne – et se distinguent par leur capacité à proposer des **solutions sur mesure**, innovantes et adaptées aux **exigences industrielles les plus élevées** (notamment en regard des concurrents asiatiques), que ce soit en matière de sécurité sanitaire, de respects des normes les plus élevées ou de performance opérationnelle.

Cette spécialisation confère à la filière française une place stratégique dans les chaînes de valeur mondiales. Plutôt que de rivaliser sur des modèles intégrés, elle excelle dans des **segments à forte intensité technologique**,

Plusieurs acteurs français du secteur occupent des positions parmi les leaders mondiaux de leur spécialité :

- **SIDEL** → Leader mondial des **lignes complètes pour bouteilles PET** (soufflage, remplissage, bouchage)
- **SERAC** → Leader mondial du **remplissage aseptique et ultra-propre** pour les produits sensibles
- **ZALKIN** → Leader mondial du **capsulage haute cadence**, reconnu pour sa précision et sa fiabilité
- **SLEEVEVER** → Leader mondial des **solutions de sleeve**, combinant machines, consommables et design
- **PACKINOV** → Spécialiste du **conditionnement de produits frais**, adaptées aux PME et circuits courts
- **TECMA-ARIES** → Expert **mécanisation d'emballages carton** secondaires, tertiaires et lignes complètes
- **THIMONNIER** → Expert mondial des machines pour **emballages souples**, Doypack et poches techniques
- **LEANCURE** → Spécialiste de la **performance industrielle et de l'optimisation des lignes**
- **DCM** → Fournisseur de **machines et équipements** pour le façonnage de papier, film plastique, etc.
- **MOM Packaging** → constructeur depuis 1927 de **machines de remplissage** (liquides/poudres)
- **iXAPACK Global** → PME spécialisée notamment de solutions de coupe ultrasonique et de fin de ligne
- **UBLO** → Start-up innovante en **robotique appliquée au conditionnement**



Grâce à ces acteurs tournés vers l'innovation, La France figure parmi les pays de référence dans plusieurs segments technologiques des machines de conditionnement et d'emballage, aux côtés notamment de l'Allemagne, de l'Italie, des États-Unis et du Japon. Fortement tourné vers l'international, avec une part export très significative du chiffre d'affaires⁴³, l'industrie française des machines et équipements d'emballage représente un chiffre d'affaires en 2023 estimé aux alentours de **1 Md d'euros** et compte près de **200 sites industriels employant 5 600 personnes** en France⁴⁴.



⁴³ Sur le seul périmètre des adhérents d'EVOLIS, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'élève à 57 %

⁴⁴ Estimations EVOLIS/ CNE, selon données d'entreprises, d'organisations professionnelles et d'expertises sectorielles, 2023-2024.

Aux activités des fabricants nationaux s'ajoutent celles des **entreprises étrangères** établies en France (filiales, distributeurs, agents et constructeurs), regroupées au sein du SECIMEP. On estime à **2 000 emplois directs** les activités des fabricants étrangers de machines et d'équipements de conditionnement en France, pour un chiffre d'affaires de **800 millions d'euros**⁴⁵. Si les centres de production de ces acteurs sont en majorité européens (Italiens et Allemands), certains acteurs ont implanté leurs usines en France.

Ensemble ces acteurs français ou internationaux assurent la conception, la commercialisation, l'installation et la maintenance des lignes de production pour tous les secteurs industriels présents en France. Certains de ces acteurs sont spécialisés dans les **matériels d'impression, de traçabilité, de marquage, et des équipements de pesage, et de contrôle**. Au-delà de ces chiffres doivent être intégrées également les activités de **fabrication des consommables industriels** (pièces de rechange, moules de fabrication, différentes pièces mécaniques) et les **divers services** d'ingénierie, de bureaux d'études, et de maintenance indispensable pour déployer, mettre en œuvre et maintenir en condition ces équipements.

En comptant l'ensemble de ses activités directes et connexes, le secteur des machines et équipements d'emballages est estimé à **3 Md€ de chiffres d'affaires** et environ **8 000 emplois directs** en France⁴⁶.

Les acteurs de cette filière portent la modernisation, et la performance opérationnelle et économique des outils de production, via leur automatisation, leur digitalisation et leurs optimisations environnementales et énergétiques. À travers des **dynamiques collectives** portées notamment par EVOLIS et le GEPPIA, la filière française démontre sa capacité à innover, à proposer des solutions sur mesure et à accompagner ses clients industriels vers des modèles plus performants et plus durables.

Mais cette dynamique est aujourd'hui sous pression. Sur le marché intérieur, l'**accumulation de normes**, la **complexité réglementaire** et la charge administrative croissante qui en découle, pèsent lourdement sur les industriels, en mobilisant des ressources au détriment de l'innovation et de l'investissement. Si ces exigences sont légitimes dans leur principe, leur empilement et leur instabilité créent un désavantage compétitif.

A ces contraintes s'ajoutent de fortes **tensions de recrutement** sur des métiers souvent extrêmement qualifiés, des **besoins accrus en financement** pour soutenir des cycles d'innovation de plus en plus rapides, nécessaires à la transformation des PME et ETI qui composent l'essentiel du tissu industriel français.

D'autant que les industriels français doivent faire face à **une concurrence internationale accrue**, notamment asiatique, dans un contexte d'écart de coûts, de soutiens publics étrangers, de standards d'accès au marché et de conditions de concurrence pouvant créer des **déséquilibres compétitifs**. Le secteur doit également composer avec des **barrières tarifaires** croissantes où les politiques de réindustrialisation et les dispositifs de type "Buy American" peuvent restreindre l'accès aux marchés extérieurs. À cela s'ajoutent des exigences de certification spécifiques, des délais administratifs et parfois des logiques protectionnistes qui complexifient l'accès à certains marchés stratégiques. Dans un contexte où une part significative de l'activité des entreprises françaises du secteur est réalisée à l'export, toute **perte de compétitivité** ou d'**accès aux marchés internationaux** entraînent des conséquences directes sur l'ensemble de la filière.

Pour autant, **les opportunités restent considérables**. La demande mondiale pour des équipements performants, flexibles et bas-carbone est en forte croissance. Les acteurs français disposent d'atouts reconnus – **qualité, fiabilité, capacité d'adaptation, accompagnement client** – qui leur permettent de se positionner sur des offres à forte valeur ajoutée. À condition de sécuriser un cadre compétitif équitable et de soutenir l'investissement, pour que nos équipementiers puissent pleinement jouer leur rôle de catalyseurs de la transformation industrielle et de contributeurs à la souveraineté économique de notre pays.



⁴⁵ SECIMEP & XERFI – Etude sectorielle 2024

⁴⁶ Estimations EVOLIS / SECIMEP / CNE, d'après données d'entreprises et expertises sectorielles 2023-24. Emballage Magazine évaluait ce secteur à 3,2 Md€ et 3 500 emplois (N°1065 – Déc2025)

ENCADRE 8 - DES MICRO-UNITES DE CONDITIONNEMENT DE PROXIMITE

Le mouvement de relocalisation de certaines productions alimentaires, notamment dans les filières laitières, conduit également les fabricants de machines de conditionnement à adapter leurs technologies. Aux côtés des grandes lignes industrielles, apparaissent désormais des **micro-lignes de transformation et de conditionnement directement implantées directement à la ferme.**



C'est en associant leurs compétences respectives, que deux entreprises françaises - **SERAC et SLEEVE** - proposent désormais des solutions compactes et polyvalentes, permettant ainsi d'intégrer sur un même équipement les opérations de **remplissage, de fermeture et d'étiquetage** pour une large gamme de produits laitiers — lait, yaourts, crèmes ou desserts — avec des cadences adaptées aux volumes de production locaux. Ces équipements peuvent gérer différents contenants et formats, avec des changements rapides de configuration et une grande flexibilité de recettes.

SERAC, spécialisé dans la fabrication de machines de conditionnement a développé un **outil de remplissage** capable de couvrir une large gamme de produits, du yaourt au dessert, pouvant traiter des viscosités allant du plus liquide (lait) au plus dense (Skyr yaourt). Avec seulement deux bacs de remplissage, cette machine peut produire jusqu'à 4 000 unités par heure, tout en gérant différents formats de bouchage (opercule, couvercle, bouchon à vis).

SLEEVE de son côté a mis au point des **solutions d'étiquetage sleeve** qui renforcent l'identité de la marque et s'adaptent à une vaste gamme de formats, matériaux et contenances d'emballages. Ces équipements offrent une mise en œuvre aisée en répondant aux attentes de flexibilité et d'agilité requise par une micro-ligne de production.



Ce type d'innovation permet aux exploitations agricoles de **transformer et conditionner leur propre production laitière directement sur site**, réduisant les étapes intermédiaires de transport, de transformation industrielle et de distribution. L'approche, parfois résumée par l'expression « **du pré à la cuillère** », favorise ainsi les **circuits courts**, renforce l'autonomie économique des producteurs et répond à la demande croissante des consommateurs pour des produits locaux et traçables.

Les opérateurs des metteurs en marché

Les lignes de conditionnement mobilisent, chez les metteurs en marché, **une grande diversité d'opérateurs et de techniciens** intégrés à leurs sites industriels : conducteurs de ligne, opérateurs de production, réglés, techniciens de maintenance, responsables qualité, spécialistes automatisme ou robotique. Selon le niveau d'automatisation, les tâches peuvent rester partiellement manuelles (approvisionnement, contrôle visuel, mise en coffret, opérations promotionnelles) ou s'inscrire dans des environnements hautement automatisés combinant robotisation, vision industrielle et systèmes de traçabilité.

Ces effectifs représentent un maillon essentiel de la mise en marché des produits. Toutefois, **leur chiffrage n'est pas intégré dans notre monographie**, dans la mesure où ils sont statistiquement rattachés à leurs secteurs d'activité respectifs (agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique, etc.) et non à la filière emballage en tant que telle.

Pour donner toutefois un ordre de grandeur – les opérateurs travaillant directement sur les lignes de conditionnement des aérosols en France représenteraient **deux fois plus d'emplois** de ceux liés aux fabricants de composants d'emballages, aux services commerciaux et à la R&D de la filière⁴⁷.



Le conditionnement à façon

Le conditionnement à façon (ou *co-packing*) correspond à l'**externalisation des opérations de conditionnement** réalisées pour le compte de metteurs en marché de produits finis. Cette activité est principalement mobilisée par les acteurs des biens de grande consommation — agroalimentaire, boissons, cosmétique, hygiène-beauté, pharmaceutique — mais aussi par des marques émergentes ou les fabricants privilégiant une distribution directe de leur produits via le e-commerce.

Les entreprises y ont recours pour gagner en flexibilité industrielle pour :

- Absorber des pics saisonniers
- Éviter des investissements lourds en lignes de conditionnement
- Gérer des opérations promotionnelles, des séries limitées, des expérimentations
- Répondre à des exigences réglementaires spécifiques (traçabilité, sérialisation, export)
- Adapter rapidement un produit à un marché donné.

Maillon discret mais stratégique, le conditionnement à façon constitue un **vecteur d'agilité**, facilitant l'ajustement entre contraintes industrielles, impératifs marketing et exigences de distribution.

Le code INSEE **82.92Z – "Activités de conditionnement"** regroupe les établissements dont l'activité principale consiste justement à :

- Effectuer des opérations de conditionnement pour le compte de tiers,
- Réaliser des opérations d'emballage externes aux processus industriels des donneurs d'ordre,
- Mettre en valeur et préparer des produits finis pour distribution.

Il est important de noter que les chiffres détaillés (nombre d'établissements, emplois, CA) ne sont pas publiés en libre accès par l'INSEE. On s'appuiera donc ici sur des estimations croisant des données publiques (comme les attestations statutaires des entreprises) et des bases privées à jour.

Selon ces estimations, **1 600 à 2 000 entreprises** font du conditionnement à façon.
Elles emploient **14 000 personnes** en France
et réalisent un chiffre d'affaires estimé aux alentours de **2 milliards d'euros**.

⁴⁷ Comité Français des Aérosols

ENCADRE 9 - LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES DU SECTEUR

Les **grands salons professionnels de l'emballage** sont les vitrines d'une filière en mouvement. Ils mettent en lumière toute la dynamique du secteur et constituent des lieux privilégiés de rencontre entre industriels, fournisseurs de solutions, marques, distributeurs et acteurs institutionnels. Ces salons permettent de diffuser les innovations, décrypter les évolutions réglementaires et accompagner les transformations du secteur.

Parmi les principaux événements en France, citons plusieurs rendez-vous incontournables :



La PARIS PACKAGING WEEK – Paris : Cet événement organisé par EASYFAIR est devenu le salon de référence pour le packaging premium de grande consommation. En février 2026, la Paris Packaging Week a réuni près de 1 000 exposants et près de 15 000 visiteurs venus de toute l'Europe autour de 4 univers : aérosol (ADF), cosmétique (PCD), boissons premium (PLD) et luxe (Packaging Première). Le salon se distingue par son orientation innovation et design, ainsi que par ses espaces dédiés aux nouvelles solutions (réemploi, matériaux innovants, technologies émergentes).

Le CFIA (Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire) – Rennes : Organisé à Rennes par GL EVENTS, le CFIA s'impose comme un rendez-vous majeur pour l'industrie agroalimentaire, avec un pôle emballage particulièrement développé. Il met en avant les solutions de conditionnement, d'éco-conception et de matériaux, en lien direct avec les besoins industriels du secteur. Le CFIA se distingue par sa forte proximité avec les territoires et les PME industrielles.

PROD&PACK – Lyon – Organisé également par GL EVENTS à Eurexpo Lyon, Prod&Pack est un salon transversal dédié à l'ensemble du cycle du produit emballé : production, transformation, conditionnement, logistique et fin de vie. Positionné au cœur de la première région industrielle française, il met particulièrement l'accent sur les solutions concrètes pour accompagner les transitions industrielles et environnementales. Il rassemble plusieurs centaines d'exposants et près de 16 000 visiteurs, en couvrant toutes les grandes filières industrielles (agroalimentaire, cosmétique, pharmacie, chimie...).



ALLFORPACK Emballages Paris – Villepinte : Organisé par COMEXPOSIUM à Paris Nord Villepinte, ALLFORPACK est le salon international de référence couvrant l'ensemble de l'écosystème emballage et logistique. Il rassemble plusieurs centaines d'exposants et des milliers de visiteurs professionnels, avec une offre complète allant des matériaux aux machines, en passant par l'impression, le conditionnement et l'intralogistique. Le salon met fortement l'accent sur les enjeux de transformation du secteur.



Au-delà de ces incontournables, d'autres grands événements contribuent à l'animation de l'écosystème :

- **Luxe Pack** : 5 événements internationaux (Monaco, Shanghai, NYC, Los Angeles et une édition spéciale à Paris en juin 2026) organisés par INFOPRODIGITAL et dédiés au packaging de luxe
- **Produrable (Paris)** : salon de référence sur les enjeux de développement durable et de RSE, avec une forte présence des sujets d'économie circulaire et d'emballages responsables
- **Congrès sectoriels (FNB, SEILA...)** : événements plus spécialisés par matériau ou usage
- **Pollutec (Lyon)** : grand salon des technologies environnementales, intégrant les enjeux de recyclage, de valorisation et d'économie circulaire
- **Interpack (Düsseldorf)** : salon international majeur de l'emballage et des technologies associées
- **FachPack (Nuremberg)** : salon européen orienté solutions d'emballage et logistique...

Les fournisseurs d'étiquettes

Élément clé d'information marketing et réglementaire, l'étiquetage des emballages forme une industrie très importante en France. L'UNFEA est une union professionnelle qui regroupe, les fabricants d'**étiquettes** adhésives et leurs fournisseurs (matières premières, encres, outils de découpe, machines, clichés et photogravure, services, etc.), Selon le site internet de cette organisation, le marché français regroupe plus de **300 fabricants** qui emploient environ **7 000 salariés** sur tout le territoire français. Ensemble, ils représentent un chiffre d'affaires voisin de **1,3 Md€⁴⁸**. La fabrication des étiquettes adhésives et leur utilisation génère des déchets qui peuvent être collectés par des sociétés spécialisées. En France, la filière génère près de 90 000 tonnes. Seulement 16 % sont collectées pour être recyclées⁴⁹.



Les fournisseurs d'autres consommables

Parmi les principaux autres consommables :

- **Consommables pour fermer, assembler ou sécuriser les emballages** : colles (hot melt, colle froide, colles structurales...), adhésifs (scotch, PVC, kraft gommé), agrafes, clips, attaches plastiques, cerclage plastique ou acier, films de scellage, opercules
- **Consommable d'impression & marquage** : encres (jet d'encre, UV, cartouches, toners...), rubans transfert thermique, solvants, plaques d'impression / clichés, manchons...



- **Consommables de protection des produits et de sécurisation logistique** : films (étirables palette, rétractables, flow-pack, barrière multicouche, protection de surface), sachets absorbants (anti-humidité, oxygène), intercalaires carton, feuilles antidérapantes, calage (papier, mousse, chips...), bulles de protection, puces RFID (traçabilité...)
- **Consommables sanitaires & techniques de production**, nécessaires au fonctionnement des lignes de conditionnement : lubrifiants alimentaires pour convoyeurs, produits de nettoyage lignes, désinfectants, graisses techniques, pièces d'usure (courroies, joints, buses)

L'ensemble de ces éléments ne peut être rigoureusement évalué dans le cadre de ce document, faute de statistiques spécifiques publiquement disponibles. De plus, pour éviter tout risque de double comptage avec d'autres sections (matériaux et fabrication d'emballage notamment pour les films, intercalaires et éléments de calage) ou avec les statistiques compilés ci-dessus pour la production d'étiquettes, nous nous contenterons donc d'établir cette liste de consommables, sans chercher à en valoriser le chiffre d'affaires ou le nombre d'emplois associés.

⁴⁸ UNFEA (Union Nationale des Fabricants d'Étiquettes Adhésives) – Site internet A noter que ces éléments chiffrés ont déjà été pris en compte et consolidés dans l'activités liée à la fabrication de matériaux et d'emballages en papier-carton.

⁴⁹ UNFEA (Union Nationale des Fabricants d'Étiquettes Adhésives) – Site internet

Autres prestataires en lien avec le conditionnement

Le secteur du conditionnement mobilise également un ensemble de **prestataires spécialisés** indispensables au bon fonctionnement et à la conformité des lignes. Ces services, souvent transversaux aux différents secteurs de l'Industrie, contribuent à sécuriser la performance opérationnelle, la traçabilité et la conformité des produits mis sur le marché.

Il s'agit notamment :

- Des **acteurs de l'hygiène et de la sanitation industrielle** : nettoyage, désinfection, maîtrise des risques microbiologiques...
- Des **organismes de qualification**, validation et audits (qualité, sécurité, conformité réglementaire)
- Des **prestataires IT et data** intervenant sur les ERP, les systèmes MES (Manufacturing Execution Systems), la vision industrielle, la sérialisation et la capture de données.

Compte-tenu de la diversité des acteurs concernés, il nous a été impossible ici d'évaluer les chiffres clés de ces activités en France.

Le poids économique et social du conditionnement

En prenant en compte les périmètres d'exclusions discutés plus haut dans cette section, nous évaluons donc le chiffre d'affaires du secteur du conditionnement (machines & équipements, co-packing et consommables d'étiquetage) à **5 milliards €** et près de **22 000 emplois** directs dans **2 000 sites** répartis sur tout le territoire.

Conditionnement des produits en France

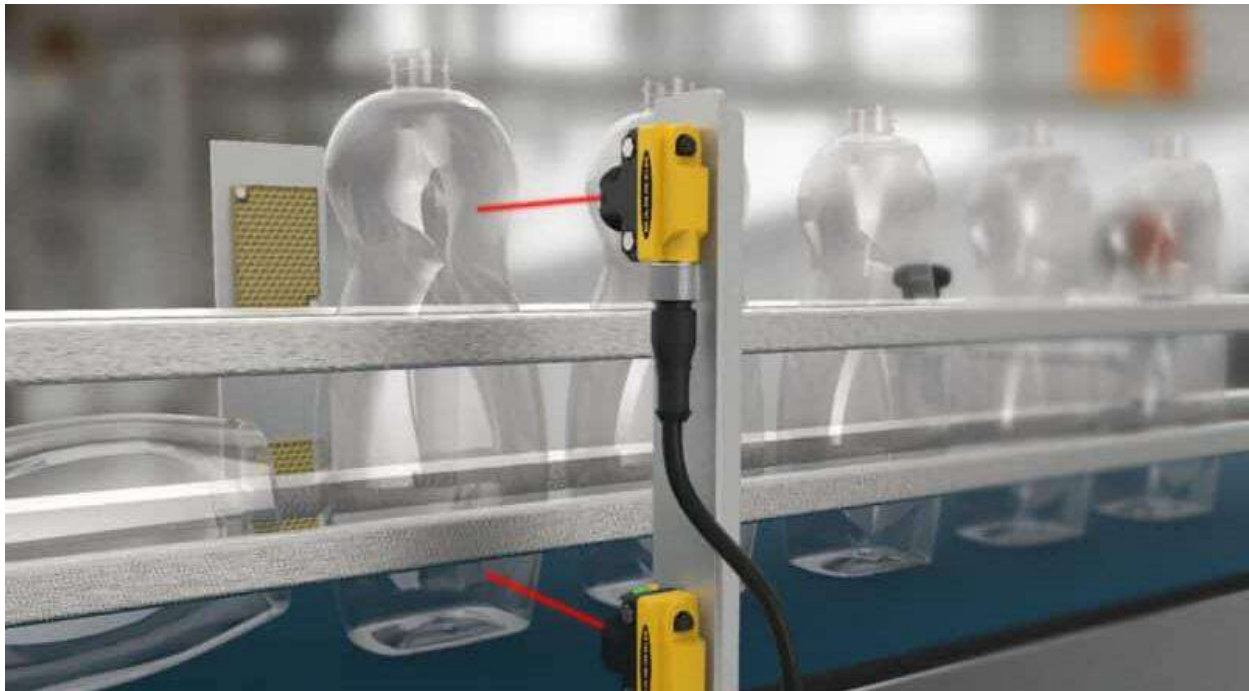
Activités	CA (en M€)	Emplois directs	Nombre de sites
Fabrication de machines et d'équipements	3 000	8 000	200
Lignes de conditionnement- Metteurs en marché		<i>non-comptabilisé*</i>	
Conditionnement à façon (co-packing)	2 000	14 000	1 800
Fournisseurs d'étiquettes & consommables associés	<i>Comptabilisé dans la fabrication d'emballages papier-carton</i>		
Autres consommables de conditionnement		<i>non-comptabilisé*</i>	
Autres prestations / expertises de conditionnement		<i>non-comptabilisé*</i>	
TOTAL	5 000	22 000	2 000

** pour les raisons de ces exclusions statistiques, voir les sections concernées dans le document*



ENCADRE 10 - LE CONDITIONNEMENT OU L'INNOVATION PERMANENTE

Depuis toujours, le développement de nouveaux concepts et de nouvelles solutions est au cœur des préoccupations de la filière du conditionnement, qu'il s'agisse des concepteurs de machines, des fabricants d'emballages ou des metteurs en marché. Aujourd'hui, de **nouvelles technologies** irriguent déjà les outils industriels, transformant en profondeur les lignes de conditionnement, désormais **plus intelligentes, flexibles et intégrées** dans leur environnement. Petit tour d'horizon des enjeux en cours...



- **Les jumeaux numériques** (voir Encadré 7) → Simulation et optimisation des lignes en amont, réduction des temps de mise en production et amélioration de la performance globale
- **La fabrication additive (impression 3D)** → Prototypage rapide, fabrication de pièces, personnalisation des équipements
- **L'intégration industrielle aux matériaux recyclés et nouveaux matériaux** → Utilisation de matériaux recyclés, biosourcés, mono-matériaux ou allégés nécessitant l'adaptation des procédés
- **L'adaptation aux nouveaux formats et usages** → Machines multiformats, e-commerce, personnalisation, réemploi (lavage, reconditionnement et cycles multiples)
- **La robotique et la cobotique** → Automatisation, flexibilité, amélioration des conditions de travail
- **L'intelligence artificielle (IA) et le pilotage des lignes** → Optimisation temps réel, amélioration continue
- **Les technologies de scellage avancé** → Thermoscellage, induction, ultrasons, colles techniques
- **Le marquage et l'impression laser** → Codage sans encre, traçabilité, durabilité
- **L'étiquetage digitalisé** → RFID, QR codes, interaction avec les systèmes
- **Le packaging actif et intelligent** → Indicateurs de fraîcheur, capteurs en interaction avec le produit
- **La qualité, l'inspection et le contrôle en ligne** → Vision industrielle, IA, détection de défauts et fuites
- **L'intégration packaging / logistique** → Colisage, réduction du vide, performance transport
- **L'industrie 4.0 et l'interconnexion des équipements (IIoT)** → Supervision temps réel, pilotage centralisé
- **La maintenance prédictive** → Capteurs, data, anticipation des pannes
- **La sobriété énergétique et l'éco-efficience** → Réduction des consommations, optimisation des cycles
- **L'ergonomie et la sécurité des opérateurs** → Interfaces, réduction de la pénibilité, maintenance facilitée

Transport, distribution et vente des produits emballés

Les étapes de transport, de logistique, de distribution et de vente s'inscrivent dans les **domaines d'activités propres aux produits eux-mêmes et à leurs industries spécifiques** (agroalimentaire, cosmétique, pharmacie, industrie, etc.). C'est pourquoi ces phases ne seront **pas consolidées statistiquement dans ce document** comme des activités propres au secteur de l'emballage.

Paradoxalement, lors de ces différentes étapes de la chaîne de valeur, le produit et son emballage sont indissociables. Et c'est précisément au cours de ces étapes que l'emballage remplit à plein **les principales fonctionnalités** qui lui sont assignées.

- **Contenir et conserver** le contenu, en garantissant la sécurité, l'intégrité et la durée de vie du produit jusqu'à sa consommation.
- **Regrouper** les unités, permettant des manipulations plus efficaces en logistique et distribution et faciliter ensuite le transport et le stockage, en assurant la protection mécanique et environnementale des produits tout au long de la chaîne.
- **Inform**er le consommateur et les acteurs logistiques via l'étiquetage, la traçabilité des lots, les codes-barres / QR codes, et la communication réglementaire (composition, n° de lot, composition...)
- **Faciliter** la manipulation des produits, notamment lors de la mise en rayon ou du picking en e-commerce, par des formes et fonctions ergonomiques adaptées.
- **Rendre visible** le produit et véhiculer les valeurs de la marque et de l'entreprise, contribuant à l'attractivité commerciale sur le lieu de vente.
- **Faciliter l'usage** ou la consommation du produit tout en le préservant durant toute sa durée d'utilisation
- **Réduire l'impact environnemental** de ces opérations, notamment par des choix de matériaux, de formats et de modes de regroupement optimisés pour diminuer les pertes d'espace et les déchets.

Transports & logistique



L'emballage rend les flux physiques possibles et performants : protection pendant le transport, regroupement, optimisation du chargement, réduction des dommages et des pertes, facilitation des opérations (manutention, stockage, préparation). Les choix de formats et de matériaux influencent directement l'empreinte logistique et les coûts, tout en conditionnant la capacité à mettre en œuvre certaines solutions de réemploi ou de recyclage.

Il existe quelques estimations des **volumes de produits transportés** chaque année. Ces données sont généralement agrégées au niveau des flux logistiques des filières de produits (par exemple, tonnages de marchandises transportés par route, ferroviaire ou maritime), plutôt que spécifiquement au niveau des unités de produits ou d'emballages. Les quelques chiffres ci-dessous offrent un ordre de grandeur des volumes physiques qui circulent chaque année dans l'économie française et européenne.

En **Europe**, le **transport routier** de marchandises demeure très largement dominant (il représentait 90% des flux terrestres en France⁵⁰). En 2024, plus de **13 milliards de tonnes de marchandises** et 1 867 milliards de tonnes-kilomètres ont été transportées sur la route en Europe.

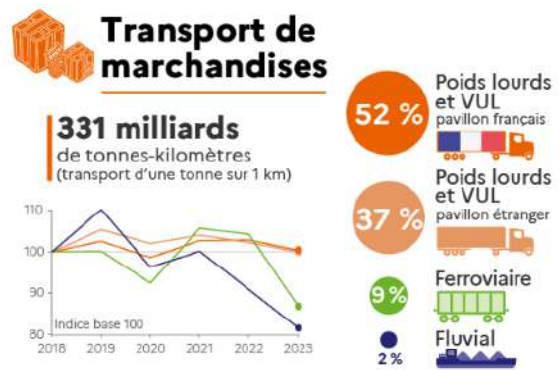
Avec 16,7% des volumes de ce total, **les produits alimentaires et les boissons** sont la 1^{ère} industrie en termes de produits transportés par route sur le continent⁵¹.

⁵⁰ SDES – Statistiques publiques de l'énergie, des transports du logement et de l'environnement - Chiffres clés des transports 2025

⁵¹ Eurostat - Road freight transport statistics – Chiffres 2024 (2025)

Pour la **France**, on estime qu'environ **2,3 milliards de tonnes** de marchandises ont été acheminées sur notre territoire en 2023 (et 331 milliards de tonnes-km) dont près de 90% par camion⁵².

Le **marché du e-commerce** en France générerait quant à lui **832 millions de commandes** en 2024, soit autant d'unités individuelles de produits emballées, expédiées et traitées dans les réseaux de distribution/transport⁵³.



Distribution et Commercialisation



Dans les différents circuits de distribution — grande distribution (GMS), commerce de gros, cafés-hôtels-restaurants (CHR), commerce en ligne, drive ou circuits de proximité — l'emballage occupe une place centrale, en constituant une interface directe entre le produit, la logistique et l'utilisateur final.

Dans de nombreux cas, il se confond avec l'unité de vente, offrant le premier niveau de présentation du produit et la forme sous laquelle celui-ci est acheté, transporté et utilisé. Au-delà de sa fonction de protection et de conservation, l'emballage remplit ainsi des fonctions multiples : il facilite la **manutention pour sa mise en rayon**, assure l'**intégrité du produit** tout au long de la chaîne logistique et du **stockage** des produits, permet l'**identification** et la **traçabilité** pour les opérateurs des différents circuits de distribution et de commercialisation des produits.

L'emballage joue également un rôle déterminant dans l'information et l'orientation du choix des consommateurs. Sur le **lieu de vente physique**, il devient également un **support de communications réglementaires** (composition, origine, dates, consignes de tri, identification numérique pour son passage en caisse et l'intégration dans les ERP des distributeurs) mais aussi d'éléments marketing et de marque qui participent à la **différentiation des produits** et à éclairer la décision d'achat des consommateurs.

Les 160 000 entreprises françaises du **commerce de gros**⁵⁴ (1 million de personnes en France) exploitent quant à elle une grande variété d'entrepôts où sont stockés des milliers, voire des dizaines de milliers de références de produits emballés à destination de leur clientèle professionnelle. L'emballage est au cœur de leur activité : outre leur activité de stockage, les grossistes sont amenés à reconditionner et repalettiser les produits qu'ils expédient, notamment via leurs propres flottes de véhicules.

Dans le **commerce en ligne**, l'emballage ne constitue pas seulement un contenant du produit : il devient un élément à part entière de l'offre de service et de la performance opérationnelle des plateformes logistiques. Contrairement aux circuits traditionnels où l'emballage de vente est principalement conçu pour la présentation en rayon, le e-commerce impose de nouvelles exigences liées à la préparation de commandes unitaires, au transport individualisé et à la livraison à domicile. L'emballage doit ainsi garantir la protection du produit sur des chaînes logistiques longues et complexes, limiter les casses et les retours, faciliter la manutention et optimiser le stockage et le transport.



Un autre enjeu économique majeur tient l'optimisation **des volumes d'emballage** et l'adaptation aux dimensions des produits pour **réduire les coûts logistiques** (transport, remplissage des camions, matériaux utilisés). Les grands opérateurs du secteur ont fortement investi dans ces optimisations. Ainsi, AMAZON, dans le cadre de son plus important investissement européen en matière d'emballage, a mis en place des machines concevant des colis sur mesure, permettant à la fois de réduire les émissions, d'optimiser l'utilisation des matériaux et de maximiser l'espace dans les véhicules. Fin 2025, plus de 70 de ces machines étaient opérationnelles en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Italie et en Espagne, avec un déploiement prévu jusqu'en 2027 de centaines de nouvelles machines capables de créer en temps réel des emballages - boîtes en carton et sacs en papier - adaptés à chaque produit.

⁵² SDES – Chiffres clés des transports 2025

⁵³ Colissimo – site internet

⁵⁴ Confédération du Commerce de Gros (CGF) - Plaquette (Fév 2026)

ENCADRE 11 - POINT DE VUE : VERS UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DES EMBALLAGES

Note préalable de notre contributeur Yohann Gaidon, Directeur Général du THIMON

THIMON est fabricant de machines d'emballage de charges palettisées sans aucun intérêt économique lié à la vente ou à l'utilisation de consommables. Par ailleurs, THIMON est aujourd'hui le seul fabricant sur le marché européen à proposer l'ensemble des technologies d'emballage de charges palettisées.

La combinaison de ces deux caractéristiques (absence d'intérêt économique et maîtrise de l'ensemble des technologies disponibles) confère à cette approche un niveau d'objectivité fondé sur une analyse globale, factuelle et systémique de la performance.

L'emballage des charges palettisées ne peut être conçu par l'optimisation isolée de chaque niveau d'emballage. **L'unité logistique doit être pensée dans sa globalité**, depuis l'emballage primaire jusqu'à l'emballage tertiaire.

Les optimisations comme **l'allègement d'un emballage de vente** ou de regroupement conduisent souvent à des **compensations en aval** sur les emballages de transport : ajout de cornières, multiplication d'intercalaires ou renforcement du filmage. Ces ajustements successifs complexifient la palette et peuvent finalement dégrader la performance globale, tant sur le plan logistique qu'environnemental.



© Photo par Thomas Lekdorf.

Une **approche systémique** consiste au contraire à raisonner à l'échelle de l'unité logistique complète afin d'arbitrer les choix d'emballage en fonction de leur performance globale. Dans certains cas, renforcer intelligemment l'emballage de transport peut permettre de simplifier la composition de la palette et de réduire les besoins en emballages de vente ou de regroupement.

Appliqué à la logistique, le « **Juste Emballage** » doit être vu comme celui qui permet au produit d'arriver sur son lieu de vente **sans perte, sans gaspillage, sans reprise**, avec un niveau de performance **global, mesurable et durable**. Une telle démarche consiste donc à rechercher l'équilibre optimal entre protection du produit, efficacité logistique et performance environnementale sur l'ensemble du cycle de distribution.

L'emballage doit être pensé comme un système cohérent. Les choix d'emballages doivent être faits globalement, par arbitrage, et non par accumulation de solutions correctives indépendantes les unes des autres.

Consommation & utilisation des produits emballés



Côté utilisateur final, qu'il soit consommateur à son domicile, usagers "hors domicile" ou professionnels utilisateurs (restauration, artisans, services, industrie...), **produit et emballage forment un binôme indissociable**. L'emballage structure l'expérience d'usage des produits (ouverture, dosage, conservation, re-fermeture) et influence ainsi non seulement la perception du produit, mais aussi sa durabilité sanitaire et environnementale en limitant les pertes et les gaspillages.

C'est aussi au niveau du consommateur (emballage ménagers) et des utilisateurs professionnels (emballages industriels et commerciaux, emballages de la restauration) que se joue une grande part de l'efficacité des systèmes circulaires, via l'adoption du bon **geste de tri** (à domicile ou hors domicile) ou la restitution de l'emballage en vue de son **réemploi**.

Les **ONGs et associations de consommateurs jouent** également un rôle primordial de sensibilisation du grand public pour l'éclairer sur ses choix en matière d'emballage.

L'enjeu est de taille... En 2024, environ **13 milliards de tonnes d'emballages** (ménagers et professionnels) sont passés entre les mains des consommateurs et des utilisateurs des produits vendus en France.

Gisement des emballages ménagers en France

Gisement emballages ménagers – Evolutions par matériaux 2022-2024

Matériau	2022		2023		2024		Evolution 2 ans
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%	
Acier	240 533	5%	225 098	4%	215 008	4%	-11%
Aluminium	95 688	2%	97 246	2%	112 883	2%	18%
Papier/Carton	1 321 625	27%	1 326 878	25%	1 350 038	25%	2%
Plastiques	1 188 707	25%	1 156 414	21%	1 178 965	22%	-1%
Verre	2 556 788	53%	2 413 960	45%	2 504 739	46%	-2%
Autres	26 925	1%	25 648	0%	25 732	0%	-4%
Total Emballages Ménagers	5 430 267		5 245 246		5 387 365		-1%

En 2024, environ **5,4 millions de tonnes d'emballages ménagers** ont été mis en circulation sur le marché français, restant à des volumes globaux relativement stables au cours des dernières années⁵⁵. Cela représente plus de **100 milliards d'unités de vente**⁵⁶ et environ **80kg d'emballages ménagers par habitant**.

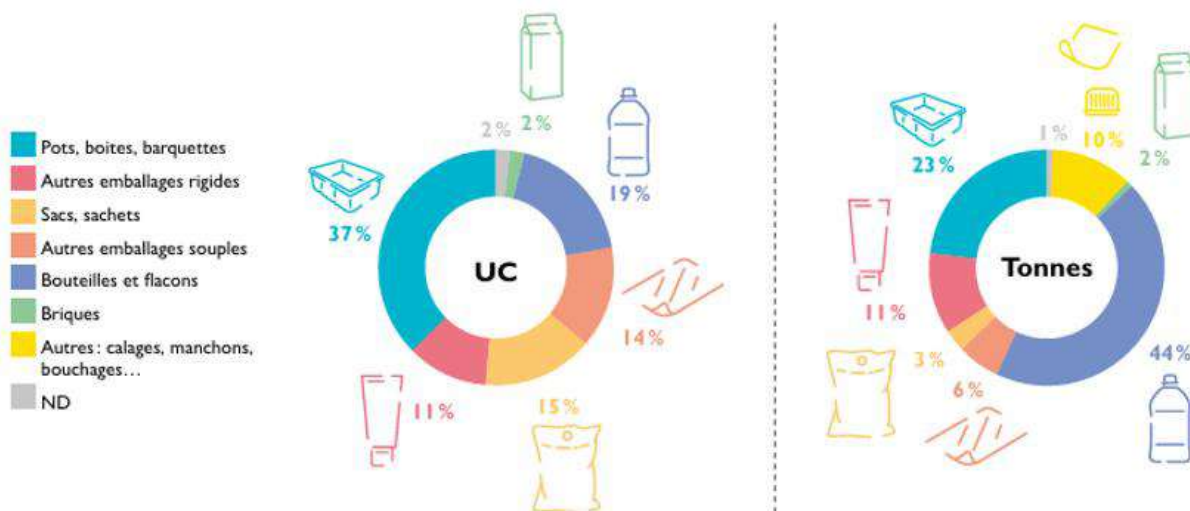
Parmi les principaux matériaux, seul l'acier est en fort recul sur la période (-11%), mais ces volumes perdus sont en grande partie compensés par la forte progression de l'aluminium (+18%). Les emballages en papier-carton progressent également (+2%), tandis que les emballages en verre et en plastique se caractérisent par un léger recul au cours des 2 dernières années, notamment du fait des stratégies d'allègement.

⁵⁵ CITEO & LEKO

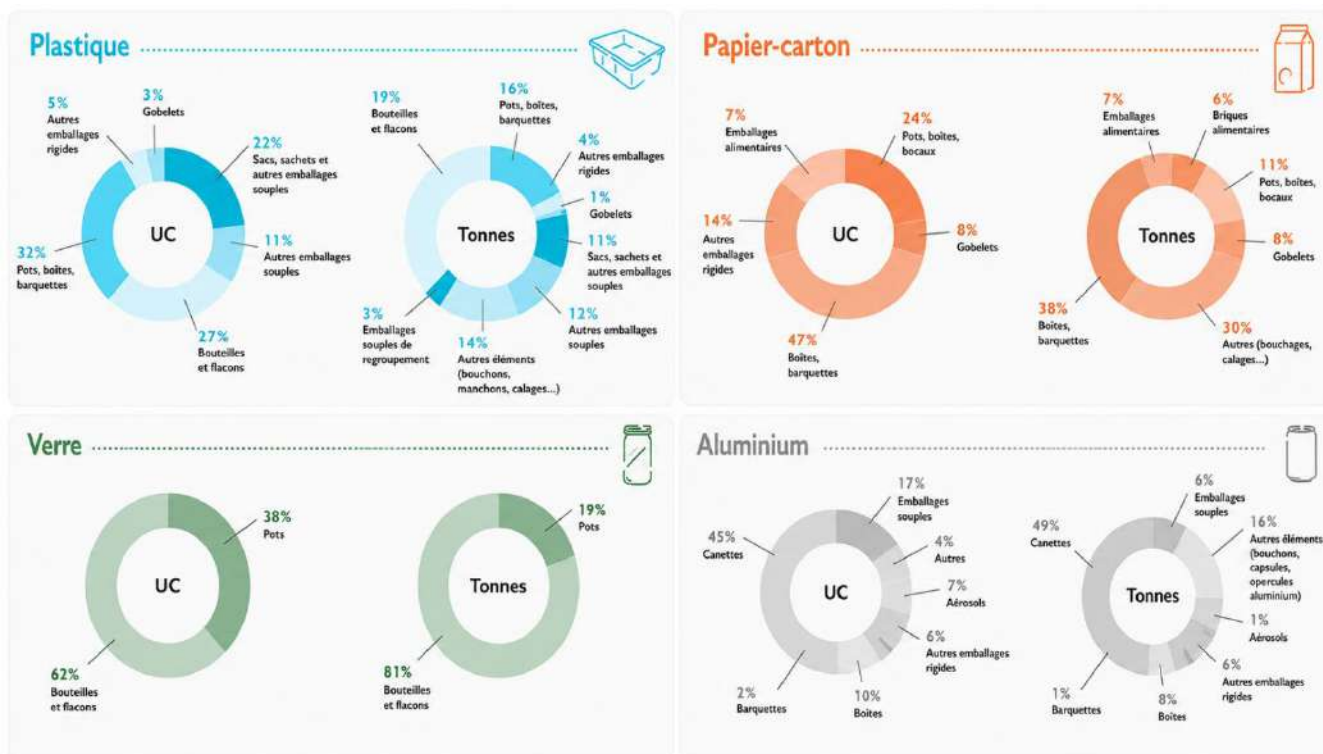
⁵⁶ ADEME – Infographie Emballages Ménagers / Chiffres clés 2023

Cette approche du gisement des emballages par **tonnage** peut parfois être trompeuse lorsque l'on cherche à appréhender la réalité de la mise en marché. Face à des emballages légers comme le plastique, le papier carton ou l'aluminium, le verre s'impose comme le 1^{er} matériau d'emballages ménagers avec près de la moitié des tonnages. Mais ces proportions sont toutes autres lorsqu'on regarde le gisement en **Unité de Consommation (UC)**⁵⁷.

Les 2 graphes ci-dessous constituent une parfaite illustration des écarts de la répartition du gisement en France, lorsqu'on approche les formats d'emballage en UC ou en tonnes⁵⁸. Ainsi, si la part des bouteilles & flacons en UC est inférieure à 20%, ces formats d'emballages représentent 44% des tonnages du fait de la forte proportion de verre sur ces formats.



Dans cette même étude⁵⁹, le détail du gisement par formats avait été analysé. Les graphes ci-dessous fournissent un ordre de grandeur des types d'emballage ménagers pour les principaux matériaux d'emballages ménagers, respectivement en UC et en tonnages.



⁵⁷ Les UC correspondent au corps principal de l'emballage et sont classés selon leur matériau majoritaire. A ce titre, les éléments d'emballage - comme les bouchons, étiquettes, films - ne sont pas comptabilisés comme UC, alors qu'ils le sont dans les tonnages. Aujourd'hui, les chiffres en UC sont considérés comme moins fiables que ceux en tonnages. Nous regarderons cet indicateur pour nous donner des ordres de grandeur de répartition, plutôt qu'en valeur absolue.

⁵⁸ CITEO / Adelphe - Le gisement des emballages issus de la consommation des ménages (2021)

⁵⁹ CITEO / Adelphe - Le gisement des emballages issus de la consommation des ménages (2021)

ENCADRE 12 - CHANGER LA PERCEPTION DU GRAND PUBLIC : UN DEFI PRIORITAIRE

Au cours des dernières décennies, l'emballage est progressivement devenu un **sujet central des débats environnementaux**, sous l'effet de campagnes de sensibilisation menées par des organisations de la société civile (ONG et associations de consommateurs) et souvent relayées par les médias.

Des travaux et campagnes de sensibilisation portées par de **grands acteurs internationaux** tels que la Fondation Ellen MacArthur ou le WWF, ainsi que par des **collectifs environnementaux** tels que la Surfrider Foundation ou No Plastic In My Sea, ont contribué à mettre en lumière les enjeux liés aux déchets d'emballages, en particulier en plastique, et leurs impacts délétères sur les milieux naturels, voire sur la santé humaine.



En France, en s'appuyant sur des exemples concrets de certaines pratiques abusives, des **associations de consommateurs** comme la CLCV ont également alerté sur la surabondance et l'omniprésence des emballages dans notre quotidien.

Ces différents plaidoyers ont contribué à positionner l'emballage comme un **symbole des enjeux environnementaux et des dérives de la surconsommation** qui caractérisent notre époque. Ils ont aussi conduit à proposer une lecture de son objet principalement centrée sur sa fin de vie, au point que l'emballage s'est retrouvé de plus en plus souvent assimilé à son seul statut de déchet.

Cette focalisation, en diffusant des notions telles que « **suremballage** », « **emballage inutile** » ou « **emballage évitable** », a progressivement influencé la perception du grand public à l'encontre des emballages, jusqu'à parfois en remettre en cause l'utilité même. Cette image dégradée nourrit également les **réflexions des pouvoirs publics**, qui ciblent désormais régulièrement les emballages dans les dispositifs réglementaires ou fiscaux, comme en témoignent les discussions récentes lors du Projet de Loi de Finances autour de mesures de taxation sur les emballages plastiques.

Comme le montre ce document, réduire ses externalités est une priorité absolue du secteur. L'objet n'est donc pas ici de discuter la légitimité de ces démarches, mais de se borner au constat que ce contexte a contribué à structurer **une image de l'emballage à la fois centrale et souvent réductrice**, qu'il convient de remettre en perspective avec ses fonctions essentielles et les attentes réelles des consommateurs.

L'emballage est en effet un élément central dans la relation entre les Français et les produits. Selon une étude commanditée par le salon AllforPack Paris, **près de 3/4 de nos concitoyens déclarent prêter attention aux emballages lors de leurs achats**⁶⁰. Cette attention se traduirait concrètement dans leurs comportements : 51 % des Français déclarent avoir déjà acheté un produit en raison de son emballage perçu comme plus respectueux de l'environnement, tandis que 34 % ont déjà renoncé à un achat pour la raison inverse. L'emballage devient ainsi un véritable levier de décision, capable de déclencher ou de freiner l'acte d'achat.

Cette importance croissante liée à la perception de l'emballage combine deux dimensions complémentaires.

- D'une part, les **fonctions fondamentales** de l'emballage restent prioritaires : à l'instar des autres consommateurs européens, respectivement 60% et 51% des Français citent la sécurité alimentaire et la conservation des produits parmi les deux attendus prioritaires liés à leurs emballages, devant la facilité d'usage (43%) ou les informations figurant sur les étiquettes (39 %)⁶¹.
- D'autre part, les **attentes environnementales** progressent : si dans cette même étude du cabinet McKinsey, la durabilité (41%) et l'impact environnemental (38%) n'arrivent qu'en 4^{ème} et 6^{ème} place de leurs attentes, 56% des Français se disent de plus en plus sensibles aux emballages éco-responsables, et 69 % considèrent désormais ce critère comme déterminant dans leur choix d'achat des produits⁶².

⁶⁰ Enquête AllforPack Emballage Paris/ Opinionway (novembre 2025) - L'impact environnemental des emballages des produits

⁶¹ Etude McKinsey - Exploring consumers' attitudes toward packaging (mars 2025) – 11 000 personnes interrogées dans 11 pays

⁶² Etude ILIGO - usages et perceptions des emballages (mai 2025)

Importance of packaging characteristics in purchasing decisions,¹ % of respondents indicating extremely or very important

2025 vs 2023 ranking: ■ Ranked 1-2 ■ Ranked 3-5 ■ Ranked 6-7 ↑ Increased ↓ Decreased — Stayed the same

	UK	Germany	France	Italy	Sweden	Average
Food safety	— 72	— 71	— 60	— 71	— 60	— 67
Shelf life	— 67	↓ 64	— 51	— 62	— 60	— 61
Durability	↑ 48	↑ 64	↑ 41	— 51	— 48	↑ 50
Ease of use	— 56	↑ 54	↑ 43	↑ 47	↑ 42	↑ 48
Information included on the label	— 51	↑ 49	↓ 39	— 55	— 47	↓ 48
Environmental impact	↓ 42	↓ 45	— 38	↓ 46	↓ 37	— 42
Appearance	— 33	— 30	— 30	— 20	— 21	— 27

Note: Trend arrows indicate movements in ranking (scale of 1-7, with 1 being the highest), not % shares.
¹Question: When making a packaged product purchase, how important are each of the following characteristics of the product's packaging to you?
 Source: McKinsey Packaging Survey, March 2023 and March 2025

Cette montée en puissance des attentes environnementales s'accompagne d'un besoin croissant de lisibilité et de transparence : 86 % des Français estiment qu'il est difficile de savoir si un emballage est réellement respectueux de l'environnement, et 83 % jugent les mentions environnementales peu crédibles⁶³. Ce déficit de confiance souligne un enjeu majeur pour les acteurs de la filière : rendre **l'information plus claire, plus pédagogique et plus fiable**. C'est pour répondre à ce souci de disposer d'une information éclairante sur les performances environnementales des emballages que le CNE a mis en place depuis 15 ans un **Comité Allégations Environnementales** des emballages pour guider les metteurs en marché. Plusieurs dizaines de notifications ont ainsi été envoyées par le CNE pour inciter les Industriels à vérifier (et le cas échéant à corriger) des allégations que notre comité d'experts a jugé insuffisamment claires, robustes ou étayées en regard de la réglementation en vigueur.

Les attentes des Français pour l'avenir sont claires : 76 % estiment être trop souvent confrontés à des emballages excessifs, traduisant un **besoin vers plus de sobriété**. Plus largement, 81 % considèrent que les emballages évolueront fortement dans les dix prochaines années, avec des priorités identifiées : réduction des volumes, limitation du plastique et amélioration de la recyclabilité. Ces attentes s'accompagnent d'une demande explicite envers les acteurs économiques : 53 % des Français considèrent que ce sont aux entreprises elles-mêmes d'être en première ligne pour faire évoluer les emballages⁶⁴.

Dans ce contexte, les arbitrages restent néanmoins fortement influencés par des critères économiques et pratiques. Le prix demeure un frein majeur : **46 % des Français** estiment que les produits avec emballages plus durables sont plus chers. Et le prix et la qualité restent les premiers déterminants de l'achat.

Face aux pratiques et des attentes exprimées par les consommateurs, la question de la **perception de l'emballage** par le grand public constitue un **enjeu stratégique** pour l'ensemble de l'écosystème national. L'image dégradée ou réductrice dont il fait l'objet n'est pas sans conséquences : elle **pèse directement sur l'attractivité des métiers**, dans un contexte où de nombreux acteurs de la chaîne de valeur – de la conception aux équipements, de la production au recyclage – rencontrent des difficultés croissantes de recrutement. Cette image tend à **invisibiliser la réalité industrielle et technologique** du secteur, pourtant au cœur des transitions environnementales et économiques.

D'autant qu'une perception simplifiée de l'emballage qui le réduirait à sa seule dimension de déchet, peut nourrir des approches normatives ou réglementaires partielles, voire dogmatiques, au **risque de fragiliser la compétitivité** des acteurs français et européens face à une concurrence internationale moins contrainte. Elle peut aussi conduire à des arbitrages négligeant les fonctions essentielles de l'emballage en matière de protection des produits, de lutte contre le gaspillage ou de performance logistique.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas de nier les impacts environnementaux de l'emballage, mais de rétablir une vision plus complète et équilibrée de son rôle, afin de **concilier exigences environnementales, souveraineté industrielle et acceptabilité sociale**.

⁶³ Enquête AllforPack Emballage Paris/ Opinionway (novembre 2025)

⁶⁴ Idem

Gisement des emballages professionnels en France

Les emballages professionnels dont la REP entrera en application en juillet 2026 ne bénéficient pas encore de chiffres aussi détaillés que les emballages ménagers. Dans son étude publiée en février 2024⁶⁵, l'ADEME consolidait le gisement des emballages professionnels en 2021 comme suit :

Gisement des emballages professionnels – chiffres 2021

(Source : ADEME)

Emballages professionnels Répartition par matériaux	EP Hors restauration	EP Restauration	Emballages Professionnels TOTAL	
	tonnes	tonnes	tonnes	%
Acier	135 000	19 700	154 700	2,1%
Aluminium	9 000	200	9 200	0,1%
Papier/Carton	3 680 000	32 000	3 712 000	49,3%
Plastiques	970 000	105 000	1 075 000	14,3%
Bois	2 578 000	<i>proche de 0</i>	2 578 000	34,2%
Total	7 372 000	156 900	7 528 900	

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les **emballages professionnels** (intégrant désormais les emballages de la restauration) représentent plus de **7,5Mt d'emballages**. Contrairement à une idée parfois reçue, il y a donc plus d'emballages professionnels que d'emballages ménagers (5,4Mt) mis en circulation en France.

Le **carton** est le matériau utilisé pour **50% des tonnages** d'emballages professionnels. Les emballages en carton ondulé — principalement des caisses dites 'américaines' (type FEFCO 0201) — constituent la forme dominante d'emballage de transport et de regroupement en logistique B2B.

Le **bois** avec notamment les caisses et les palettes vient en seconde place des matériaux utilisés avec **1/3 des tonnages**, loin devant le plastique qui représente moins de 15% des volumes (caisses, films, saches, palettes PEHD...).

Le marché des emballages professionnels se caractérise par son **taux de réemploi** (50% des tonnages) très supérieur à celui des emballages ménagers (notamment pour les palettes, IBC, futs et bidons métalliques). Dans ce même document⁶⁶, l'ADEME recensait différentes typologies d'emballages réemployables par matériaux, secteurs d'activité et modèles organisationnels (*voir tableau ci-après*).



⁶⁵ ADEME - Etude de préfiguration de la filière REP emballages industriels et commerciaux (février 2024)

⁶⁶ Idem

Grandes typologies d’emballages professionnels réemployés (d’après ADEME 2024)

Types	Matériaux	Secteurs concernés	Modèle organisationnel et économique
Palettes et Caisses palettes	Bois	Utilisées dans la plupart des domaines d’activité : industrie manufacturière, agro-alimentaire, transports, BTP, distribution, etc.	Boucle fermée / Location / Service de gestion parc mutualisé incluant service de logistique, lavage et réparation (pooler)
	Plastique rigide (PEHD ou PP)	Grande distribution, industrie agro-alimentaire, secteur agricole, industrie automobile, industrie pharmaceutique	
IBC	Acier (cage) / PEHD (poche)	Industrie chimique (pharmacie, parapharmacie, cosmétique) et l’agroalimentaire (boissons, produits alimentaires, agriculture), propreté-détergence, pétrolier	Réemploi en boucles fermées sans consigne
Fûts	Acier	Secteurs chimie, pétrolier, traitement des eaux, BTP, cosmétique	Emballages navette
	Plastique rigide (PEHD)	Conditionnement de produits liquides ou visqueux des secteurs de l’agroalimentaire, propreté-détergence, industrie chimique, pharmacie, agriculture	
Caisses	Plastique rigide (PP ou PEHD)	Caisses, bacs, box réemployables utilisés dans les secteurs de la distribution, pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire, industrie automobile et agricole Casier pour transport bouteilles CHR	Boucles fermées / Location avec ou sans consigne / Service de gestion parc mutualisé incluant logistique, lavage et réparation (pooler) / Avec ou sans consigne Location avec ou sans consigne
	Bois	Caisses de transport de produits nécessitant une protection mécanique	Avec ou sans consigne
	Carton	Automobile, agroalimentaire	
Bidons et Seaux	Plastique rigide (PE, PP, PET)	Conditionnement de produits liquides ou visqueux des secteurs de l’agroalimentaire et industrie chimique	Avec consigne (seaux)
Big Bag	Plastique souple (PP)	Conditionnement produits vrac	Avec ou sans consigne
Emballages de séparation	Plastique rigide (PP)	Transport de produits palettisés	
		Les intercalaires en plastique sont utilisés dans le transport de palettes (contenants verre ou canettes), et peuvent être réemployés / réutilisés.	
Housses, Filets ou Sangles de palettisation		Transport de produits palettisés	
Tourets	Bois	Fabricants câbles, secteur de l’électrique et électronique	Avec consigne
	Plastique rigide (PP)		



Collecte et tri des emballages

La collecte et le tri constituent la **passerelle opérationnelle vers la circularité** des emballages : ils déterminent la quantité et la qualité des flux orientés vers le recyclage ou le réemploi. Cette étape s'appuie sur des infrastructures et des organisations (souvent territorialisées) qui doivent gagner en capacité et en efficacité face aux nouveaux objectifs réglementaires français et européens qui exigent des niveaux optimisés de captage des gisements, de traçabilité, de qualité matière et de performance des centres.



Emballages ménagers

En 1989, la communauté urbaine de Dunkerque ouvre la voie à la collecte sélective de tous les emballages ménagers. Depuis, la collecte des emballages s'est étendue à l'ensemble du territoire national. Ainsi, en l'espace de 35 ans, la population desservie par la collecte sélective de ses déchets d'emballage est passée de quasiment 0% en 1992 à 100%.



La collecte et le tri des emballages ménagers engagent différents acteurs, notamment :

- Les pouvoirs publics ;
- Les éco-organismes accrédités ;
- Les metteurs en marché (qui financent via leurs écocontribution une partie du système) ;
- Les consommateurs ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les entreprises de collecte et de gestion des déchets ménagers ;
- Les centres de tri et de sur-tri des emballages ;
- Les fabricants de machines et d'équipement de tri et de recyclage...

Les pouvoirs publics

La filière de **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)** des emballages ménagers constitue la 1^{ère} application opérationnelle du principe de « pollueur payeur » en France et l'une des premières en Europe. Selon ce principe, les metteurs sur le marché (Industriels et marques) financent et organisent, directement ou via un éco-organisme agréé, la prévention et la gestion de fin de vie des produits et emballages qu'ils mettent en circulation.

La **REP Emballages Ménagers** a servi de modèle pour le développement progressif des autres filières REP qui couvrent aujourd'hui de nombreuses catégories de produits.

Il revient aux pouvoirs publics de **fixer les dispositions et objectifs des cahiers des charges** en vue de l'agrément des éco-organismes en charge de la filière à REP. Compte-tenu des synergies existantes, la loi n° 2023-305 du 24 avril 2023 a fusionné des emballages ménagers et des papiers graphiques dans un cahier des charges commun.

Le cahier des charges de 2023 comporte des mesures importantes pour **améliorer la collecte et le tri** des emballages (information sur le geste de tri, extension des consignes de tri, tri dans l'espace public...), **le recyclage**, tout **en réduisant la production de déchets** d'emballages et **en encourageant le réemploi**.

Filière REP	Création
Emballages ménagers	1992
Piles et accumulateurs	1999
Véhicules hors d'usage	2003
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	2005
Pneumatiques	2004
Mobilier	2012

Les éco-organismes de la REP Emballages ménagers

La prise en charge financière et opérationnelle des déchets d'emballages est assurée par les éco-organismes agréés par l'Etat. En sus de la société OCAPEM – agréée en tant qu'organisme coordonnateur – **3 éco-organismes** ont obtenu leurs agréments pour la période 2025-2029 par arrêté du 23 décembre 2024. :



• **CITEO** est l'éco-organisme principal de la filière française des emballages ménagers. Créé en 2017 par la fusion d'Eco-Emballages (fondé en 1992 pour les emballages ménagers) et d'Ecofolio (papiers graphiques), il constitue aujourd'hui l'acteur historique et majoritaire. CITEO accompagne près de **100 000 entreprises** et organise, en lien avec les collectivités territoriales, la collecte, le tri et le recyclage des emballages ménagers, tout en développant des programmes d'écoconception, de réduction et de réemploi. Il concentre l'essentiel des tonnages déclarés par les metteurs en marché et est, de ce fait, l'opérateur structurant du système de gestion des déchets d'emballages ménagers.



• **ADELPE** est un éco-organisme historiquement créé en 1993 à l'initiative de la filière des vins et spiritueux afin d'accompagner les entreprises dans la gestion de leurs emballages ménagers. Devenu aujourd'hui filiale de CITEO, il conserve une approche sectorielle et un positionnement de proximité auprès de nombreux acteurs, notamment dans les secteurs des boissons, de la santé et des métiers de bouche. Environ **42 000 entreprises** adhèrent à ADELPE.



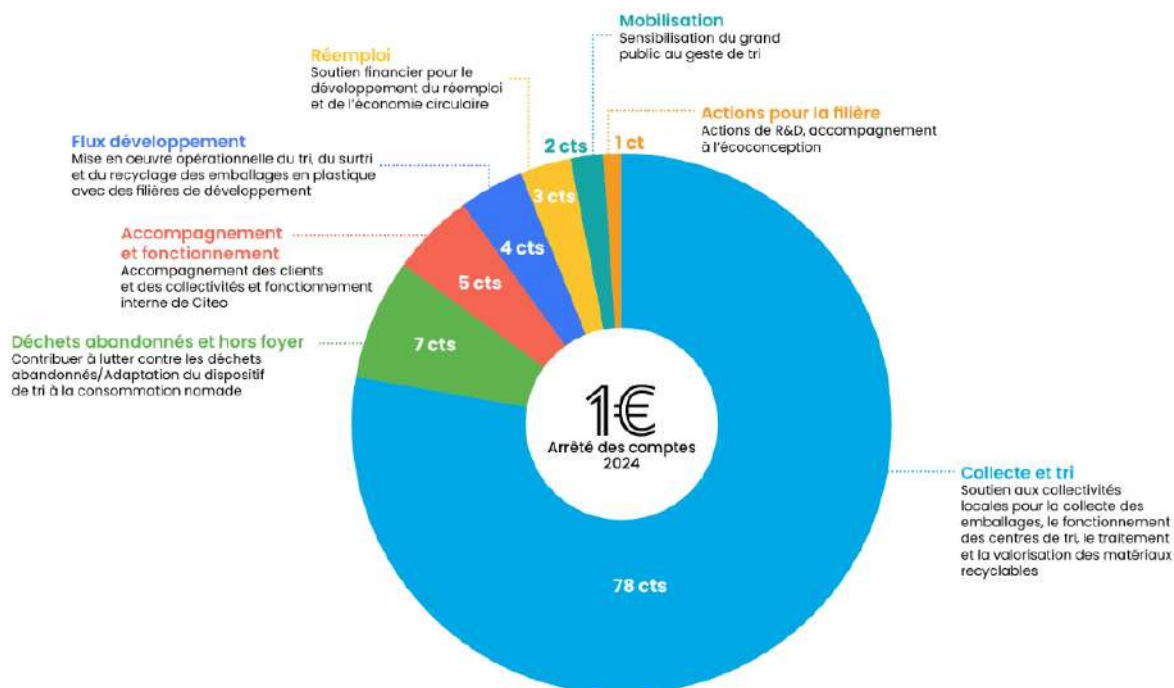
• **LEKO** est un **éco-organisme plus récent**, agréé pour la première fois dans la filière des emballages ménagers en 2017, avec l'ambition d'introduire davantage de concurrence et d'innovation dans le dispositif REP. Sa part de marché demeure aujourd'hui plus limitée (<2%), mais progresse régulièrement. LEKO s'inscrit comme un acteur alternatif.

Environ **550 employés** travaillent au sein de ces 3 éco-organismes liés aux emballages ménagers.

Les missions des organismes sont financées par les **écocontributions** versées chaque année par les metteurs en marché de produits emballés via leurs éco-déclarations. De plus en plus, ces dernières sont modulées en fonction des caractéristiques environnementales des emballages pour encourager l'éco-conception. Elles intègrent **des bonus / malus ou des pénalités / primes** selon des critères tels que la recyclabilité, l'incorporation de matière recyclée, la réduction de matière ou la compatibilité avec les filières de tri et de recyclage.

En 2024, les écocontributions versées aux éco-organismes par les industriels était de l'ordre d'**1 milliard €** afin de permettre le financement de leurs activités (voir ci-dessous l'affectation du budget CITEO⁶⁷).

⁶⁷ CITEO – Rapport d'activité 2024



Acteurs centraux du dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP), les **éco-organismes occupent une position singulière** au sein de la chaîne de valeur des emballages. Chargés d’organiser et de financer la prévention et la gestion de la fin de vie des emballages ménagers, ils voient aujourd’hui leur rôle s’élargir au-delà du seul recyclage, vers l’éco-conception, le développement du réemploi et plus largement l’accompagnement de la transition vers une économie circulaire. À ce titre, ils constituent un maillon essentiel de coordination, placé au cœur du jeu entre les metteurs en marché, les consommateurs, les collectivités, les opérateurs de tri et de recyclage et les pouvoirs publics.

Cette position centrale en fait à la fois des catalyseurs de transformation et des acteurs particulièrement exposés, appelés à concilier des attentes multiples, parfois difficilement compatibles. Dans un contexte de renforcement des objectifs environnementaux, les éco-organismes se trouvent soumis à une **pression accrue de l’ensemble de leurs parties prenantes**.

Les **pouvoirs publics**, poussés par la société civile et les ambitions européennes, leur assignent des objectifs ambitieux, notamment en matière de recyclage et de réemploi, dont l’atteinte dépend en grande partie des comportements de tri des **citoyens**.

Les **metteurs en marché**, de leur côté, interrogent la faible progression des performances liées aux taux de recyclage (notamment sur les plastiques) au regard de la hausse continue des écocontributions. Au cours des dernières années, les écocontributions pour les emballages ménagers ont en effet connu des ajustements significatifs, notamment afin de **financer les objectifs 3R**. Tous les matériaux ont été impactés, et en particulier le plastique dont les barèmes ont augmenté pour la seule année 2024 de 30 à 40%. Ces ajustements ont vocation à inciter les industriels à adopter des matériaux plus recyclables et à intégrer davantage de matières recyclées dans leurs emballages. Pour les emballages ménagers, les évolutions successives des missions attribuées aux éco-organismes se traduisent par une envolée des charges à financer (de 800M à 1,6 milliard d’euros en 5 ans)⁶⁸.

Les **collectivités locales**, elles, expriment régulièrement des attentes fortes quant au niveau de soutien financier apporté à leurs missions de service public de collecte et de gestion des déchets. Enfin, les **acteurs du tri et du recyclage** pointent les limites de la captation des gisements et les pertes de matières valorisables qui en découlent en questionnant la pertinence opérationnelle et organisationnelle du système de collecte et de tri en France. Notamment, les recycleurs de certains matériaux (papier-carton par exemple) s’inquiètent d’un dispositif ne parvenant plus à **maintenir les standards de qualité** des flux récupérés auprès des centres de tri, paramètre pourtant indispensable à la performance industrielle de production des matériaux recyclés.

Ces tensions nourrissent un débat plus large sur **les modalités de gouvernance du dispositif REP** lui-même, y compris sur les effets de la concurrence entre éco-organismes et sur son efficacité globale. Dans ce contexte exigeant, la capacité des éco-organismes à fédérer les acteurs, à améliorer la performance du système et à maintenir la confiance de leurs partenaires apparaît comme un enjeu déterminant pour l’avenir de la filière.

⁶⁸ Jean Hornain – DG de CITEO dans Bilan et perspectives (Décembre 2025)

Les consommateurs

Le consommateur constitue le tout premier maillon de la chaîne du tri. En 2024, **60kg d’emballages (et 12kg de papiers) étaient triés via la poubelle jaune par les ménages** (soit +2 kg vs 2023).

Aujourd’hui, le **geste de tri semble un réflexe bien installé**. Pour presque 9 Français sur 10, trier est un acte citoyen, un réflexe permettant le recyclage de la matière. Parmi eux, 53% déclarent trier systématiquement (+4pts entre 2021 et 2024) et 59% des trieurs trient tous les types d’emballages (+23pts entre 2021 et 2024).

Avec des **résultats visibles** : +37% d’emballages légers ont été recyclés par habitant par an entre 2018 et 2023. Ainsi, en 2024, 3,9Mt d’emballages ménagers ont été collectés pour être recyclés⁶⁹.



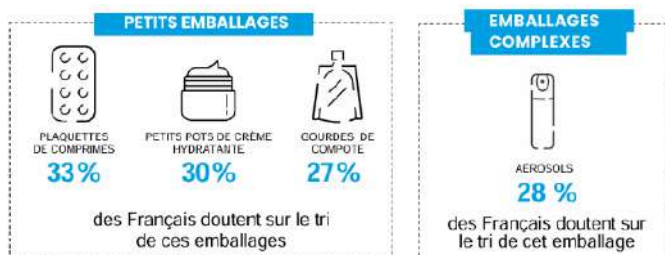
POT DE YAOURT
+23 pts (depuis 2021)
75 % des trieurs



BARQUETTE EN PLASTIQUE
+21 pts (depuis 2021)
79 % des trieurs



TUBE DE DENTIFRICE
+21 pts (depuis 2021)
70 % des trieurs



Cependant, même s’ils tendent à diminuer, les doutes persistent notamment sur les **petits emballages** et les **complexes** (voir infographie ci-contre). La souillure d’un emballage rend également le geste de tri plus hasardeux aux yeux de l’usager : 61% des trieurs déclarent avoir fait au moins un écart car l’emballage était souillé.

Dans les faits, **près d’1/3 des tonnages** de déchets que l’on retrouve **dans les poubelles d’ordures ménagères** en France demeurent **des emballages ou des papiers graphiques** qui ont été mal triés par les ménages⁷⁰. Même si une partie de ces emballages mal triés peut être capté en aval, cette récupération reste très partielle et nettement moins performante qu’un tri correct à la source. L’orientation de ce gisement considérable vers les bacs de tri demeure donc un des enjeux prioritaires à adresser pour l’atteinte des objectifs nationaux et européens de circularité.

En parallèle, on constate une fragilisation croissante de la **confiance des ménages autour du geste du tri**. Ainsi 30% des Français pensent que ça ne sert pas à grand-chose de trier au motif que beaucoup d’autres personnes ne trieraient pas (+16pts en 10 ans) ou que le traitement et le recyclage effectif de ces déchets est incertain. 42% des Français estime par exemple que la plupart des déchets sont finalement traités ensemble (+15 pts en 10 ans). Ces évolutions nourrissent un sentiment de responsabilité individuelle inéquitable et s’inscrivent dans une dynamique plus globale de fatigue écologique des Français et de fragilisation de la confiance (envers les politiques, les scientifiques...).

La **consommation nomade** est un autre défi. Outre des pratiques de tri moins installées et moins performantes que dans les foyers, se pose également la problématique des déchets abandonnés. Environ 1% des emballages ménagers mis sur le marché chaque année dans l’Hexagone finit par terre, de manière involontaire ou non. Cela représente chaque année 6,4 millions d’emballages qui se retrouvent dans la rue ou dans la nature. En 2024, CITEO a renforcé son engagement contre les **déchets abandonnés** avec la signature de 924 nouvelles conventions (portant à 1,441 le nombre total de conventions signées). L’accompagnement financier mobilisé par CITEO pour ces initiatives s’élève à 85 millions d’euros.



⁶⁹ Le périmètre des tonnes prises en compte intègre désormais des emballages mixtes alimentaires (EMA). Selon l’Arrêté du 20 juillet 2023, un emballage mixte alimentaire se définit comme tout emballage de produits alimentaires susceptibles d’être consommés ou utilisés à la fois par les ménages et par les professionnels ayant une activité de restauration. Par exemple des bouteilles de verre en bière.

⁷⁰ MODECOM® 2024 - Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés - ADEME

Les collectivités locales

Les collectivités locales occupent une place essentielle dans l'**organisation de la collecte des emballages ménagers**. Elles assurent la mise en œuvre du service public de prévention et de gestion des déchets, depuis la collecte (organisation, maillage territorial, circuits, fréquence...) jusqu'au traitement (tri et valorisation). Dans les territoires, ces missions sont exercées **directement par les collectivités** ou **déléguées à des entreprises privées spécialisées** dans la collecte et la gestion des déchets telles que VEOLIA, SUEZ, PAPREC GROUP ou DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, dans le cadre de marchés publics ou de délégations de service.



Le financement de ce service repose en partie sur la fiscalité locale, via la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM), acquittée par les ménages et les entreprises. Le coût moyen du service public de gestion des déchets en France se situe autour de 120 à 130 € par habitant et par an, dont une part significative est consacrée à **la collecte sélective des emballages** et papiers (bac jaune). Son coût global est généralement estimé entre **25 et 35 € par habitant**⁷¹ et par an selon les territoires et les performances de tri.

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), elles bénéficient d'un **accompagnement des éco-organismes**, destiné à couvrir une partie des coûts de gestion des emballages ménagers. Depuis la réforme issue de la loi AGECE et du nouveau cahier des charges de la REP emballages ménagers (2023-2029), les éco-organismes doivent couvrir **80 % des coûts nets optimisés de la gestion des emballages ménagers** (gestion de la poubelle jaune). Ce partenariat entre collectivités, entreprises et éco-organismes constitue un pilier essentiel du fonctionnement de la filière emballage et de son inscription dans une dynamique d'économie circulaire. Tous les ans, des centaines de projets de transformation de collecte et de tri sont soutenus par les éco-organismes. En 2024, CITEO a par exemple participé à hauteur de 85,7M€, aux financements de projets et d'investissements nécessaires à la modernisation des dispositifs de collecte et de tri portés par 367 collectivités territoriales. Au-delà de cette dimension opérationnelle, les collectivités jouent également un rôle clé dans la **sensibilisation des citoyens** au tri et à la réduction des déchets, grâce à des campagnes d'information et des actions de proximité.

Selon une étude de CITEO sur les emplois de la filière emballage en France⁷², les opérations gérées par les collectivités pour la collecte des emballages ménagers employaient environ 13 400 personnes en 2019 (en hausse d'environ 15% vs 2010). En appliquant cette dynamique aux dernières années, on estime que **14 300 personnes** travaillent aujourd'hui à ces activités, auxquelles il convient de rejouter **3 400 ambassadeurs de tri**, mobilisés chaque jour pour informer, sensibiliser et accompagner les ménages sur les règles de tri et dans le changement de leurs habitudes de consommation, en faveur du réemploi et du recyclage.

⁷¹ ADEME - Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine (Janvier 2025)

⁷² CITEO – Infographie tirée de l'étude Emplois de la Filière Emballages Ménagers – Chiffres 2019 (2021)

ENCADRE 13 - DES MARQUEURS INVISIBLES POUR OPTIMISER LES FLUX DE TRI

L'entreprise britannique **POLYTAG**, spécialisée dans les systèmes d'identification, a développé une technologie permettant d'imprimer sur les emballages des **codes 2D de type Data Matrix invisibles à l'œil nu**, grâce à des encres UV. Ces codes sont appliqués de manière redondante sur la surface des emballages afin d'assurer leur lecture fiable tout au long de la chaîne de tri.

Cette technologie suscite notamment l'intérêt du groupe français **PELLENC ST**, acteur majeur des équipements de tri. L'entreprise prévoit d'intégrer ces marqueurs invisibles dans ses solutions afin d'améliorer la reconnaissance des emballages dans les centres de tri.



Ces « filigranes numériques » permettent d'identifier avec une grande précision les matériaux constituant les emballages : papier, carton, métal ou plastique, mais également les **différentes familles de plastiques et certains matériaux complexes**, facilitant ainsi leur orientation vers les filières de recyclage appropriées.

Dans les centres de tri, les **modules de vision développés par Pellenc ST** peuvent lire les Data Matrix imprimés sur les emballages dès l'entrée de la ligne. Cette information vient compléter les systèmes de reconnaissance déjà utilisés, notamment la **spectroscopie proche infrarouge (NIR)**, technologie que le groupe exploite depuis de nombreuses années pour identifier les matériaux.

Au-delà de l'amélioration du tri, ce système ouvre également la voie à une **traçabilité renforcée du parcours de recyclage**, offrant aux marques une visibilité inédite sur la fin de vie de leurs emballages.

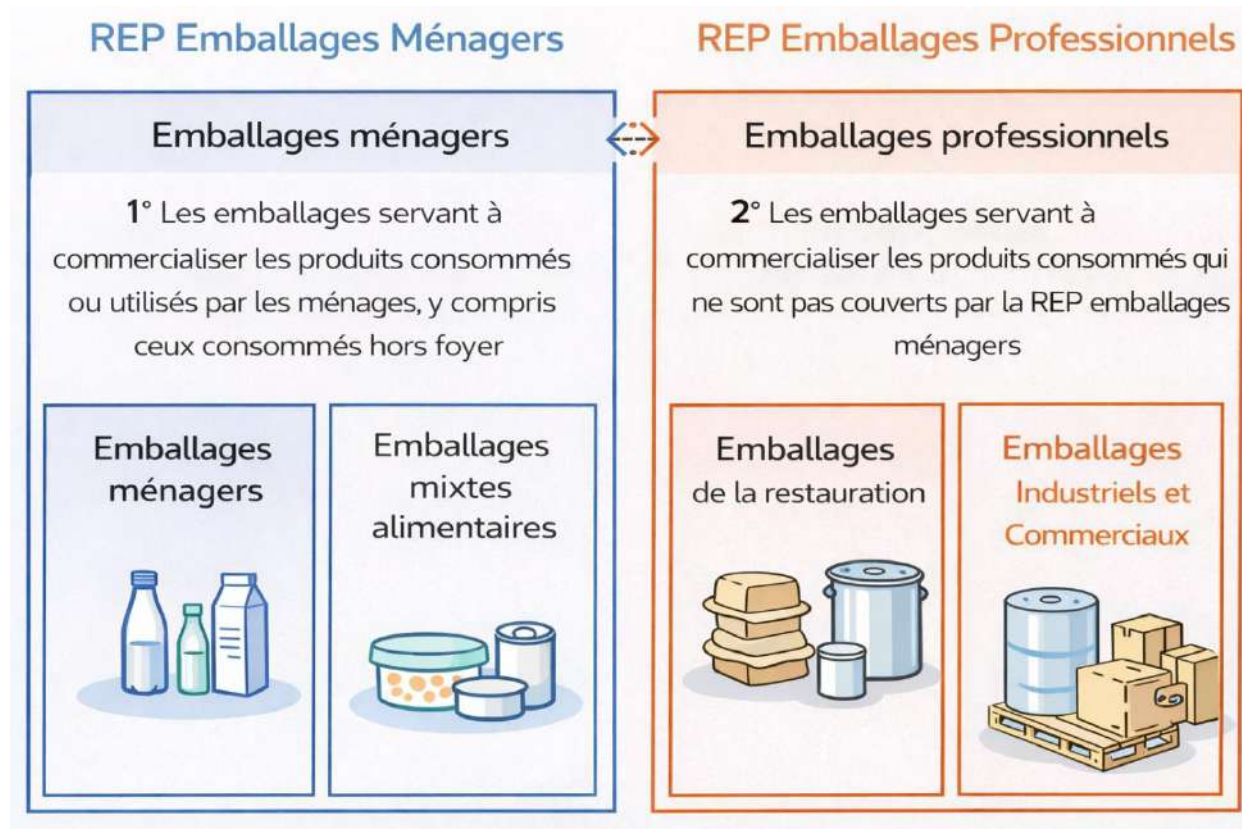
Les Data Matrix utilisés par POLYTAG reposent sur les **standards internationaux GS1**. Le partenariat entre POLYTAG et PELLENC ST reste non exclusif et une démonstration « en condition réelle » de cette solution a été présentée au 4^{ème} trimestre 2025 à un parterre de professionnels de l'emballage français au centre d'innovation de PELLENC ST à Pertuis (Vaucluse), en partenariat avec GS1 France et CITEO.

Les deux entreprises considèrent que ce type de technologie pourrait contribuer à **accélérer la transition vers une économie circulaire des emballages**, en améliorant la qualité du tri, la traçabilité des matériaux et faciliter la mise en œuvre des exigences du règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (**PPWR**).

ENCADRE 14 – EVOLUTION DES REP EMBALLAGES

La **REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)** constitue un pilier du droit des déchets (Code de l'environnement) et organise la responsabilité financière et organisationnelle des metteurs en marché. La REP traduit le principe « pollueur-payeur » : les Industriels financent et organisent, directement ou via un éco-organisme agréé, la prévention et la gestion de fin de vie des produits et emballages qu'ils mettent en circulation.

Pour les emballages, il existe désormais deux cadres distincts :



- **La filière REP des emballages ménagers et papiers graphiques (EMPG)** est née, au 1er janvier 2024, de la fusion de deux filières préexistantes : d'une part, la REP des emballages ménagers, mise en place avec le décret du 1er avril 1992 ; d'autre part la REP des papiers graphiques, créée en 2007. Cette fusion a conduit à l'adoption d'un cahier des charges commun. Pour la période 2025-29, trois éco-organismes sont agréés — ADELPHÉ, CITEO ET LEKO — et un organisme coordonnateur, OCAPEM, assure la coordination de leurs travaux et la répartition de certaines obligations...
- **La filière REP des emballages consommés ou utilisés par les professionnels (EPRO ou EP)**, instituée par le décret n° 2025-1081 du 17 novembre 2025, dont les dispositions entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2026. Le cahier des charges encadrant l'action des futurs éco-organismes a fait l'objet d'une consultation publique en septembre 2025 et leurs agréments sont attendus au printemps 2026.

Cette nouvelle REP nécessite encore de clarifier certaines notions pour **préciser les modalités de sa mise en œuvre opérationnelle**. Il est notamment important de noter que plusieurs typologies d'emballages professionnels ont déjà atteint les objectifs de recyclage, avant même l'existence de l'EPRO ou d'éco-organismes dédiés (98% des emballages professionnels en carton sont déjà recyclés par exemple). Un des enjeux sera donc de bien faire reconnaître la **performance de ces dispositifs préexistants**, pour éviter les surcouches de coûts et d'obligations pour les acteurs ayant déjà organisé des dispositifs efficaces

En France, la performance des REP est devenue un **sujet central du secteur** (reporting, traçabilité, preuves, pilotage économique) et la mise en œuvre de la REP des emballages professionnels est appelée à considérablement élargir le périmètre et les volumes d'emballages concernés et donc accroître mécaniquement les besoins de données, de contractualisation et de conformité.

Au niveau européen coexiste une **dynamique d'harmonisation des REP** visant à réduire la fragmentation entre États Membres. Ces travaux pourraient conduire au cours des prochaines années à faire évoluer les REP en vigueur sur le marché français (règles, périmètres, modalités de reporting et d'éco-modulation) afin d'assurer un alignement cohérent avec le cadre européen.

Collecte et tri des emballages professionnels

Contrairement aux emballages ménagers, dont la collecte et le tri relèvent majoritairement du service public local, les emballages professionnels – notamment les emballages de transport et de regroupement en papier-carton et plastiques – sont historiquement gérés dans le cadre de **filières privées organisées entre entreprises**. Ces emballages utilisés tout au long de la chaîne logistique (industrie, commerce, distribution, restauration, services) sont généralement collectés directement sur les sites professionnels.

Les principaux acteurs de ces organisations sont :

- Les **producteurs et utilisateurs d'emballages** : industriels, logisticiens, distributeurs, grossistes, restaurateurs ou plateformes de e-commerce ;
- Les **opérateurs privés de collecte et de gestion des déchets** (VEOLIA, SUEZ, PAPREC, DERICHEBOURG, etc.), qui assurent la collecte, le tri et l'orientation vers les filières de recyclage ;
- Les **distributeurs et acteurs logistiques**, dont les plateformes génèrent des volumes importants d'emballages secondaires et tertiaires.

Dans ce modèle, les entreprises réalisent très souvent un tri directement sur site, en séparant les principaux flux recyclables (carton, plastiques, métaux) dans des **benne ou dispositifs dédiés**.

Cette organisation permet de constituer des **flux à recycler homogènes et de bonne qualité**, particulièrement pour le carton ondulé et les films plastiques de palettisation, qui représentent une part importante des emballages professionnels et dont la valorisation est facilitée par cette homogénéité. Dans certains cas, la valeur même des matériaux récupérés – notamment pour le carton – permet même de financer tout ou partie de la collecte. Ainsi, **la grande distribution** a structuré depuis longtemps la reprise des emballages industriels et commerciaux (EIC) sur ses plateformes logistiques : cartons, films plastiques, caisses plastiques réutilisables ou bacs logistiques y sont collectés et orientés vers des filières de recyclage ou de réemploi.



Outre les emballages professionnels en bois (dont l'organisation de reprise des palettes a déjà été couverte dans la section **Fabrication de matériaux et d'emballages**), certains secteurs ont développé des organisations logistiques structurées permettant le **réemploi de leurs emballages professionnels**. Ces systèmes reposent souvent sur des dispositifs de logistique inverse (« reverse logistics ») intégrés aux flux de transport existants : les emballages vides sont récupérés lors des tournées de livraison, triés, puis réorientés vers des circuits de recyclage ou de réemploi.

Dans certains secteurs, des systèmes de réemploi ont été organisés de longue date. Plusieurs modèles logistiques co-existent, notamment les **emballages “navettes” entre fournisseurs et clients**, les circuits en **boucles logistiques fermées**, ou encore les systèmes gérés par des **gestionnaires d'emballages réemployables** (« poolers ») qui assurent la mise à disposition des emballages, leur reprise, leur lavage, leur réparation et leur remise en circulation.

Dans le secteur des boissons, les **fûts métalliques** de bière constituent par exemple un cas emblématique d'emballages professionnels réemployables : ces contenants en acier inoxydable circulent pendant plusieurs décennies entre brasseries, distributeurs et établissements de restauration, dans un système de consigne parfaitement organisé. D'autres systèmes de réemploi ou de mutualisation existent également pour certains bacs et caisses plastiques logistiques, palettes, conteneurs industriels (IBC) ou encore bidons et fûts utilisés dans l'industrie chimique ou agroalimentaire.

Ces organisations sectorielles ont permis d'atteindre **des niveaux de valorisation élevés**, notamment pour les emballages carton et certains plastiques industriels, sans intervention directe d'une filière REP.

Pour autant, dans le prolongement de la loi AGEC de 2020 et des obligations européennes relatives aux emballages, la France a instauré une **Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages professionnels**, couvrant les emballages industriels et commerciaux (EIC) ainsi que ceux utilisés dans la restauration. Le décret créant cette filière a été publié en novembre 2025 et a acté son entrée en vigueur réglementaire au 1er janvier 2026. Toutefois, son démarrage opérationnel et le versement des premières écocontributions ne seront effectifs qu'à partir du **1er juillet 2026**.

Comme pour les autres filières REP, les metteurs en marché d’emballages professionnels devront soit adhérer à un éco-organisme agréé, soit mettre en place un système individuel approuvé par les pouvoirs publics pour **assurer la gestion de la fin de vie de leurs emballages**.

Cette nouvelle filière vise notamment à :

- Renforcer la traçabilité et le recyclage des emballages professionnels ;
- Encourager l’écoconception et le réemploi ;
- Soutenir le développement de solutions de collecte et de valorisation pour les flux aujourd’hui moins bien captés, en particulier certains plastiques.

La REP EP est aussi appelée à s’articuler avec des systèmes préexistants. Contrairement à la filière des emballages ménagers, la REP des emballages professionnels ne part pas d’une situation de vide organisationnel : elle doit s’insérer dans un système déjà largement structuré par les acteurs économiques. Les pouvoirs publics ont d’ailleurs indiqué que la REP devait **s’appuyer sur ces organisations existantes** et ne pas perturber les relations contractuelles entre entreprises et opérateurs de collecte, tout en apportant des incitations financières et des objectifs de performance.

La mise en place progressive de la REP pour les emballages professionnels inclut également les emballages utilisés dans le **secteur de la restauration**. Les emballages de ce secteur représentent une part relativement limitée du total des emballages professionnels (150 000 tonnes par an, soit environ 2 % du gisement total des emballages professionnels)⁷⁵. Ce secteur présente toutefois des caractéristiques spécifiques qui complexifient la collecte et le recyclage : grande diversité des emballages (contenants alimentaires, gobelets, barquettes, films, etc.), volumes dispersés entre de nombreux petits établissements, et forte présence d’emballages souillés par des résidus alimentaires. Ces contraintes rendent le tri et la valorisation plus difficiles que pour les emballages logistiques ou industriels. La future organisation de la filière devra donc développer des solutions adaptées à ces flux, en lien avec les acteurs de la restauration, les collectivités et les opérateurs de collecte.

À terme, cette REP pourrait contribuer à **améliorer la collecte de certains flux aujourd’hui moins bien valorisés** – notamment certains plastiques professionnels, emballages de la restauration – tout en consolidant les performances déjà élevées des filières historiques.



⁷⁵ ADEME - Etude de préfiguration de la filière REP emballages industriels et commerciaux (février 2024)

Recyclage et circularité des emballages

Le recyclage **transforme les déchets d'emballages en nouvelles ressources**. Il mobilise des filières matures et existantes de longue date (carton, verre, PET...) et d'autres émergentes (polyoléfiniques souples, polystyrènes...) appelées à monter rapidement en puissance via les nouvelles capacités de sur-tri des emballages et des technologies de recyclage innovantes (comme le recyclage chimique par exemple). Une bonne part de la **performance du recyclage** repose sur la qualité des gisements, la performance du tri et l'adéquation entre conception des emballages et capacités industrielles de recyclage. Le rôle de ces acteurs de la circularité (dont les éco-organismes) est donc particulièrement crucial pour organiser, financer et accélérer l'atteinte des **objectifs 3R**.



La reprise des matériaux

Entre les centres de tri et les industries de recyclage, un ensemble d'acteurs assure **la reprise des matériaux issus de la collecte sélective**. Ce secteur joue un rôle d'interface essentiel en garantissant l'écoulement des flux triés vers les filières industrielles de recyclage. Historiquement, la reprise des matériaux a été organisée par les filières matériaux lors de la mise en place de la REP Emballages Ménagers. Dès 1993, INTERFILIERES MATERIAUX (devenu INTEREMBALLAGE SA en 2011) rassemble tous les matériaux d'emballages afin d'offrir aux collectivités locales des **garanties de reprise** selon un **prix unique** sur l'ensemble du territoire.

En application de ces principes-cadres, plusieurs structures spécialisées par matériau ont vu le jour (dites **reprises « Filières »**). Il s'agit de la CSVMF⁷⁶ pour le verre, REVIPAC pour les emballages papier-carton, VALORPLAST pour les plastiques ou encore FRANCE ALUMINIUM RECYCLAGE (FAR) pour l'aluminium et ARCELORMITTAL pour l'acier. Leur rôle consiste principalement à organiser la reprise des matériaux triés, en assurant la mise en relation **entre les collectivités ou opérateurs de tri et les recycleurs**. Ces organisations contribuent ainsi à structurer les flux de matières recyclables, à sécuriser les débouchés et à optimiser les conditions logistiques et économiques d'acheminement vers les unités de recyclage. Au-delà de cette fonction, ces structures apportent également une expertise technique aux acteurs de la chaîne de valeur. Elles participent à l'amélioration de la qualité des flux triés, à l'optimisation des dispositifs de tri et à **l'identification de nouveaux gisements de matières** recyclables, y compris en dehors des flux ménagers traditionnels (déchetteries, activités économiques, récupération post-incinération pour certains métaux). Il importe de préciser que ces organisations ne jouent pas un rôle de négoce au sens traditionnel, mais d'organisation et de sécurisation de la reprise. La valeur des matériaux est une partie intégrante de l'équation économique et la recette issue de la **reprise des matériaux participe pleinement au financement du système**⁷⁷. Les REP ont précisément vocation à compléter, via les éco-organismes, ce que la seule valeur matière ne permet pas de couvrir, conformément à la logique de financement du **coût net optimisé**.

Les fédérations des opérateurs déchets (FEDERREC, FNADE et SNEFID) encadrent quant à elles la **reprise dite « Fédération »** des emballages ménagers auprès des collectivités territoriales. Cette option apporte également une **garantie de reprise sur l'ensemble des matériaux** aux collectivités qui contractualisent directement avec les opérateurs labellisés par les fédérations. Ces dernières sont également parties prenantes des comités des éco-organismes, apportant leur expertise technique afin d'améliorer les performances de collecte et de recyclage, ainsi que les critères d'éco-conception. Elles n'interviennent cependant pas dans la passation des marchés entre collectivités et opérateurs et se contentent de s'assurer que le cadre de la reprise négociée au préalable avec les éco-organismes est bien respecté.

Enfin, la **reprise dite « Individuelle »** est une troisième option de reprise dans le cadre de la REP EMPG. Elle permet aux opérateurs de contractualiser directement avec les collectivités territoriales sans avoir recours aux avantages des options de reprise « filière » et « fédération ».

Si la valorisation des matériaux repris est un élément constitutif de l'économie circulaire des emballages, le « chiffre d'affaires » réalisé par ces structures auprès des recycleurs (qui s'élève chaque année à plusieurs centaines de millions d'euros) n'est pas comptabilisé dans notre étude. Sur la base de l'étude CITEO de 2021 (précédemment citée), nous évaluons que **1 100 personnes** travaillent directement aux opérations de reprise des matériaux et à leurs transports associés vers les centres de recyclage.

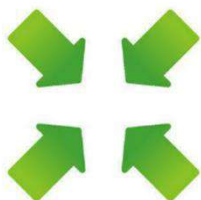
⁷⁶ Chambre syndicale des verreries mécaniques de France

⁷⁷ Les prix de reprise proposés par ces structures reflètent ceux des marchés des emballages à recycler et sont mises à jour publiquement en général chaque mois selon des modalités de calcul précisés dans les contrats passés avec les collectivités.

ENCADRE 15 - LA CIRCULARITE DES EMBALLAGES AU CŒUR DE LA PPWR

La **PPWR** (Packaging and Packaging Waste Regulation) constitue le nouveau cadre européen applicable aux emballages et aux déchets d'emballages. Ce règlement **s'appliquera** directement dans tous les États Membres de l'Union Européenne à **partir du 12 août 2026**.

Le résumé ci-dessous **n'a pas vocation à être exhaustif** : il vise avant tout à mettre en lumière, de manière simple et pédagogique, quelques-uns des principaux dispositifs et objectifs de circularité du texte.



REDUIRE

La PPWR place la **prévention au premier rang de ses priorités**. Elle fixe aux États membres des objectifs de réduction des déchets d'emballages par habitant par rapport à 2018 : **- 5 % d'ici 2030**, **- 10 % d'ici 2035** et **- 15 % d'ici 2040**.

Dans cette logique, le règlement prévoit des limitations visant certains emballages jugés évitables ou excessifs. Il encadre notamment le suremballage et prévoit, pour certains emballages de transport, groupés ou du e-commerce, que **l'espace vide ne dépasse pas 50 %**. À partir de 2030, certains formats d'emballages à usage unique seront également interdits dans des cas ciblés, comme certaines **portions individuelles** utilisées dans l'hôtellerie-restauration ou certains emballages liés à la vente de **fruits et légumes frais**.



REUTILISER

La PPWR donne une **place centrale au réemploi** et à la recharge, en particulier dans les segments où des systèmes organisés peuvent être mis en place. Le texte prévoit ainsi, pour certains usages, **des objectifs chiffrés**. À titre d'illustration, 40% des emballages de transport utilisés entre entreprises devront être réemployés d'ici 2030 (et 70 % en 2040).

Le règlement prévoit également qu'au moins **10 % des boissons soient proposées dans des emballages réemployables** dans le cadre d'un système de réemploi à partir de 2030. Au-delà de ces chiffres, la logique générale du texte est d'encourager la montée en puissance du réemploi dans les contextes où il est techniquement, économiquement et logistiquement pertinent.



RECYCLER

Le règlement renforce fortement les exigences liées au recyclage. Il pose d'abord un objectif structurant : **100% des emballages devront être recyclables d'ici 2030**, selon des critères harmonisés qui seront précisés progressivement par les actes délégués. La PPWR agit aussi sur la collecte séparée. En particulier, les États membres devront atteindre **90 % de collecte séparée d'ici 2029 pour les bouteilles en plastique à usage unique et les canettes métalliques pour boissons**, notamment afin d'améliorer la qualité des matières récupérées et leur recyclage effectif.

Le texte prévoit enfin des **objectifs d'incorporation de matière recyclée** dans certaines catégories d'emballages plastiques, avec des échéances à 2030 puis 2040. L'objectif est double : réduire le recours aux ressources vierges et soutenir le développement de débouchés industriels pour les matières recyclées.

Au-delà des objectifs 3R, la PPWR introduit aussi plusieurs obligations transversales. En particulier :

- L'obligation pour les metteurs en marché de relever d'un système de **responsabilité élargie du producteur** qui devra moduler ses écocontributions sur des critères de performance environnementale.
- La mise en place d'un **étiquetage harmonisé** à l'échelle européenne, destiné à faciliter le geste de tri et à mieux informer sur les caractéristiques des emballages.
- Des dispositions relatives à la **traçabilité**, au **reporting** permettant un meilleur pilotage des flux et une meilleure vérification du respect des exigences posées par le texte.
- Plusieurs mesures et dispositions visant à limiter certaines **substances préoccupantes**, notamment les PFAS dans les emballages au contact des aliments.

Recyclage des matériaux d'emballage

Selon les matériaux, les gisements récupérés en sortie de l'étape de collecte et de tri induisent **différents traitements et procédés industriels**. Le recyclage consiste d'abord à épurer, séparer et préparer ces flux afin d'atteindre une qualité matière compatible avec leur réintroduction dans un nouveau cycle de production. La nature et la **pureté du gisement** récupéré est donc un facteur déterminant qui conditionne directement la performance du recyclage.

Matériau	Nature du gisement récupéré en sortie de collecte et de tri	Principales étapes de traitement et de recyclage	Principaux acteurs du recyclage en France
Papier-carton	Balles de papiers et cartons triés, avec un niveau d'impuretés devant être compatible avec la reprise en papeterie	Contrôle qualité, défibrage, épuration des fibres, élimination des indésirables, puis fabrication de pâte servant à produire de nouveaux matériaux d'emballages papier-carton.	DS SMITH SMURFIT WESTROCK SAICA
Verre	Flux de verre d'emballage trié, généralement séparés par couleur	Épuration du flux par retrait des éléments non verriers, broyage du calcin, puis incorporation dans les fours verriers pour produire de nouveaux emballages en verre.	VERALLIA O-I GLASS
Acier	Flux d'emballages en acier extraits des déchets triés, sous forme de ferrailles homogénéisées	Préparation et épuration du gisement métallique (notamment par séparation magnétique) puis refonte en aciérie pour produire un nouvel acier	ARCELORMITTAL
Aluminium	Balles d'emballages en aluminium	Séparation par courant de Foucault et autres opérations pour améliorer la pureté du gisement, puis fusion et affinage pour réemploi matière.	CONSTELLIUM
Bois	Emballages bois collectés et triés selon état : réemployables, réparables, destinés au broyage	Lorsque réemploi ou réparation impossibles : broyage, tri matière, épuration selon les usages, puis valorisation en panneaux, paillage, combustible ou autres applications	PGS GROUP
Plastiques – recyclage mécanique	Balles triées par grandes familles de polymères, et parfois par couleur : notamment PET, PEHD, PP ou certains films selon les installations	Epuration complémentaire du flux (par polymère, couleur, densité, etc.), broyage, lavage, séparation des indésirables, puis extrusion/régénération pour produire des paillettes, granulés ou résines recyclées	PAPREC VEOLIA SUEZ
Plastiques – recyclage chimique	Gisements difficiles à valoriser mécaniquement (PS, polyoléfines souples...), issus du flux en développement et centres de surtri	Préparation et épuration du gisement, puis transformation chimique en polymères réutilisables comme matières premières de la pétrochimie/plasturgie	En cours de structuration

Recyclage du papier-carton

Le recyclage des emballages papier-carton repose sur une **filière industrielle particulièrement structurée et performante** en France. Les flux issus du tri comprennent notamment les cartons ondulés provenant des emballages professionnels, les cartons plats et cartonnages d'emballages ménagers, ainsi que les papiers graphiques (journaux, magazines, papiers de bureau). Ces matières sont triées et conditionnées en balles spécifiques, pour être acheminées vers les sites de recyclage. Elles y subissent un **procédé de recyclage mécanique** des fibres : les papiers et cartons sont épurés afin d'éliminer les encres, colles, agrafes ou plastiques résiduels et sont mélangés à de l'eau pour former une pâte. Cette pâte est alors réintroduite pour la fabrication de nouveaux matériaux en papier-carton. Les fibres recyclées peuvent être utilisées plusieurs fois, généralement 5 à 7 cycles, avant de perdre progressivement leurs propriétés mécaniques.



Le premier et **principal débouché des fibres recyclées est la fabrication de nouveaux emballages**. Les fibres issues des papiers graphiques peuvent également être réemployées dans la fabrication de papiers d'impression ou de produits d'hygiène (papier essuie-tout, papier toilette). Grâce à cette boucle industrielle bien organisée, le papier-carton présente l'un des meilleurs niveaux de circularité parmi les matériaux d'emballage : en France, **le taux de recyclage des emballages papier-carton était proche de 95% en 2023⁷⁸**, dont 75% pour les emballages ménagers et 98% pour les emballages Industriels et commerciaux. Un tel niveau de performance atteste de **l'important travail** mené par les fabricants d'emballages en termes **d'éco-conception** et de la forte **mobilisation des acteurs** de la filière. C'est tout particulièrement dans le cas pour les emballages industriels et commerciaux en papier-carton dont la prise en charge fonctionne d'ores et déjà à plein régime... avant même l'entrée en vigueur de la REP sur les Emballages Professionnels.

⁷⁸ ADEME - Valorisation des emballages en France – Données 2023 (Rapport de novembre 2025) De légères corrections pourraient avoir lieu au cours des prochains exercices, l'année 2023 ayant été marquée par des effets de déstockage non pris en compte dans la méthodologie de calcul de l'ADEME. En tout état de cause, avec un taux de recyclage supérieur à 90%, le papier-carton est le matériau d'emballage le plus recyclé en France.

Recyclage du verre

Une fois collecté, le verre suit un processus industriel de **recyclage structuré et mature**. Il est broyé, trié optiquement, nettoyé et transformé en calcin, une matière première secondaire essentielle à la fabrication de nouveaux emballages. En se substituant en partie aux matières vierges, le calcin permet de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, tout en préservant les ressources naturelles. Le verre est ainsi une ressource recyclable à l'infini, transformant chaque geste de tri en bénéfice environnemental concret.



Le verre a d'ailleurs été **pionnier en termes d'organisation de la collecte sélective**. En plein choc pétrolier, la filière monte dès 1973 son système de recyclage pour amortir de la flambée des coûts de l'énergie. Plus la part de calcin incorporée dans les fours est élevée, plus les besoins en matières premières vierges et en énergie diminuent. **10 points supplémentaires de calcin** peuvent représenter une baisse d'environ **5 % des émissions de CO₂** et 2,5 % de consommation d'énergie pour la production de nouveaux emballages en verre⁷⁹.

84% des emballages en verre mis en circulation en France **sont recyclés**⁸⁰. Il s'agit donc d'une filière particulièrement mature, où quelques marges de progrès subsistent dans le circuit CHR (cafés-hôtels-restaurants, les grandes villes et l'habitat vertical et collectif). La quasi-totalité du recyclage du verre (96% du gisement à recycler) s'effectue sur notre territoire, à 260 km en moyenne de l'endroit où ces emballages ont été collectés. Le verre collecté redevient très majoritairement du verre d'emballage (bouteilles, pots, bocaux...) offrant ainsi des performances de circularité élevées, se rapprochant d'une **boucle fermée**.



260 km en moyenne
séparent les points de collecte
des usines de recyclage

96% des emballages
en verre sont recyclés
sur le territoire français et **4%**
dans d'autres pays européens
(pas de grand export hors Europe)



Recyclage de l'acier



Comme pour l'aluminium, l'acier peut être recyclé indéfiniment sans perte significative de ses propriétés mécaniques. Les emballages en acier recyclés sont généralement refondus dans des fours sidérurgiques – notamment dans les fours à arc électrique – pour produire de nouveaux aciers. Les débouchés du métal recyclé sont nombreux et une infime partie est réutilisée pour fabriquer de nouveaux emballages métalliques, tandis qu'une grande part est intégrée dans la production d'aciers destinés à l'automobile, au bâtiment, aux équipements industriels ou aux biens de consommation.

En France, le **taux de recyclage des emballages en acier atteint 73%**⁸¹, ce qui en fait l'un des matériaux d'emballage les plus performants en matière de circularité.



⁷⁹ CITEO - Les emballages standards R-Cœur accélèrent le rythme du réemploi (février 2025)

⁸⁰ ADEME - Valorisation des emballages en France – Données 2023 (Rapport de novembre 2025)

⁸¹ Idem

Recyclage de l'aluminium



Le recyclage de l'aluminium est un procédé purement métallurgique qui permet de réutiliser le matériau indéfiniment sans perte significative de ses propriétés. La refonte nécessite par ailleurs environ **95 % d'énergie en moins que la production d'aluminium primaire** à partir de minerai de bauxite, ce qui en fait l'un des matériaux présentant les gains environnementaux les plus importants lorsqu'il est recyclé. Les débouchés du métal recyclé sont nombreux et une partie est réintroduite dans la fabrication de nouveaux emballages en aluminium. En France, les emballages en aluminium présentent des performances de recyclage en progression régulière.

Cependant, le taux de recyclage des emballages en aluminium reste à un niveau très largement optimisable en France avec un **taux de recyclage proche de 48%** en 2023⁸².

Recyclage du bois

L'essentiel des volumes de bois d'emballage à valoriser provient des palettes. Cette activité de reprise été décrite et ses statistiques comptabilisées dans la **section Fabrication de matériaux et d'emballage**. Notons cependant que parmi les quelques 100 millions de palettes récupérées chaque année, 91% sont remise en circulation, soit en l'état pour 56 millions d'entre elles, soit après avoir été réparées (35 millions). Les 9% de palettes qui ne sont pas en état d'être remise en état sont **broyées pour produire des plaquettes ou du broyat de bois**. Ce matériau devient alors une matière première secondaire utilisée dans plusieurs filières. Une part importante du bois de palettes broyées est utilisée par l'industrie des panneaux de particules (type aggloméré), comme combustible de biomasse, comme paillage agricole ou litière animale.



Le **taux de recyclage du bois** d'emballage en fin de vie était de **37%** en 2023⁸³.

Recyclage des plastiques



Le recyclage des emballages plastiques repose sur une chaîne industrielle qui commence par la collecte sélective et le tri en centres de tri, complétés parfois par des opérations de surtri permettant d'affiner la séparation des différentes résines plastiques. Les flux issus de ces installations sont généralement **séparés par familles de matériaux** plastiques, parmi lesquelles le PET clair, le PET coloré, le PEHD, les films polyoléfinés (PE/PP), ainsi que différents flux de plastiques mélangés ou complexes destinés à des valorisations spécifiques. Ces fractions sont ensuite orientées vers des unités de recyclage où elles sont broyées, lavées et transformées en paillettes ou granulés de matière recyclée.



⁸² ADEME - Valorisation des emballages en France – Données 2023 (Rapport de novembre 2025)

⁸³ *Idem*

La grande majorité des emballages plastiques est aujourd’hui recyclée par **procédés mécaniques**, qui consistent à retransformer le matériau trié en matière première secondaire pouvant être réincorporée dans de nouveaux produits. Le PET constitue la filière la plus mature : il est notamment recyclé en nouvelles bouteilles ou barquettes alimentaires, en fibres textiles ou en films. Le PEHD est utilisé pour produire de nouveaux flacons, bidons ou tuyaux, tandis que les films PE peuvent être recyclés en sacs, gaines ou films agricoles. Les flux de PP et de plastiques mélangés sont souvent valorisés dans des applications techniques.

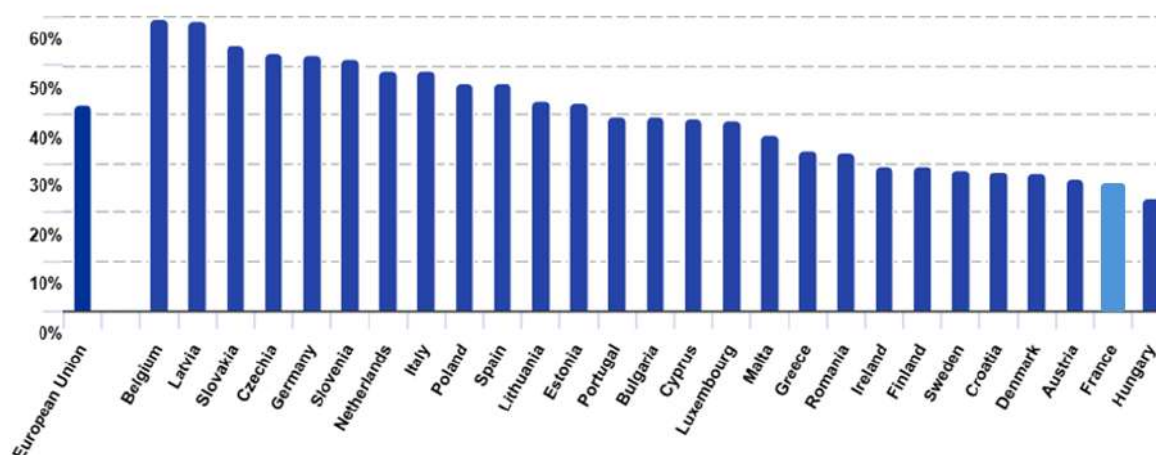
En complément du recyclage mécanique, des technologies de **recyclage chimique** se développent afin de traiter certains plastiques difficiles à recycler mécaniquement, notamment les plastiques souples en PP ou PE/PP, les polystyrènes, les plastiques multicouches ou fortement contaminés. Ces procédés – tels que la **dépolymérisation** ou la **pyrolyse** – permettent de transformer les déchets plastiques en molécules ou en huiles de base, réintroduites ensuite dans l’industrie pétrochimique pour produire de nouvelles résines plastiques. Plusieurs projets de recyclage chimique (TotalEnergies à Grands Puits (Seine-et-Marne), Carbios à Longlaville (Meurthe-et-Moselle) sont d’ailleurs en phase de déploiement industriel en France.

Les **débouchés du recyclage des plastiques** sont encadrés par des exigences réglementaires et techniques. Pour les applications en **contact alimentaire**, les matériaux recyclés doivent répondre à des normes sanitaires strictes et être produits dans des procédés autorisés au niveau européen. À ce jour, le **PET recyclé (rPET)** est la principale résine plastique recyclée autorisée et largement utilisée pour fabriquer de nouvelles bouteilles pour boissons. D’autres résines, comme le PEHD recyclé, trouvent plutôt des débouchés dans des applications non alimentaires (flacons pour produits d’entretien, tuyauterie, etc.). Des travaux sont en cours pour élargir les possibilités d’utilisation en contact alimentaire.

Si **28% des plastiques** utilisés dans les emballages ménagers **sont issus de matière plastique recyclée**⁸⁴ en France, la réincorporation des plastiques reste pénalisée par leurs faibles taux de collecte. Ainsi, seulement **26% du gisement des emballages plastiques**⁸⁵ **était recyclé** en France en 2023, ce qui place notre pays parmi les derniers en Europe⁸⁶.

L’ouverture de **nouvelles filières de recyclage** - Polystyrènes (PS), barquettes PET, films souples (PP/PE) – doit permettre d’améliorer la captation de gisements jusqu’ici peu valorisés dans notre pays.

Taux de recyclage des emballages plastiques en Europe (2023)



ELIPSO, l’association professionnelle des fabricants d’emballages plastiques en France, a publié fin 2025 son **Plastic Packaging Plan 2040** avec notamment comme objectif (parmi la cinquantaine de mesures proposées) de combler ce retard. Parmi les 3 scénarios proposés par l’organisation, l’option privilégiée par celle-ci est aussi la plus ambitieuse. Elle vise un triplement du taux de recyclage des emballages plastiques (de 26 à 75%) au cours des 15 prochaines années, en sus d’un taux de réincorporation de matière recyclée de plus de 60%, et un taux de réemploi de 20%.

Ce plan s’inscrit dans la lignée directe des démarches d’éco-conception menées par les fabricants d’emballages plastiques, notamment pour accélérer la transition vers les mono-matériaux et la suppression des éléments perturbant les flux de tri ou de recyclage.

⁸⁴ ELIPSO - Rapport Annuel 2024

⁸⁵ ADEME - Valorisation des emballages en France – Données 2023 (Rapport de novembre 2025)

⁸⁶ EUROSTAT - [Packaging waste statistics - Statistics](#) (2025)

ENCADRE 16 - LA GESTION DES EMBALLAGES DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Les **départements, régions et collectivités d’Outre-mer** incluses dans le périmètre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des emballages ménagers et des papiers graphiques représentent 2,1 millions d’habitants répartis sur 7 territoires : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.



Le **cas de la Réunion** illustre la singularité de ces territoires. Selon les estimations de QUALITROPIC⁸⁷, environ **80% des produits consommés** sur l’île **sont importés** et arrivent donc déjà emballés, dont une large part de régions du Monde situées en dehors de l’UE. Pour la production locale de produits, 90% des emballages utilisés sont fabriqués sur place par de petites structures, aux vues de l’étroitesse du marché. Finalement, sur 100 unités d’emballage utilisées à la Réunion, 82 viennent de l’extérieur. Ces emballages sont donc difficilement réemployables faute de débouchés locaux quantitatifs et adaptés.

Dans les Antilles françaises, l’industrie de l’emballage est plus diversifiée, s’appuyant notamment sur des secteurs clés comme le rhum ou l’industrie sucrière. La **CARTONNERIE DES ANTILLES** est, quant à elle, une unité industrielle implantée à Baillif (Guadeloupe) depuis le début des années 60. A cette époque, les besoins en emballage étaient essentiellement liés au secteur agricole, à la culture bananière pour l’exportation vers la métropole et l’Europe. Passée sous pavillon du groupe allemand KINGELE en 2021, l’entreprise est aujourd’hui capable de produire des emballages pour tous les besoins des industriels et l’agriculture de Guadeloupe, de la Martinique et des îles avoisinantes.

Désormais, toutes les collectivités d’Outre-mer sont engagées dans des **solutions transitoires** pour anticiper la généralisation de **l’extension des consignes de tri** dans le courant de l’année 2026. A l’initiative de CITEO, des études de modernisation des installations de collecte et de tri ont été menées, assorties d’un chiffrage financier. Quelques initiatives méritent d’être soulignées. Ainsi, un partenariat entre metteurs en marché et distributeurs locaux a permis la mise en place de **6 automates de collecte en Martinique**. Ces dispositifs offrent aux consommateurs des gratifications en récompense de leur geste de tri. Ils ont vocation à compléter le bac jaune pour inciter les habitants à améliorer la collecte des bouteilles plastiques et canettes.



Les performances des DROM restent très éloignées des attendus réglementaires en termes de recyclage des emballages. L’étroitesse du marché ne rend le recyclage possible localement que sur de petits créneaux qui doivent beaucoup à la créativité des entrepreneurs de ces territoires. La taille des bassins de population de chaque territoire ultramarin et les faibles **volumes de déchets qui y sont générés** ne permettent pas le déploiement d’infrastructures industrielles de recyclage industrielles viables. C’est pourquoi ces territoires ont, à ce jour, **majoritairement recours à l’exportation pour le recyclage** de leurs déchets d’emballages.

Face à ce constat, CITEO a lancé un **Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)**. Son objectif : accompagner le développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective et valoriser le développement de savoir-faire sur les territoires ultramarins.

⁸⁷ QUALITROPIC, seul pôle de compétitivité des Outre-mer français labellisé par l’Etat, est dédié à la bioéconomie tropicale.

Objectifs et performance de recyclage des emballages en France

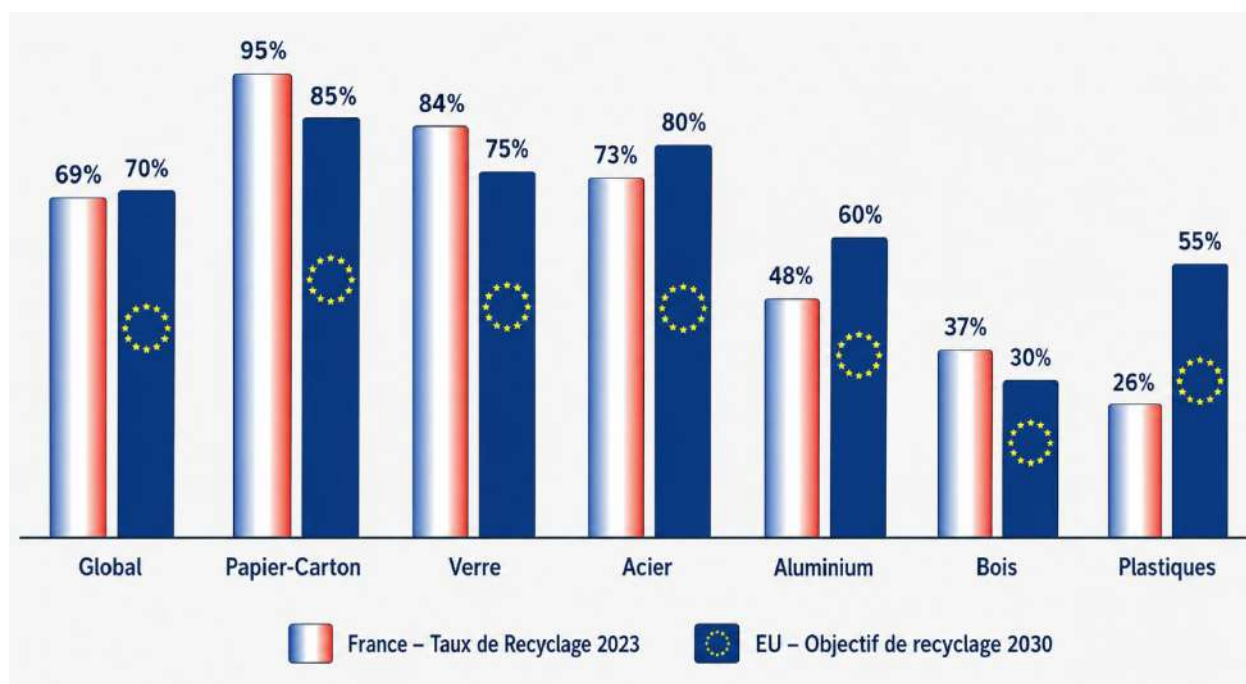
Chaque année, l'ADEME est chargée de consolider et actualiser auprès des professionnels du secteur l'ensemble des éléments de calcul et d'informations pour établir les taux de recyclage des emballages (ménagers et professionnels) en France. Ceux-ci sont rapportés au niveau européen, auprès de l'organisme de statistiques EUROSTAT, pour suivre l'état d'avancement des Etats Membres en regard des objectifs de circularité fixés par l'UE. Le dernier reporting, publié en novembre 2025 sur les données 2023⁸⁸, fait état d'un **taux de recyclage global de 69%**, tous matériaux et types d'emballages confondus.

Les **objectifs européens** de recyclage des déchets d'emballages à **horizon 2030**, initialement fixés dans la directive 94/62/CE modifiée, sont désormais repris dans le règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR). Au-delà d'une obligation de 100% de recyclabilité des emballages mis en marché en Europe à horizon 2030, les objectifs européens de recyclage des déchets d'emballages constituent des obligations de résultat assignées à chaque État membre.

L'objectif global est d'atteindre **70 % de tous les déchets d'emballages**. Avec un taux de recyclage global de ses emballages de 69% en 2023, la France se situe clairement dans la bonne trajectoire pour atteindre et dépasser le niveau attendu.

Toutefois, les **objectifs** européens se déclinent également **par matériau d'emballage**. Ainsi, les taux de recyclage devront atteindre respectivement 85 % pour papier-carton, 80 % pour les métaux ferreux, 75 % pour le verre, 60 % pour l'aluminium, 55 % pour le plastique et 30 % pour le bois.

Taux de recyclage par matériau d'emballage en France (2023) vs objectifs EU à horizon 2030



- Les emballages en **papier-carton, en verre et en bois** dépassent déjà les objectifs de recyclage européens de 2030 ;
- Les emballages en **acier** sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de recyclage européen de 2030 ;
- Les emballages en **aluminium** et surtout en **plastique** devront sensiblement améliorer leurs performances de recyclage pour atteindre leurs objectifs de recyclage européen de 2030.

Par ailleurs, l'article 46 de la loi Grenelle II de 2010, entré en vigueur en 2013, fixe un **objectif national de 75% pour le recyclage spécifique des emballages ménagers**. En 2024, avec **3,8Mt recyclées le taux de recyclage moyen des emballages ménagers était de 70%**⁸⁹. Selon la méthodologie de calcul prise en compte par l'ADEME, ce taux serait même légèrement supérieur à l'objectif fixé les pouvoirs publics (75%)⁹⁰, avec une progression constante des taux de recyclage des emballages ménagers au cours des 15 dernières années, avec une **accélération notable au cours des 5 ans passés**.

⁸⁸ ADEME - Valorisation des emballages en France – Données 2023 (Rapport de Novembre 2025)

⁸⁹ CITEO – Les chiffres du recyclage en France (février 2026)

⁹⁰ ADEME – Filière des Emballages Ménagers – Bilan Annuel sur les données 2023 (Janvier 2025)

Enjeux et opportunités du secteur du recyclage des emballages en France

Structuré autour de **d'industriels de 1^{er} plan**, rachetant directement la matière aux détenteurs de déchets ou les acteurs de reprise des matériaux, le secteur du recyclage des emballages constitue un **pilier industriel de l'économie circulaire** capable de traiter des volumes importants de déchets pour les transformer en matières premières secondaires à réinjecter dans l'économie. Certaines filières, comme le **verre** ou le **papier-carton**, ont atteint un fort niveau de maturité, avec des taux de recyclage élevés et des **boucles quasi fermées** reposant sur une articulation efficace entre geste citoyen, proximité territoriale et performance industrielle.



Au-delà de ces acquis, la filière continue d'activer de nombreux **leviers d'innovation**, avec l'amélioration continue des technologies de purification des flux entrants, l'intégration de nouveaux gisements et le développement de débouchés industriels pour les matières recyclées.

Cette dynamique repose toutefois sur des **équilibres complexes et fragiles**. La performance globale du système dépend en premier lieu de la qualité et de la quantité des flux collectés, elles-mêmes conditionnées par les comportements de tri, l'efficacité des dispositifs territoriaux et la cohérence des politiques publiques. Les **pertes en ligne**, la **captation incomplète de certains gisements** ou la **qualité hétérogène des matières collectées** limitent encore trop souvent le potentiel de valorisation et pèsent sur les équilibres économiques.

À ces enjeux s'ajoutent des contraintes croissantes sur l'outil industriel. Les **centres de tri** ont fait l'objet ces dernières années d'investissements massifs pour accompagner l'extension des consignes de tri et intégrer des technologies de tri avancées. Cette modernisation rapide, concentrée sur une période courte, fait émerger un **risque d'obsolescence simultanée** des installations, posant la question de leur renouvellement et de la capacité à maintenir une continuité opérationnelle. Parallèlement, les choix d'optimisation du maillage territorial, visant à réduire le nombre de centres de tri pour massifier les flux dans des unités à grande capacité, contribuent à améliorer l'efficacité industrielle, mais **réduisent également la flexibilité du système**.

Dans ce contexte, la recrudescence des **incendies** dans les centres de tri constitue un autre facteur de vulnérabilité majeur : en plus des impacts humains et matériels, ces sinistres peuvent entraîner la mise à l'arrêt totale de certaines installations et désorganiser durablement la gestion des flux à l'échelle territoriale, en reportant des volumes importants sur des sites déjà contraints.

La question de **l'accès aux gisements et de la « propriété de la matière »** demeure un enjeu épineux. Le développement de la filière repose historiquement sur des investissements significatifs portés par les collectivités locales et les acteurs privés, où la valeur de la revente des matières recyclées participe directement à l'équilibre économique de ces installations. Toute évolution susceptible de modifier l'accès à ces gisements ou la répartition de cette valeur demande une attention particulière pour ne pas fragiliser le modèle. La **polémique autour de la consigne pour recyclage** illustre ces tensions. Présentée par certains acteurs comme un levier indispensable pour atteindre les taux de collecte fixés par l'Europe (notamment pour les bouteilles en PET et les canettes en aluminium), elle pose pour les collectivités, les centres de tri et les recycleurs, le risque de voir ces flux, aujourd'hui mutualisés, détournés vers des circuits spécifiques qui mettraient en péril l'équilibre économique des dispositifs existants. Cette question révèle une tension profonde sur la **cohérence globale** des politiques publiques en matière de recyclage.

Le secteur évolue enfin dans un **environnement fortement concurrentiel et globalisé**. Les matières premières issues du recyclage – notamment plastiques – sont en concurrence directe avec les matières vierges, souvent plus compétitives lorsque les prix des ressources fossiles sont bas. Cette pression est renforcée par la concurrence internationale, notamment asiatique, qui bénéficie de coûts de production plus faibles et de cadres réglementaires parfois moins contraignants. Elle se traduit également par des **importations de matières recyclées** dont la traçabilité et le caractère effectivement recyclé peuvent susciter des interrogations. Ainsi, la filière du recyclage plastique traverse un contexte particulièrement défavorable, marqué par une demande en berne et un effondrement des prix des résines recyclées. Cette situation a accéléré les fermetures : sur la seule année 2025, une vingtaine d'unités européennes ont cessé ou annoncé la fin de leurs activités. Depuis 2023, plus de **1 Mt de capacité de recyclage ont disparu en Europe**. Face à cette crise, la Commission européenne a annoncé une série de **mesures** visant à rééquilibrer les conditions de concurrence, incluant notamment des mécanismes de préférence européenne, des codes douaniers différenciés entre matériaux vierges et recyclés et un renforcement de la surveillance des importations.

Poids économique et social du recyclage des emballages en France

Les activités de recyclage en France, **toutes filières confondues**, représentaient un chiffre d'affaires de l'ordre de 11 Md€ en 2023, répartis entre 1 250 entreprises et 2 400 sites de recyclage. Le secteur du recyclage emploie environ 34 000 personnes, dont 89% de salariés en CDI⁹¹.

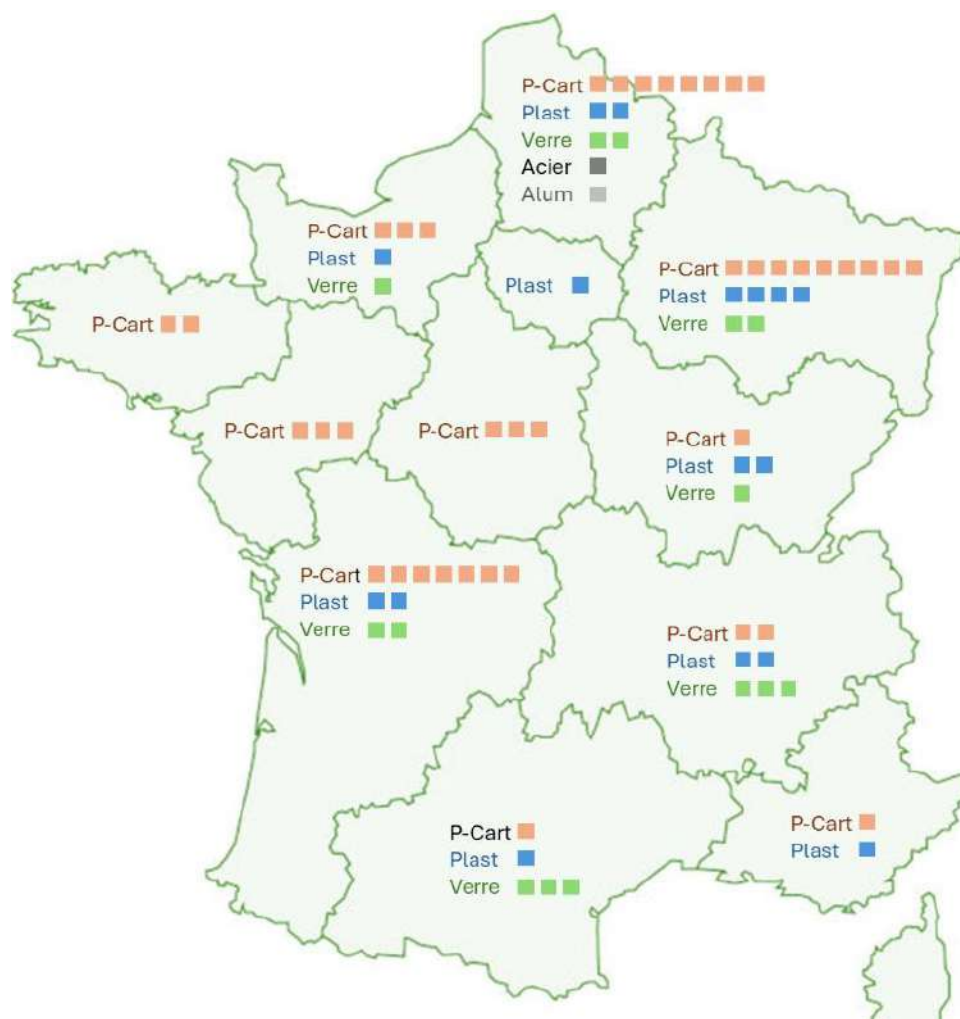
Il n'existe pas de chiffrage économique spécifique aux seules activités de **recyclage des emballages**, les unités de recyclage exploitant fréquemment des gisements de matériaux d'origine diverses. Cependant, en appliquant aux chiffres d'affaires respectifs du recyclage des matériaux (plastique, papier-carton, verre, acier, aluminium) une clé de répartition entre les tonnages recyclés par matériau et les tonnages d'emballages recyclés, on peut estimer que le recyclage des emballages en France réalise un **chiffre d'affaires de l'ordre de 700M€⁹²**.

Par ailleurs, dans son étude sectorielle de 2021, CITEO évaluait que près de **4 000 personnes⁹³** travaillaient au recyclage des emballages dans notre pays.

Près de 80% des emballages triés pour recyclage en France sont **directement valorisés sur notre territoire** (ce chiffre s'élève même à 96% pour le verre). Il est à noter que les emballages recyclés hors UE représentent 1% seulement du gisement total.

En 2023, CITEO recensait **70 usines** vers lesquelles étaient acheminées les flux d'emballages à recycler. La carte ci-contre montre que si l'activité de recyclage est présente sur l'ensemble du territoire, elle se concentre autour des grands bassins de consommation (où le gisement d'emballages récupéré est le plus important) et de production (où les débouchés d'emballages recyclés sont les plus proches)

Répartition géographique des 70 usines de recyclage | par matériau d'emballages
(D'après CITEO)



⁹¹ FEDERREC – Rapport Annuel 2024

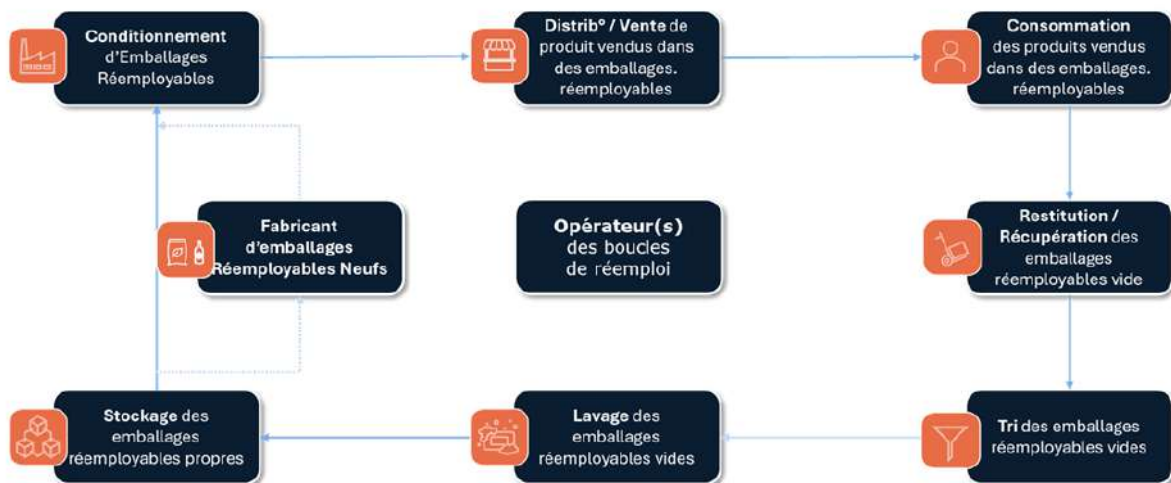
⁹² Ces chiffres s'entendent hors-bois, dont le dispositif de reprise et de réparation des emballages a été décrit et comptabilisé dans la section Fabrication de matériaux et d'emballage.

⁹³ CITEO – Infographie tirée de l'étude Emplois de la Filière Emballages Ménagers – Chiffres 2019 (2021)

Le réemploi des emballages

Le réemploi des emballages consiste à utiliser plusieurs fois un même emballage pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu. Il repose sur l'organisation de **boucles logistiques spécifiques**, permettant la collecte, le tri, le lavage et la remise en circulation des emballages réemployables, selon des standards garantissant leur sécurité sanitaire et leur performance opérationnelle.

La pression de la société civile et le cadre réglementaire français et européen ont fortement contribué à renforcer cette dynamique au cours des dernières années. En France, la loi AGEC fixe une trajectoire progressive conduisant à **10 % d'emballages réemployés mis sur le marché en 2027**, avec des obligations graduées pour les entreprises selon leur chiffre d'affaires. Au niveau européen, le règlement PPWR prévoit également des objectifs de réemploi pour certains segments, notamment les boissons. Ces orientations réglementaires s'accompagnent de dispositifs de financement dédiés : les éco-organismes doivent consacrer **au moins 5 % de leur budget au développement du réemploi**, notamment à travers des appels à projets.



Le développement du réemploi s'appuie sur un écosystème industriel émergent, en particulier :

- **Gestionnaires de boucles de réemploi** en charge d'organiser et gérer le fonctionnement des boucles pour en optimiser les performances opérationnelles, économiques, financières et environnementales
- **Fabricants d'emballages réemployables**, qui conçoivent des contenants robustes et standardisés capables de supporter de multiples cycles d'usage et de lavage ;
- **Poolers ou opérateurs d'emballages mutualisés**, qui gèrent et allouent aux Industriels les parcs d'emballages mutualisés ;
- **Opérateurs logistiques**, chargés de collecter, le cas échéant de trier et d'acheminer les emballages (vides ou plein, propres ou sales) entre les différentes étapes de la boucle ;
- **Fournisseurs d'équipements de collecte**, comme les automates de retour (Reverse Vending Machines), les fabricants de douchettes, les fabricants et gestionnaires des bacs de collecte... ;
- **Laveurs industriels**, qui assurent le nettoyage et la remise en conformité sanitaire des contenants ;
- **Opérateurs de traçabilité et de données**, qui développent des systèmes d'identification et de suivi des emballages dans la boucle de réemploi.



La gestion efficace de ces boucles suppose une **traçabilité adaptée** à l'utilisation des emballages réemployables, permettant en particulier de suivre les rotations, d'optimiser les flux logistiques et de garantir la sécurité sanitaire et la transparence des transactions. La capacité à piloter une bonne circulation du parc d'emballages réemployables et à optimiser les coûts économiques qui en découlent, est une condition indépassable du futur déploiement à l'échelle du réemploi en France. Car l'enjeu est de taille : rendre le réemploi compétitif d'un point de vue prix de vente au consommateur par rapport aux produits vendus dans des emballages uniques, dont le système de production et de distribution n'a eu de cesse d'être optimisé au cours des dernières décennies. D'autant que l'industrialisation du réemploi nécessite également d'investir et mettre en place une **infrastructure logistique et industrielle dédiée**, combinant points de collecte, centres de lavage et systèmes de redistribution.

Ce secteur en pleine mutation et développement rend très incertaine l'évaluation de son poids économique et sociak. Toutefois, dans sa 1^{ère} édition du baromètre sectoriel⁹⁴, Réseau Vrac & Réemploi recensait **1 000 points de collecte** d'emballages réemployables en 2023 et **60 centres de lavage** sur le territoire français. Dans la 2^{nde} édition⁹⁵, l'activité Réemploi des emballages en France est évaluée pour 2024 à **1,15 Md€** de chiffre d'affaires et environ **9 000 emplois directs**, notamment dans les activités de logistique, de lavage industriel et de gestion de parcs d'emballages, avec d'importantes perspectives de croissance à court terme.

Un peu plus de **2 milliards d'emballages ménagers réemployés**⁹⁶ ont été mis sur le marché et déclarés aux éco-organismes par les Industriels. Il s'agit d'économats⁹⁷ pour les 70% d'entre eux et pour près de 22% de bouteilles pour les eaux, les boissons rafraichissantes et les bières. Le **taux global de réemploi des emballages ménagers est aujourd'hui de 1,6%**. Même si ces données restent à ce jour encore parcellaires, cela montre le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de réemploi fixés à horizon 2030 par la PPWR⁹⁸. Le passage à l'échelle du réemploi reste donc conditionné à plusieurs facteurs structurants :

- Un recours accru des Industriels à **des formats d'emballages mutualisés** (standardisés) afin de faciliter leur mutualisation entre marques et distributeurs ;
- Le développement d'un **maillage territorial optimisé** pour réduire les transports et les impacts associés, notamment pour les points de collecte, les centres de tri et de lavage ;
- Une **optimisation des flux logistiques** ;
- La mise en place de **systèmes de traçabilité harmonisés**, permettant l'interopérabilité entre les différents acteurs du réemploi pour piloter les flux et les rotations et d'éviter les fraudes ou les pertes.

À terme, l'enjeu est de faire émerger un **modèle national de réemploi**, comparable à celui qui s'est progressivement construit pour la collecte et le recyclage des déchets d'emballages, en conciliant simplicité d'usage pour les consommateurs, efficacité économique et sécurité sanitaire.



Comme nous l'avons abordé dans les sections précédentes, la situation du réemploi est très différente pour les **emballages professionnels**.

Ainsi, avec 291 millions d'unités d'emballages réemployables mise en marché en 2024, les **emballages de la restauration** affichent un **taux de réemploi de 22%** (en unité d'emballage) principalement du fait des boissons vendus dans des bouteilles ou des fûts consignés⁹⁹.

Pour les **Emballages Industriels et Commerciaux (EIC)**, une fourchette basse estime le taux global de réemploi à **50% des tonnages mis en marché**¹⁰⁰. Pour autant, seuls **2,2% des unités d'emballages** sont réemployables¹⁰¹. Il s'agit donc essentiellement de gros emballages pondéreux : palettes, IBC, fûts métalliques, caisses...

⁹⁴ Réseau Vrac & Réemploi et Deloitte - Vers un baromètre économique de la filière du vrac et du réemploi (mai 2024)

⁹⁵ A paraître en mai 2026

⁹⁶ ADEME- Observatoire du Réemploi : Réemploi des emballages - Bilan Annuel - Données 2024 (Octobre 2025)

⁹⁷ Un économat est un emballage utilisé pour conditionner des produits vendus dans des magasins proposant des rayons vrac, des rayons primeur et des rayons traditionnels.

⁹⁸ Objectifs 2030 : 40% de réemploi pour les emballages de transport, 10% pour les boissons, 10% pour les emballages groupés...

⁹⁹ ADEME – Observatoire du Réemploi : Réemploi des emballages - Bilan Annuel - Données 2024 (Octobre 2025)

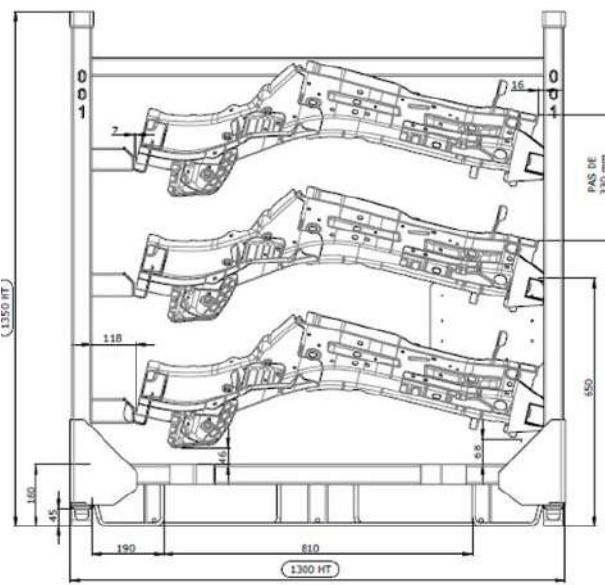
¹⁰⁰ ADEME – Etude de préfiguration de la filière REP Emballages Industriel et Commerciaux – Données 2021 (Fev 2024) – La fourchette basse dans cette étude s'appuie sur la méthode de comptabilisation des données Emballages 2021 transmises à Eurostat dans la cadre de la directive européenne 94/62/CE. Elle restreint notamment la qualification de palettes réemployables aux seules palettes « Europe ».

¹⁰¹ ADEME – Observatoire du Réemploi : Réemploi des emballages - Bilan Annuel - Données 2024 (Octobre 2025)

Comme le montre le tableau ci-contre, les secteurs du commerce de gros et de l'agro-alimentaire représentent près de 90% des unités d'EIC réemployables¹⁰².

Secteur de produit	Quantité d'emballages réemployés
EIC - Commerce de gros d'articles destinés à la vente	58,33%
EIC - Agroalimentaire - hors boissons et tabac	14,63%
EIC - Agroalimentaire - boissons	12,32%
EIC - Activités de services	4,08%
EIC - Commerce de détail & Grands magasins	2,39%
EIC - Industries du Papier, Carton, Bois	1,73%
EIC- Autres	1,70%
EIC - Grande distribution	1,68%
EIC - Industrie chimique	1,53%
EIC - Industrie plasturgique	0,82%
EIC - Mécanique, métallurgie	0,78%

Dans le monde de l'industrie, le cas **de Renault Group** est exemplaire¹⁰³. Présent dans le Monde entier avec des sites de production dans 12 pays et 6 000 usines de fournisseurs, le groupe automobile français poursuit une stratégie de réemploi de ses emballages depuis de nombreuses années. Un parc d'environ 5 millions d'emballages réemployables circulent entre ces différents sites. Ainsi, plus de **95% des m³ de pièces** livrées dans les usines le sont **dans des emballages de transport réutilisables**, dont la durée de vie varie entre 10 et 20 ans en moyenne. S'appuyant sur des emballages standards (circulant en pool entre les sites) ou développés par le Groupe pour répondre aux besoins spécifiques de conditionnement de ses pièces, cette approche prévient en bout de chaîne un tonnage de déchets estimé entre 10 et 20 fois plus grand sans ce système intégré de réemploi de ses emballages de transport.



¹⁰² ADEME – Observatoire du Réemploi : Réemploi des emballages - Bilan Annuel - Données 2024 (Octobre 2025)

¹⁰³ Présentation Renault Group / O. Cotillard lors de la Journée Emballage Pro de France Supply Chain (avril 2025)

ENCADRE 17 - REUSE, UNE EXPERIMENTATION D'AMPLEUR INEDITE



Afin d'accélérer le passage à l'échelle du réemploi des emballages ménagers, **CITEO** pilote depuis 2023 une expérimentation d'ampleur inédite, baptisée **ReUse**. Cette initiative vise à tester les conditions opérationnelles de déploiement d'un modèle mutualisé de réemploi des emballages de produits de grande consommation, notamment pour les boissons et certains produits alimentaires.

L'expérimentation est menée dans **4 grandes régions du Nord-Ouest de la France**, associant distributeurs, industriels, opérateurs de réemploi et collectivités. Fin 2025, **350 magasins de 6 grandes enseignes GMS** étaient engagés dans l'opération.

ReUse repose sur plusieurs principes : la mise en circulation d'**emballages standardisés réemployables**, la mutualisation des infrastructures logistiques (collecte, massification, lavage) et la densification des points de retour pour les consommateurs dans les magasins ou via des dispositifs automatisés de reprise.

Pour ce faire, CITEO a créé, en collaboration avec le designer Fabrice Peltier, des gammes d'emballages réemployables standards, appelées « R-Cœur » et accessibles en open-source. Objectif : mutualiser un parc d'emballages d'une taille inédite avec **30 millions d'emballages réemployables R-Cœur** mis en circulation d'ici fin 2026, permettant de fluidifier les étapes de récupération, de collecte, de transport, de tri et de lavage. Les premières références de la gamme disponibles en magasin sont la bouteille à goulot large 1L pour contenir le lait, les jus et les soupes et la bouteille ambrée 75cL pour la bière.

Références disponibles



**Bouteille
goulot large
1L**



**Bouteille
ambrée
75cL**

Références R-Cœur à venir



**Pot
450mL**



**Pot
720mL**



**Bouteille
goulot étroit
1L**



**Bouteille ambrée
petit format
33cL**

L'opération s'appuie sur une **communication harmonisée** autour d'un code couleur violet pour identifier les produits concernés par le réemploi de leur emballage et un message simple « Rapportez-moi pour réemploi ».

Concrètement, les consommateurs peuvent rapporter leurs emballages consignés dans les **points de collecte** participants, notamment grâce à des équipements automatisés de restitution mis en place par des sociétés sélectionnées (BOCOLOCO, LEMON TRI, NOWW, THE KEEPERS et TOMRA). Dans les points de vente ayant privilégié une restitution semi-manuelle des emballages, un employé du magasin accompagne le client et scanne les bouteilles à l'aide d'une douchette. Dans tous les cas, le **montant de consigne** est restitué au consommateur. Il est fixé entre 10 centimes pour les petits formats, et 20 centimes pour les plus grands.

Les emballages collectés sont ensuite acheminés vers des **centres de tri et de lavage industriels** partenaires avant d'être remis en circulation. La gestion des opérations a été confié par l'éco-organisme à un consortium d'entreprises aux activités complémentaires et baptisé GO ! REEMPLOI.

Cette approche, dont les premiers résultats sont encourageants, vise à tester la faisabilité d'un **système national de réemploi mutualisé et interopérable**, capable d'atteindre des volumes suffisants pour être économiquement et environnementalement pertinent.

ReUse constitue ainsi un **laboratoire à grande échelle** permettant d'évaluer les modèles logistiques, les taux de retour, l'acceptabilité pour les consommateurs et les conditions économiques d'un déploiement plus large du réemploi des emballages ménagers en France.

La vente en vrac

La vente en vrac constitue une autre voie encouragée par les Pouvoirs Publics pour réduire la mise en circulation d’emballages à usage unique en France. La vente en vrac est définie par le Code de la consommation comme « *la vente de **produits présentés sans emballage**, permettant au consommateur de se servir **en quantité désirée*** ». Elle peut s’appuyer sur des contenants réemployables amenés par les clients ou sur des emballages de service fournis au moment de l’achat par le commerçant.



Par sa définition même, le secteur de la vente en vrac n’est pas couvert dans le chiffrage de notre monographie sur l’emballage. Il convient toutefois de rappeler que, contrairement à une idée reçue, **la vente en vrac ne signifie pas absence totale d’emballage** : au-delà des emballages réemployables utilisés par les consommateurs, les produits vendus en vrac sont généralement livrés aux distributeurs dans des **emballages logistiques ou professionnels** (souvent en plastique), avant d’être transvasés dans les équipements de vente en vrac (trémies, silos, bacs) et être proposés à la vente aux consommateurs en rayon.

La distribution de produits en vrac s’organise aujourd’hui autour de plusieurs canaux :

- Les **grandes et moyennes surfaces (GMS)**, qui proposent en moyenne quelques dizaines de références ;
- Les **magasins spécialisés biologiques**, souvent les plus avancés dans ce modèle ;
- Les **magasins spécialisés vrac**, qui offrent plusieurs centaines de références de produits ;
- Des circuits émergents comme le **drive vrac** ou la **livraison à domicile**.

Au-delà des magasins spécialisés, la vente en vrac fait désormais l’objet d’objectifs réglementaires : à horizon 2030, **20 % des surfaces de vente de plus de 400 m² devront être consacrées à la vente de produits sans emballage**, notamment en vrac.

Après une forte croissance à la fin des années 2010, le marché du vrac a connu un ralentissement lié à la crise sanitaire puis à l’inflation. Néanmoins, en 2023, environ **30 % des consommateurs français déclaraient acheter des produits en vrac (hors fruits et légumes)**¹⁰⁴ et, ces derniers mois, des signes d’une reprise se font ressentir sur le marché.

Pour les industriels et les distributeurs, le développement du vrac pose plusieurs **défis techniques et logistiques**. Il nécessite notamment :

- L’adaptation des lignes de conditionnement et des formats logistiques ;
- La mise en place de dispositifs garantissant l’hygiène, la sécurité alimentaire et la traçabilité des produits ;
- Le développement d’équipements de distribution adaptés (silos, distributeurs gravitaires...) ;
- La formation des équipes en magasin et l’information des consommateurs.

¹⁰⁴ Nielsen - Etude Le Vrac en 2023 (2024)

Conclusion : Un enjeu de souveraineté stratégique

Un secteur qui compte

Selon les éléments et estimations consolidées dans ce document, le secteur de l'emballage en France représente un chiffre d'affaires global d'environ de **42 Md€** et **175 000 emplois directs** répartis dans **7 500 sites industriels ou organisations** répartis sur l'ensemble du territoire français.

		Chiffre d'Affaires (en M€)	Emplois directs	Nombre de sites
R&D et Conception des emballages		1 000	11 000	3 000
Fabrication de matériaux et d'emballages		30 250	105 000	2 065
dont	Plastique	11 000	30 000	500
	Papier-Carton (dont étiquettes)	10 000	40 000	500
	Verre	3 750	10 000	25
	Bois	3 000	18 000	1 000
	Métal	2 500	7 000	40
Négoce d'emballages		3 000	3 000	100
Conditionnement		5 000	22 000	2 000
dont	Machines & équipements	3 000	8 000	200
	Metteurs en marché	<i>non-comptabilisé dans le cadre de cette étude</i>		
	Conditionnement à façon (copackers)	2 000	14 000	1 800
	Fournisseurs d'étiquettes & consommables associés	<i>Comptabilisé dans la fabrication d'emballages papier-carton</i>		
	Autres consommables de conditionnement	<i>non-comptabilisé - données non-disponibles</i>		
	Autres prestataires	<i>non-comptabilisé - données non-disponibles</i>		
Transport, Distribution, Vente & Consommation		<i>non-comptabilisé - données non-disponibles</i>		
Collecte et tri des Emballages		1 000	23 250	120
dont	Eco-organismes	1 000	550	3
	Précollecte et collecte des EM (via collectivités)	<i>Non disponible / pertinent</i>		
	Ambassadeurs de tri (EM)	<i>Non disponible / pertinent</i>		
	Précollecte et collecte des EP	<i>Non disponible / pertinent</i>		
	Centres de tri et de surtri	<i>Non disponible / pertinent</i>		
Recyclage et circularité des emballages		1 850	14 100	70
dont	Reprise des matériaux & transports associés	<i>Non disponible / pertinent</i>		
	Centres de recyclage des emballages	700	4 000	70
	Réemploi	1 150	9 000	<i>Non disponible / pertinent</i>
TOTAL SECTEUR DE L'EMBALLAGE EN FRANCE		42 100	178 350	7 355

Nous avons vu combien le secteur de l'emballage constitue l'un des socles industriels majeurs de l'économie française. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler ici que, par son poids économique et social, il se situe à un **niveau proche de ceux de grandes filières** emblématiques de notre pays, **comme l'aéronautique civile**.

Un élément incontournable à toute activité économique

Mais au-delà de ces chiffres, c'est surtout son rôle systémique qui en fait une industrie stratégique. On ne met pas en marché des emballages, mais des produits qui ont besoin d'être emballés. Car **sans emballage, il n'y a ni produit, ni transport, ni distribution. Sans emballage, il n'y a juste pas de commerce**. L'emballage est indissociable de la mise sur le marché des biens : il en garantit la protection, la sécurité sanitaire, la conservation, l'information et l'accessibilité. Il est un vecteur peu considéré et pourtant indispensable de toutes les chaînes de valeur industrielles et logistiques.

Cette réalité se traduit par une organisation profondément intégrée et interdépendante : des producteurs de matériaux aux transformateurs, des concepteurs aux conditionneurs, des logisticiens aux acteurs du réemploi

et du recyclage, chaque maillon dépend étroitement des autres. La **robustesse de cette chaîne de valeur conditionne directement la performance** de secteurs aussi essentiels que l'agroalimentaire, la santé, la cosmétique, l'industrie ou encore le e-commerce.

La **crise sanitaire de 2020** en a apporté une démonstration sans équivoque : quelques jours seulement après l'arrêt brutal de l'économie, la fabrication d'emballages a été identifiée comme une **activité critique** et a dû être relancée en urgence afin de garantir la continuité des approvisionnements de nos biens essentiels.

Redonner au secteur toute l'attractivité qu'il mérite

Pourtant, malgré ce rôle fondamental, **le secteur de l'emballage ne bénéficie pas en France d'une reconnaissance à la hauteur de son importance**, ni comme filière industrielle à part entière, ni comme levier stratégique de nos politiques publiques.

Dans le même temps, la filière est confrontée à une accumulation de pressions simultanées :

- Intensification et complexité du cadre réglementaire, parfois instable ou insuffisamment coordonné avec l'échelon européen ;
- Préoccupations environnementales et accélération du basculement vers l'économie circulaire nécessitant des investissements massifs ;
- Compétition internationale intense, parfois dans des conditions de concurrence inéquitables ;
- Tensions économiques sur les matières, l'énergie et les investissements industriels ;
- Difficultés croissantes de recrutement, dans un contexte général de déficit d'attractivité de l'industrie ;
- Dégradation de l'image du secteur dans le débat public, souvent réduit à ses impacts visibles sans considération de ses fonctions essentielles.

Ce **décalage entre l'importance réelle du secteur et sa perception** constitue aujourd'hui un risque majeur. Il fragilise sa capacité à attirer les talents, à investir, à innover et, à terme, à maintenir une base industrielle solide sur le territoire national.

Or, **l'industrie de l'emballage est en pleine mutation**. Elle est à la pointe de nombreuses transitions : éco-conception, matériaux recyclés et biosourcés, technologies de tri et de recyclage avancées, digitalisation des flux, développement du réemploi, biomimétisme... Elle est un acteur clé de l'économie circulaire et un levier concret de réduction des impacts environnementaux des produits.

Vers une reconnaissance comme filière industrielle à part entière

Dans ce contexte, **la reconnaissance de l'emballage comme filière industrielle stratégique pour la France apparaît comme une nécessité**.

Cette reconnaissance doit s'accompagner d'un cadre d'action cohérent, lisible et stable, permettant :

- De mieux sécuriser les investissements industriels dans la durée ;
- D'assurer des conditions de concurrence équitables au niveau européen et international ;
- De soutenir l'innovation technologique et les transitions vers des modèles plus circulaires ;
- De renforcer nos métiers et la formation de nouvelles compétences ;
- De préserver nos emplois et nos expertises, facteurs de cohésion sociale au sein de nos territoires ;
- De mieux intégrer le rôle fonctionnel de l'emballage dans les politiques publiques environnementales et industrielles.

Car l'enjeu est de **préserver et renforcer ce tissu industriel ancré dans les territoires**, véritable poumon économique local au service de la souveraineté nationale et de la vitalité économique de notre pays.

*Reconnaître, structurer et accompagner la filière emballage,
ce n'est pas simplement défendre un secteur parmi d'autres :
c'est garantir les conditions mêmes de fonctionnement de notre économie.*

Remerciements

Ce document a été publié par le Conseil National de l’Emballage en avril 2026 sous la coordination Antoine Salles, son Délégué Général.

Sa rédaction et sa publication n’auraient pas été possibles sans le soutien des adhérents et partenaires du Conseil National de l’Emballage.

Une soixantaine de personnes ont ainsi directement contribué à ces travaux, que ce soit en participant aux groupes de travail, en fournissant des données, documentations et contenus liées à leur activité et / ou en apportant un soin particulier à la relecture du présent document.

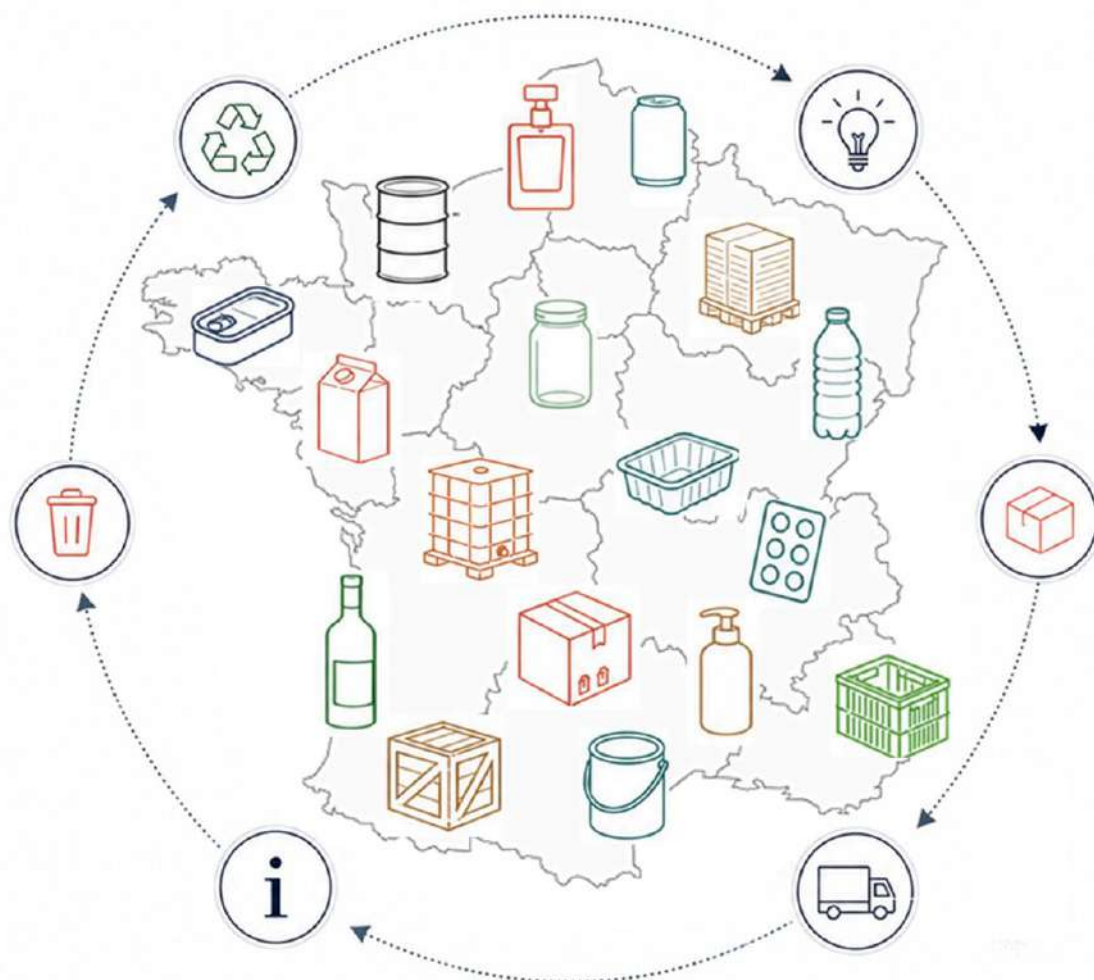
Que toutes et tous en soient ici chaleureusement remerciés !

Organisation	Nom	Organisation	Nom
ADRIA	Chloë Bonnenfant	FEDERREC	Magali Maurice
ANEOLIA	Eric Schaller	FEDERREC	Manuel Burnand
ARCELORMITTAL	Karen David	FIPEC	Laurent Prigent
BOURBON PACKAGING	Jean-Claude Leblanc	FIPEC	Gilles Richard
CAMA	Pierre Therville	FNB - Fédération Nationale du Bois	Olivier de Lagausie
CAP - Cartonnage et Article de Papeterie	Karen Politis-Boublil	FSPack Cognac	Jérôme Fruchard
CARTOON	Emilie Rossi	GEPPIA	Pierre Chevalier
CFA - Comité Français des Aérosols	Jean Blottière	GROUPE GUILLIN	Sébastien Ricard
CITEO	Valentin Fournel	GS1 France	Stéphane Cren
CITEO	Sylvie Michel	ILEC	Evangéline Baeyens
CITEO	Adrien Da Fonseca	IMA FOOD	Grégoire Duvot
CITEO	Clara Seligmann	INDP - Institut National du Design Packaging	Jean-Christophe Boulard
CITEO PRO	Sabine Haltebourg	INDP - Institut National du Design Packaging	Fabrice Pelletier
CNE - Conseil National de l'Emballage	Gilles Pacault	INDP - Institut National du Design Packaging	Cédric Raynaud
CNE - Conseil National de l'Emballage	Bruno Siri	LEKO	Paul Leborgne
CNE - Conseil National de l'Emballage	Maryse Bricoult	LEKO	Nicolas Pont
CNE - Conseil National de l'Emballage	Michel Fontaine	LNE	Thierry Vincelot
COF - Carton Ondulé de France	Kareen Debouis	MADELEX	Sylvain Martin - Avocat Honoraire
COMEXPOSIUM	Chantal de Lamotte	MULTIVAC	Gilles Adam
CORPLEX	Alexandre Bras	OUAÏÏE CICI	Yves Cappelaira
EASYFAIRS	Farah Bentarzi	PACK AVENIR	Marina Dufour
EASYFAIRS	Chloë Jansen	PEFC France	Aurélie Chapoton
ELIPSO	Gaël Bouquet	POLYVIA	Caroline Chaussard
ELIPSO	Quentin Blot	POLYVIA	Simon Silvano
ELIPSO	Marie Delafalize	QUALITROPIC	Virginie Gallet
ELIPSO	Elise Marconi	RE-UZ	Arnaud Le Berrigaud
ELIPSO	Astrid Lebrun	REVIPAC	Jan Le Moux
EVOLIS	Oscar Rojo	SECIMEP	Armelle Phillipart
FAR - France Aluminium Recyclage	Mostafa Aboulfaraj	THIMON	Yohann Gaidon
FEDEVERRE - Fédération du Verre	Jacques Bordat	VALORPLAST	Catherine Klein

Retrouvez toutes nos publications téléchargeables gratuitement sur notre site :

www.conseil-emballage.org

- 2026 - Emballage en France : proximité, vitalité & souveraineté
- 2025 - Décarbonation des emballages
- 2025 - L'emballage face aux mutations de la société
- 2024 - Emballages et Réemploi : enjeux & perspectives
- 2024 - Emballages et Vide : le CNE comble un vide
- 2023 - Emballages et Impact environnemental
- 2022 - Emballages et compostage
- 2021 - Pour...quoi s'emballer ?
- 2020 - Eco-conception des produits emballés
- 2019 - Matières recyclées et emballages
- 2018 - Allégations environnementales



Pour plus d'informations, merci de contacter :

Conseil National de l'Emballage
Antoine Salles, Délégué Général

Par téléphone : 01 53 64 80 30
Par e-mail : info@conseil-emballage.org